

n°- 005847-01

juin 2009

Audit thématique d'initiative nationale sur le Réseau Scientifique et Technique du Meeddat

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport n° : 005847-01

**Audit thématique d'initiative nationale sur le
Réseau Scientifique et Technique du Meeddat**

établi par
une mission d'audit du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
coordonnée par
Yves Trempat
Ingénieur général des Ponts et Chaussées

juin 2009

Sommaire

1. Résumé du rapport.....	<u>5</u>
2. Introduction - Composition de la mission d'audit.....	<u>11</u>
3. Présentation de l'ensemble des OST examinés- Cartographie.....	<u>13</u>
3.1. Sphère écologie: 10 organismes comportant un volet recherche, technique ou enseignement technique significatif.....	<u>14</u>
3.2. Sphère Énergie : 5 organismes comportant un volet recherche, technique ou enseignement technique significatif.....	<u>14</u>
3.3. Sphère équipement: 27 organismes comportant un volet recherche, technique ou enseignement technique significatif.....	<u>14</u>
3.4. Autres organismes d'intérêt pour les thématiques Meeddat.....	<u>15</u>
3.5. Cartographie des organismes.....	<u>16</u>
3.5.1. Statuts.....	<u>16</u>
3.5.2. Directions de rattachement.....	<u>17</u>
3.5.3. Domaines d'activité.....	<u>17</u>
3.5.4. 3.5.4 Nature des activités et des productions.....	<u>20</u>
3.6. Les constats.....	<u>24</u>
4. Pour les OST de la sphère équipement, des rapports qui n'ont été que peu suivis d'effets.....	<u>27</u>
5. Un contexte en pleine évolution à tous les niveaux : mondial, européen, national et ministériel Meeddat, auquel le RST doit s'adapter et trouver les réponses.	<u>29</u>
5.1. Au niveau mondial.....	<u>29</u>
5.2. Au niveau européen.....	<u>29</u>
5.3. Au niveau national et ministériel Meeddat.....	<u>30</u>
5.4. Des réponses se font jour face à ces défis.....	<u>30</u>
5.4.1. Le projet stratégique du ministère du 12/06/2008.....	<u>30</u>
5.4.2. Le Grenelle de l'environnement, et le Comop recherche.....	<u>31</u>
5.4.3. La Stratégie nationale du développement durable (SNDD).....	<u>32</u>
5.4.4. Le Comité de Modernisation des Politiques Publiques.....	<u>33</u>
5.4.5. La mise en œuvre : les actions lancées.....	<u>33</u>
6. Les attentes vis à vis du RST sont fortes, mais un dialogue opérationnel efficace reste à construire:.....	<u>35</u>

6.1. Le ressenti et attentes des services déconcentrés DREAL/ (DRE, DIREN, DRIRE) et des services départementaux.....	35
6.2. Le ressenti et attentes des services de navigation (direction inter régionale de VNF).....	36
6.3. Le ressenti et les attentes des Directions Inter départementales des Routes (DIR).....	36
6.4. Le ressenti et attentes des milieux professionnels.....	36
6.5. Le ressenti et les attentes des directions d'administration centrale.....	37
6.5.1. . <i>L'exercice de la tutelle</i> :.....	37
6.5.2. <i>La programmation et le suivi des études</i> :.....	37
6.5.3. <i>Expertise et déontologie</i>	37
6.5.4. . <i>Relations avec les collectivités territoriales</i>	38
6.5.5. . <i>Des points plus particuliers</i>	38
6.6. . Le ressenti et les attentes des collectivités territoriales.....	38
6.6.1. <i>Un réseau et des établissements mal connus par les intervenants des collectivités territoriales</i>	38
6.6.2. <i>Le RST est dans une situation de concurrence face à des acteurs très diversifiés</i>	39
6.6.3. <i>Le manque d'adéquation du RST face aux besoins des collectivités</i>	40
6.6.4. <i>La sollicitation du RST et les questions qui se posent</i>	40
6.6.5. <i>La gouvernance du RST : une volonté de rapprochement avec les collectivités territoriales mais des résultats limités</i>	41
7. Les propositions et pistes de réflexion.....	43
7.1. La constitution d'un réseau scientifique et technique est elle vraiment nécessaire?..	43
7.2. Quelques grands principes directeurs.....	44
7.3. Le périmètre du RSTE-DD.....	45
7.4. Quel rôle et quelles missions pour le RSTE-DD et quels facteurs clés de succès?....	47
7.4.1. <i>Rôle et missions pour le RSTE-DD</i>	47
7.4.2. <i>Facteurs clés de succès</i>	49
7.5. Gouvernance et fonctionnement du réseau RSTE-DD.....	50
7.6. Des "produits" et des exemples visibles du fonctionnement en réseau: les pôles scientifiques et techniques régionaux (PST) et les "réseaux thématiques" nationaux.....	52
7.6.1. <i>Les pôles scientifiques et techniques régionaux du Meeddat</i>	52
7.6.2. <i>Des réseaux thématiques : deux exemples, le Patouh dans le domaine applicatif et Ines dans le domaine recherche</i>	53
7.7. Réduire l'hétérogénéité du RSTE-DD pour une meilleure gouvernance et plus de réactivité	54
7.7.1. <i>La question des statuts</i>	55
7.7.2. <i>Des restructurations et des regroupements indispensables</i>	57
7.7.3. <i>Les Cete</i>	57
7.7.4. <i>Les services centraux et les services à compétence nationale</i>	61
8. Les clubs métiers : des creusets pour forger une culture commune.....	65

9. La connaissance des territoires un préalable indispensable pour le déploiement des politiques publiques.....	69
10. La diffusion de la culture scientifique et technique dans la société civile: un enjeu fort pour le Meeddat.....	73
11. L'articulation du RSTE-DD avec les services au déconcentrés.....	75
11.1. La participation au plan local à l'animation du RSTE-DD.....	75
11.2. Les études et expertises pour le compte des services déconcentrés.....	75
11.3. La participation aux clubs métiers.....	75
12. Les relations avec les collectivités territoriales.....	77
12.1. La participation aux instances de gouvernance du RSTE-DD et des OST.....	77
12.2. Les conditions méthodologiques de réussite.....	77
12.3. La participation du RSTE-DD et de ses membres aux actions et à certaines instances des collectivités territoriales.....	78
12.4. La question du financement du RSTE-DD par les collectivités territoriales.....	78
13. Conclusion.....	81
Annexe 1. Résumé du cahier des charges.....	87
Annexe 2. Fiches descriptives des OST du Meeddat.....	89
Annexe 3. Liste des recommandations.....	137
Annexe 4 Liste des personnes rencontrées.....	143
Annexe 5 Liste des acronymes et abréviations.....	151

Liminaire

L'équipe d'audit thématique d'intérêt national sur le réseau scientifique et technique (RST) du Meeddat, tient à remercier tout particulièrement :

- Les MIGT du CGEDD qui ont apporté leurs concours pour remonter des divers services déconcentrés de l'État, leurs ressenti et attentes vis-à-vis du RST. Les conditions de la mise en œuvre de ce concours n'a pas été toujours très faciles car elle s'est exercée alors que ces services déconcentrés étaient et sont encore en phase active de réorganisation.
- La Direction de la Recherche et de l'Innovation du Commissariat Général qui a pleinement coopéré avec l'équipe d'audit, pendant toute la durée de l'audit, et lui a ouvert les portes des Réunions des Directeurs du RST, des Conseils des Services Scientifiques et Techniques, et du Séminaire annuel avec les Collectivités Territoriales. L'aide de la Sous Direction Animation Scientifique et Technique a été tout à fait précieuse.
- L'Institut National des Études Territoriales du CNFPT dont une équipe d'élèves administrateurs territoriaux de la promotion Galilée a réalisé une étude sur la perception du RST et de ses interventions vis-à-vis de collectivités territoriales : « Des voies pour inscrire le réseau scientifique et technique du Meeddat dans un organisation territoriale décentralisée ».¹

¹ Cette étude fera l'objet d'une présentation aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg 2009.

1. Résumé du rapport

Dans une première partie le rapport présente succinctement l'ensemble des organismes scientifiques et techniques (OST) susceptibles d'être membres d'un réseau coordonné, le Réseau Scientifique et Technique (RST) du Meeddat. Ces organismes sont producteurs de connaissances et de recherches, d'outils techniques et méthodologiques et de normalisation, en soutien des politiques publiques du Meeddat. Une cartographie en est dressée, par statuts, rattachements, domaine et nature d'activités.

Il en ressort que l'ensemble des OST examinés totalise environ 39000 ETP, ce qui est considérable. Le spectre d'activités est très large et diversifié. La plupart des organismes sont souvent centrés sur une thématique dominante, et d'autres (les Centres d'études techniques de l'équipement-Cete- notamment) exercent une activité pluridisciplinaire dans un cadre territorial proche du terrain. La force potentielle de ce réseau qui rassemble nombre de compétences de premier plan, est très importante.

Une partie des OST de la sphère équipement pratiquent une activité en réseau, coordonnée et animée par la Direction de la Recherche et l'Innovation du Commissariat au Développement Durable. On ne retrouve pas de démarche analogue entre les OST des deux autres sphères écologie et énergie.

Les faiblesses recensées tiennent notamment à des cultures diverses qui sont aujourd'hui encore juxtaposées.

La sphère équipement, si l'on excepte l'IGN et Météo-France, se caractérise par une variété d'organismes à la fois très spécialisés mais de taille modeste, aux statuts divers, et disposant d'une autonomie de décision limitée, et par l'existence d'un maillage territorial pluridisciplinaire constitué par les Cete, dont le statut, la gouvernance, et le fonctionnement sont complexes et peu lisibles pour l'extérieur de cette sphère. En conséquence, on constate une hétérogénéité forte, quant aux statuts, aux modes d'intervention, à la taille, ce qui peut nuire à la mise en place de coopérations équilibrées.

Le RST se trouve dans un contexte mondial, européen et national en pleine évolution, auquel il doit s'adapter et trouver des réponses : la prise de conscience du réchauffement climatique comme de la nécessité d'approches plus globales pour répondre aux défis du développement durable, le poids de plus en plus prégnant de l'Union Européenne, de ses programmes de recherche, et de ses directives qu'il faut transposer puis pratiquer au niveau national.

Au niveau national, la création du Meeddat a entraîné le rapprochement au sein d'une même tutelle ministérielle des OST auparavant rattachés à des ministères différents. La tenue du Grenelle de l'Environnement a des impacts importants sur les questions scientifiques et techniques auxquels les OST doivent répondre.

On peut citer les éléments suivants qui ont un impact fort sur les OST le projet stratégique du ministère du 12 juillet 2006, les conclusions du Comité opérationnel

(Comop) Recherche du Grenelle de l'Environnement, la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) et son défi clé concernant l'éducation, la formation, la recherche et le développement technologique, les décisions des Comités de Modernisation des Politiques Publiques suite à la Révision générale des politiques Publiques (RGPP).

En conséquence de ce qui précède, différentes décisions ont été prises et des actions ont été lancées, souvent de natures ponctuelles sur tels et tels éléments du RST, sans cohérence d'ensemble en terme de réseau. Il faut cependant noter le séminaire de réflexion des 20 et 21 janvier 2009 qui a réuni l'ensemble des OST, et que l'on peut considérer comme l'acte fondateur d'un RST élargi. Il ressort de ce séminaire une volonté générale exprimée par les OST de mieux se connaître, et de mieux développer les synergies en travaillant en réseau coordonné.

Le rapport recense les ressentis et attentes des partenaires et bénéficiaires d'un tel réseau d'OST, tels qu'ils sont ressortis au cours de nombreux entretiens auxquels la mission d'audit a procédé: les directions générales du ministère, les services déconcentrés, les collectivités territoriales, les milieux professionnels.

Il en ressort un sentiment général de méconnaissance d'un réseau élargi, chacun ayant son cercle de relations en fonction de son origine (écologie, énergie, équipement). Hormis les départements qui ont des liens étroits avec les OST de la sphère équipement dans le champ routier, les collectivités territoriales ont du mal à percevoir un ensemble d'organismes plus ou moins bien connus qui seraient susceptibles de les aider. Tous expriment un besoin d'une cartographie lisible de cet ensemble d'OST présentant de façon didactique les domaines et natures d'activités.

La mission d'audit s'est posée la question de savoir s'il était opportun de mettre en place un réel fonctionnement en réseau coordonné. Elle conclue positivement et propose un RSTE-DD (Réseau Scientifique et Technique pour l'Environnement et le développement Durable) au motif notamment que le défi posé à notre planète par le réchauffement climatique, le développement durable et leurs conséquences exige des réponses fondées sur des innovations scientifiques et techniques par nature pluridisciplinaires, transversales et systémiques.

La mission d'audit propose un périmètre de ce RSTE-DD, en esquisse un possible mode de fonctionnement, et décrit des thèmes susceptibles d'y être traités. Au premier chef, elle conçoit ce RSTE-DD comme un outil du ministre en charge du Meeddat chargé de lui fournir le soutien scientifique, technique et méthodologique et la capacité d'expertise au service des politiques publiques dans son domaine de compétence. C'est aussi un outil au service de la communauté nationale, ayant au cœur de ses préoccupations le développement durable, dans un contexte européen et international.

Compte tenu de l'importance de cette communauté technique du Meeddat, la mission d'audit propose que le ministre lui-même, préside, une fois par an, une des réunions plénières du RSTE-DD.

En vue d'un réel co-pilotage, la mission d'audit recommande une participation des collectivités territoriales aux instances de gouvernance du RSTE-DD.

Afin de donner plus d'efficacité au fonctionnement de ce RSTE-DD, il convient de réduire l'hétérogénéité de ce RSTE-DD, et de doter tous ses membres de moyens d'action et modes d'intervention similaires pour faciliter leurs démarches vis-à-vis de l'ANR, du PCRD, des structures partenariales comme les pôles de compétitivité, des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, et des réseaux d'excellence européens, etc.

C'est pourquoi la mission d'audit propose de les doter de la personnalité juridique en les érigeant progressivement en établissements publics². Ceci permettra en outre de mettre en pratique une gouvernance et un co-pilotage multiple plus efficient, par la représentation au sein des conseils d'administration de représentants de l'État, des collectivités territoriales (pour les organismes en ligne avec leur compétences et leurs besoins), d'organismes et personnalités qualifiés et des personnels des établissements. La mise en place systématique de contrats d'objectifs pluriannuels renforcera le dispositif.

Concernant les Cete, organismes pluridisciplinaires ancrés sur le territoire, la mission d'audit a examiné plusieurs scénarios, la dissolution, la continuité, et le regroupement dans un seul établissement public à caractère administratif. Elle propose de ne pas supprimer les Cete, considérant que les Cete sont essentiels pour amener de la transversalité dans l'action du RSTE-DD composé d'organismes spécialisés. De plus, leur rôle de trait d'union avec les territoires est fondamental pour l'expérimentation, la mise en œuvre des politiques publiques et le retour d'expérience. Considérant que la mise en œuvre de politiques publiques coordonnées sur l'ensemble du territoire, que la mise en chantier de façon efficace du plan de transformation et des polarisations en cours d'étude, ne sont pas facilitées par une mosaïque de sept Cete autonomes, la mission d'audit recommande de les regrouper en un seul établissement public doté d'un management exécutif motivé. La dotation de la personnalité juridique permettra à ce Centre d'Etudes pour l'Environnement et le Développement Durable (CETE-DD) de bénéficier des avantages cités ci-dessus apportés par ce statut. Une gouvernance partagée pourra être dès lors mise en place, par la participation au sein du Conseil d'administration de représentants des collectivités territoriales, de représentants élus des personnels, de personnalités qualifiées, au côté des représentants de l'État.

Les organismes doivent aussi pouvoir être dotés d'une certaine masse critique afin de pouvoir gérer au mieux les compétences pointues nécessaires pour leur action, d'être visibles à l'échelon européen et international, et d'avoir des marges de manœuvre pour être capable de saisir des opportunités. La mission d'audit propose de mettre en chantier le regroupement des deux établissements de recherche, INRETS et LCPC dans un seul établissement public (soit au total environ 900 personnes), que l'on pourrait dénommer par exemple: Institut d'Etudes et de Recherche pour la Mobilité Durable (IERMD).

La question de son articulation avec le CSTB, de façon à aller vers un ensemble intégré relève d'une deuxième étape.

² Ce qui est la pratique commune dans les domaines de la recherche et de la technologie, et de l'enseignement supérieur.

Elle recommande également d'examiner l'adjonction des services techniques centraux (SETRA, CERTU, CETU, STRMTG, CETMEF, STEEGBH) avec l'un ou l'autre des deux établissements (Cete-DD ou IERMD), en tenant compte de la nature des productions dominantes des uns et des autres.

La mission d'audit appelle une mission d'étude spécifique du CGEDD sur ces deux derniers points ci-dessus, concernant le CSTB et les services techniques centraux.

La mission d'audit propose de généraliser, structurer à la fois au niveau national et au niveau régional le dispositif des clubs métiers rassemblant les professionnels techniques du Meeddat et de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et du secteur privé. Cette activité doit être reconnue par l'ensemble des chaînes hiérarchiques des services, comme un puissant moyen d'entretien des compétences métiers. Le CGEDD pourrait jouer un rôle d'évaluation périodique de ce dispositif, au niveau inter régional par ses MIGT, au niveau national par ses collègues ad hoc.

La connaissance des territoires est indispensable à tout déploiement des politiques publiques. En effet la gestion des données territoriales, leur mise en forme, leur diffusion, et l'utilisation de ces données pour asseoir des stratégies et informer les parties prenantes est indispensable.

Pour des raisons historiques, ce besoin déjà latent, a suscité diverses initiatives dans les différents domaines, et bien souvent, le résultat global est peu homogène, disparate, et incomplet. La diversité des acteurs (universités, scientifiques, établissements publics, collectivités, ministères, services déconcentrés, ONG,..) et les diverses conditions juridiques et financières applicables aux politiques d'accès aux données, n'ont pas favorisé la mise en place d'un ou de systèmes d'information et de bases de données territorialisés, coordonnés, inter opérables, offrant une fiabilité de la signification des mesures. En conséquence, il convient de remettre à plat l'organisation générale du dispositif, ce qui pourrait faire l'objet d'une mission d'études spécifique du CGEDD. Le Cete-DD pourrait y investir des compétences en vue de former un pôle de sa stratégie de polarisation.

En outre, la mission d'audit fait sienne l'observation du Comité opérationnel Recherche du Grenelle quant à l'apport des observatoires spatiaux. En ce sens, la mission d'audit apprécie positivement la décision de faire du Cnes un membre associé du RSTE-DD, comme l'est le Cemagref. La mission d'audit recommande que le Meeddat prenne en compte au niveau national l'initiative du Global Monitoring of Environment and Security (GMES) de l'Union Européenne, par l'hébergement de la coordination nationale interministérielle de ce programme en liaison avec le Cnes.

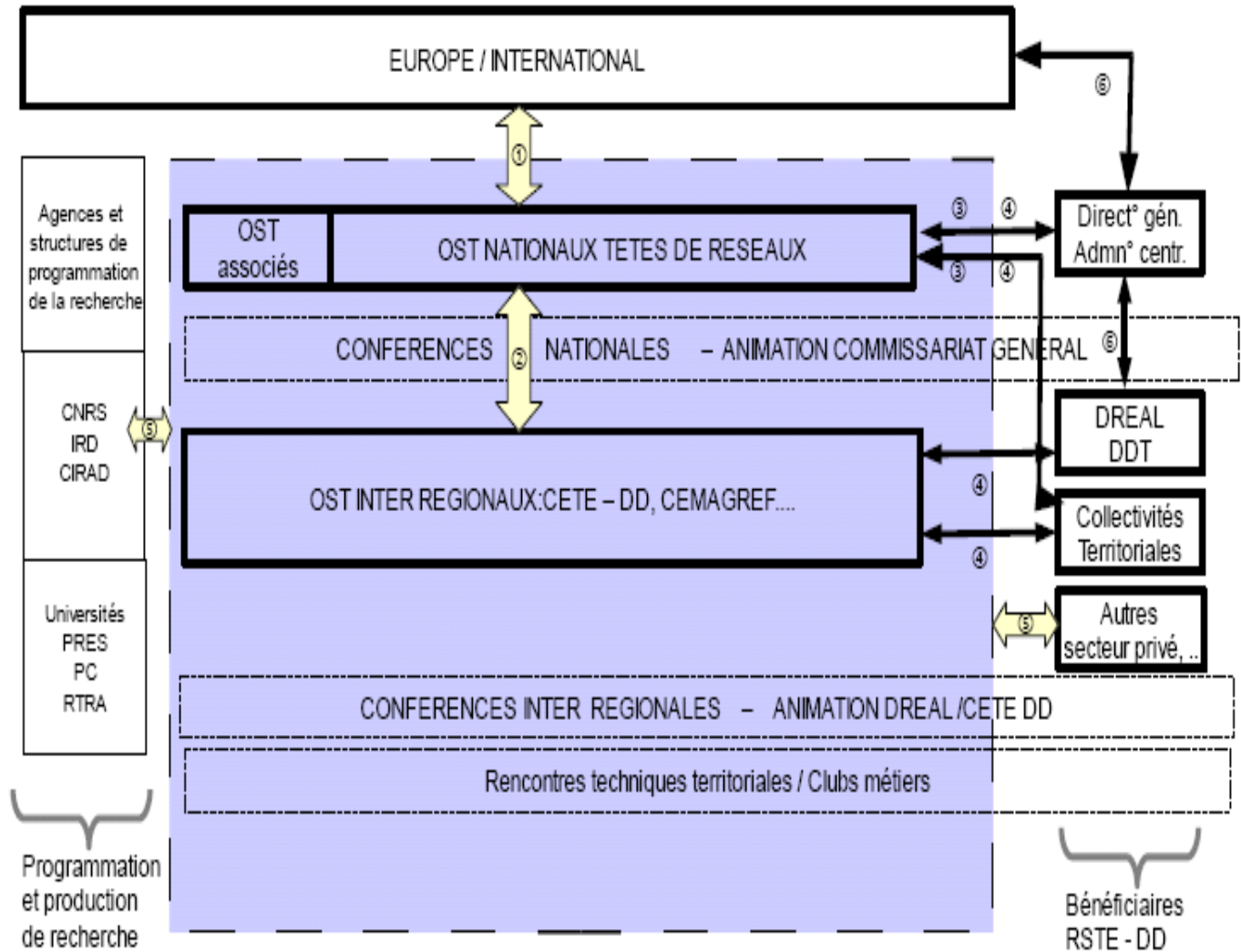
La mission d'audit recommande que, au moyen de son RSTE-DD, le Meeddat s'implique activement dans la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du grand public et des jeunes dans le domaine des problématiques de l'environnement et du développement durable. Elle recommande de saisir l'opportunité créée par la constitution du nouvel établissement public regroupant la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la Découverte, pour établir un partenariat renforcé allant éventuellement jusqu'à la présence du Meeddat au conseil d'administration.

Pour ce qui concerne le fonctionnement du RSTE-DD avec les services déconcentrés et les collectivités territoriales d'une part, et les directions d'administration centrale d'autre part, la mission d'audit propose un certain nombre de recommandations :

- pour les services déconcentrés, de renouer et resserrer les liens entre les OST présents en région avec les DREAL, les DDI dont les DDT, les DIR, etc. Le Cete-DD pourrait jouer un rôle d'animateur dans le montage et le secrétariat de réunions semestrielles d'information et d'échanges. Le MAP devrait être associé. Dans la logique d'un co-pilotage, les collectivités territoriales devraient être membres de ces réunions.
- d'élargir le champ des actuelles Conférences Techniques Inter départementales des Transports et de l'Aménagement (Cotita) à l'ensemble des champs du développement durable en en faisant des « Rencontres Scientifiques et Techniques Territoriales pour le Développement Durable » (RSTT) ; et pour les OST en régions de mieux participer à la vie scientifique et technique régionale (CPER, CCRRDT, CESR, etc.)
- pour les collectivités territoriales, de participer au niveau national à la gouvernance du RSTE-DD, et à la gouvernance des organismes en ligne avec leurs compétences et leurs besoins
- face à un réel co-pilotage, d'admettre le principe d'un co-financement de l'infrastructure scientifique et technique que représente le RSTE-DD.

En conclusion, le schéma ci-après illustre un schéma de fonctionnement, mettent en évidence les articulations avec le secteur de programmation et de production de la recherche, et les bénéficiaires du RSTE-DD, ainsi que la distinction entre le niveau européen et international, le niveau national et le niveau inter régional.

Schéma de fonctionnement du RSTE-DD (figuré en gris)



OST Têtes de réseau ex: LCPC, ONEMA, BRGM, INERIS, ...
 OST Associées ex : Cemagref, INRA, CNES

- ① PCRD, Normalisation, Réseaux européens ...
- ② ERA / ETA - Expérimentation terrain - synthèse clubs métiers
- ③ Tutelles
- ④ Informations / Etudes / Expertises / Conseil
- ⑤ Partenariats / conventions et contrats de recherche
- ⑥ Liens administratifs et institutionnels

2. Introduction - Composition de la mission d'audit

Le présent rapport présente la synthèse des travaux de l'audit sur le Réseau Scientifique et Technique du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de l'Aménagement du territoire, réalisé par une équipe du CGEDD entre juillet 2008 et mai 2009. Cet audit thématique d'intérêt national a fait l'objet de la décision du Vice Président du Conseil Général pour l'Environnement et le Développement Durable du 4 juillet 2008. Le résumé de son cahier des charges figure en Annexe 1.

La mission d'audit était composée comme suit:

Mission d'audit permanente :

Yves Trempat, CGEDD 5° section (coordonnateur)

François Lenoël, CGEDD/MIGT 09

Jacques Roudier, CGEDD 5° section

Evelyne Humbert, CGEDD 5° section

Jean- Marc Garot, CGEDD 4°section

Jean- Louis Durville, CGEDD 5°section

Jean Bruneau, CGEDD, 5° section

Claude Bonnet, CGEDD/ MIGT 02

Jean-Pierre Besson, CGEDD/MIGT 11

Michel Badré, CGEDD/ Autorité Environnementale

Philippe Lagauterie, CGEDD/CPRN

Denis Cassard, CGAAER

Jean- Marie Angotti, CGAAER

Membres des MIGT ayant apporté un concours à la mission d'audit :

Catherine Andarelli, CGEDD/ MIGT 01

Jean- Alfred Bedel, CGEDD/MIGT 07

Philippe Bellec, CGEDD/MIGT

Henri Legendre, CGEDD/MIGT

Alain Soucheleau, CGEDD/MIGT 07

Pierre Verdeaux, CGEDD/MIGT 08

Jacques Nadeau, CGEDD/ MIGT 03/04

Christian Bourget, CGEDD/MIGT 10
Christian Dieudonné, CGEDD/MIGT 05
Gabrielle Hemberger, CGEDD/MIGT 08
Eric Sesboué, CGEDD/MIGT 06
Madeleine Grancher, CGEDD/MIGT 01
Jean- Pierre Bourgoïn, CGPC/MIGT 10
Maurice Vouillon, CGPC/MIGT 05

3. Présentation de l'ensemble des OST examinés- Cartographie

L'ensemble des OST actuels du Meeddat peut être considéré comme le regroupement d'organismes en provenance

- d'une sphère "écologie" qui était sous tutelle de l'ex-MEDD
- une sphère "énergie" qui était sous tutelle de l'ex-MINEFI et plus précisément de la DGEMP
- une sphère "équipement" qui était sous tutelle de l'ex-MTETM

Par OST, on entend un organisme qui, soit entièrement, soit partiellement exerce une activité scientifique et/ou technique, soit en tant qu'animateur (« agence ») soit en tant que producteur (« opérateur », y incluant les activités d'enseignement quand celles-ci participent à la formation scientifique et technique. On trouvera aussi des organismes exerçant des rôles régaliens concernant la sécurité et la sûreté des systèmes, dans la mesure où leur activité est fondée en tout ou partie sur des études techniques et technologiques, et qui emploient des personnels scientifiques et techniques qualifiés dans leur domaine d'activité.

On trouvera en annexe 2 la description plus détaillée de chaque organisme sous formes de fiches.

3.1. Sphère écologie: 10 organismes comportant un volet recherche, technique ou enseignement technique significatif

Il s'agit des organismes suivants:

- l'Ademe: Agence de l'Environnement et de la Mairise de l'Energie,
- l'Afsset; Agence Française de la Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail,
- le Cedre: Centre de documentation de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
- l' Ifore: Institut de Formation pour l'Environnement,
- l' Ineris: Institut national de l'environnement industriel et des risques,
- l' IRSN: Institut pour les risques et la sécurité nucléaire,
- le MNHN: Museum National d'Histoire Naturelle,
- l' ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- l' Onema: Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques,
- le Schapi: Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations

Nota: Onema , Oncfs, et Ademe ont des activités autres que techniques ou scientifiques (police pour Onema et Oncfs, financement de projets intéressant l'environnement et les questions relatives à l'énergie pour l'Ademe)

3.2. Sphère Énergie : 5 organismes comportant un volet recherche, technique ou enseignement technique significatif

Il s'agit des organismes suivants:

- le BRGM: Bureau de Recherches Géologiques et Minières,
- le CEA: Commissariat à l'Energie Atomique,
- l'IFP: Institut Français du Pétrole,
- le STEEGBH: Service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique,
- l'Andra: l'Agence Nationale pour les Déchets RadioActifs

3.3. Sphère équipement: 27 organismes comportant un volet recherche, technique ou enseignement technique significatif

Il s'agit des organismes suivants:

-
- le Certu: Centre d'Etudes sur les Réseaux les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
 - les sept CETE: Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement, couvrant le territoire³,
 - les LRPC-DREIF: Laboratoires Régionaux des Ponts et Chaussées de la DREIF,
 - la DSNA/DTI: Direction Technique et de l'Innovation de la Direction des Services de la Navigation Aérienne
 - le CETMEF: Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales
 - le CETU: Centre d'Etudes Techniques des Tunnels
 - le CSTB: Centre scientifique et technique du bâtiment,
 - l'ENAC: Ecole nationale de l'aviation civile,
 - l' ENPC: Ecole nationale des ponts et chaussées,
 - l' ENTE: Ecole nationale des techniciens de l'équipement
 - l'ENTPE: Ecole nationale des travaux publics de l'Etat
 - l'Ifremer: Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer,
 - l'INRETS: Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
 - l' IGN: Institut Géographique National dont l'ENSG (Ecole nationale des sciences géographiques,
 - le LCPC:Laboratoire central des ponts et chaussées,
 - Météo-France dont l' ENM (Ecole nationale de la météorologie),
 - le SEFA: Service d'exploitation de la formation aéronautique
 - le SETRA : Service d'étude sur les transports, les routes et leurs aménagements
 - le SNIA:Service national d'ingénierie aéroportuaire,
 - le STAC: Service technique de l'aviation civile
 - le STRMTG: Service Technique des remontées mécaniques et des transports guidés

Nota: IGN et Météo-France ont une activité principale qui est de la collecte et diffusion de données, mais sont inclus au titre du périmètre de l'étude pour leurs centres/laboratoires de recherche et leurs écoles.

3.4. Autres organismes d'intérêt pour les thématiques Meeddat

On peut noter que d'autres organismes œuvrent dans des thématiques Meeddat, et ont déjà des collaborations plus ou moins importantes avec certains OST du Meeddat. C'est le cas notamment du Cemagref, qui a des liens avec des Cete, et le Cetmef, et intervient pour les politiques de l'eau, de la biodiversité et des espaces naturels, du CNRS et des universités qui ont des unités mixtes de recherche avec certains OST, et du Cnes.

³ Les sept Cete sont: Normandie-Centre, Ouest, Sud-Ouest, Lyon, Nord-Picardie, Méditerranée, Est

3.5. Cartographie des organismes

L'ensemble des 42 organismes recensés, y compris les écoles, représente un effectif de plus de 39000 ETP (incluant le CEA). Il convient de noter que tous ces effectifs ne sont pas tous à ranger dans une catégorie scientifique et technique, ou qu'ils sont affectés à des thèmes d'intérêt pour le Meeddat (c'est le cas notamment de l'IGN, de Météo-France, et du CEA). Une analyse plus fine à l'intérieur de chaque organisme serait à mener. Néanmoins le chiffre est surtout significatif par son ordre de grandeur.

Le CEA n'a pas été inclus dans la synthèse qui suit, en raison de son activité multiple. Le Cemagref, bien que ne dépendant pas du Meeddat a été compté pour la part de son activité exercée pour le compte du Meeddat (soit 530 ETP sur 900).

3.5.1. Statuts

Le statut d'un organisme a une incidence évidente sur son fonctionnement propre, et aussi sur les relations qu'il peut plus ou moins facilement développer avec les autres organismes ou services déconcentrés.

Une première classification de l'ensemble des organismes précités est donnée dans le tableau ci-dessous. Le statut a souvent (mais pas toujours) une certaine cohérence avec l'activité principale.

Exemple des Écoles : certaines sont EPA (Enac, ENSG, ENM), d'autres EPSCP (ENPC, ENTPE), d'autres STC (ENTE).

On peut remarquer que les STC sont majoritairement issus de la sphère Équipement.

<i>Statut</i>	<i>Organismes</i>
Établissement public administratif (EPA)	Afsset, Enac, IGN, Météo-France, Onema, ONCFS
Établissement public industriel et commercial (EPIC)	Ademe, ANDRA, BRGM, CEA, CSTB, IFP, Ifremer, Ineris, IRSN
Établissement public scientifique et technologique (EPST)	LCPC, Inrets
Établissement public scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)	ENPC, ENTPE, MNHN
Service technique central (STC), service à compétence nationale, service rattaché à une administration centrale	Certu, Cetmef, Cetu, DTI, ENTE, Ifore, Schapi, Sefa, Setra, STEEGBH, STRMTG, STAC, SNIA
Service déconcentré	Cete (7), DREIF-LRPC

<i>Statut</i>	<i>Organismes</i>
Autre (association loi 1901)	Cedre

3.5.2. Directions de rattachement

La répartition des directions de rattachement (tableau ci-dessous) fournit une première approche de familles thématiques ; la DGAC en est l'exemple type. On peut faire toutefois quelques remarques :

- le rattachement au ministre de deux services techniques centraux, sous le prétexte que plusieurs directions générales sont concernées, n'est guère satisfaisant ;
- les écoles d'ingénieurs sont partagées entre CGDD et SG ;
- le rattachement du BRGM à la DGPR ne traduit qu'une partie minoritaire des activités du BRGM.

<i>Direction du Meeddat</i>	<i>Organisme</i>
CGDD/DRI	Météo-France + ENM, Inrets, Cete (7), IGN + ENSG, LCPC
DGAC	Enac, Stac, SNIA, Sefa, DTI
DGALN	Ifremer, Onema, CSTB, ONCFS, MNHN, Cedre
DGEC	IFP, CEA, ANDRA, Ademe
DGITM	Setra, Cetu, STRMTG
DGPR	STEEGBH, Afsset, Ineris, IRSN, BRGM, Schapi
SG	ENTPE, ENTE, ENPC, Ifore
Ministre	Certu, Cetmef
DREIF	LRPC de la DREIF

3.5.3. Domaines d'activité

Une première classification des organismes du RST peut être faite suivant les principaux domaines d'activité ou d'intervention du Meeddat. Quinze domaines sont distingués, l'énergie nucléaire étant laissée de côté, sauf en ce qui concerne les risques. Les Cete ont été considérés dans leur ensemble. Les écoles ont été exclues de cette classification en raison de leur caractère pluridisciplinaire.

Le diagramme ci-après donne la répartition des ETP par grand domaine. La ventilation des ETP des organismes a été effectuée sur la base des rapports d'activité lorsqu'ils comportent cette information, des rapports d'inspection disponibles, ou, à défaut, à dire d'expert. La fiabilité de cette répartition nous paraît assez bonne.

Deux domaines se détachent, celui de la météorologie, du fait du poids de Météo France, et celui des infrastructures de transport, si l'on y agrège le domaine fluvio-maritime (3000 ETP et plus). Pour ce dernier, c'est l'ensemble Cete qui représente le plus gros contingent.

Suit un groupe de 6 domaines d'importance moyenne (1500 à 2300 ETP) : énergie autre que nucléaire, transports, information géographique et géologique, eau, biodiversité, risques nucléaires.

Enfin, les domaines de l'urbanisme et du bâtiment apparaissent comme relativement modestes en ressources.

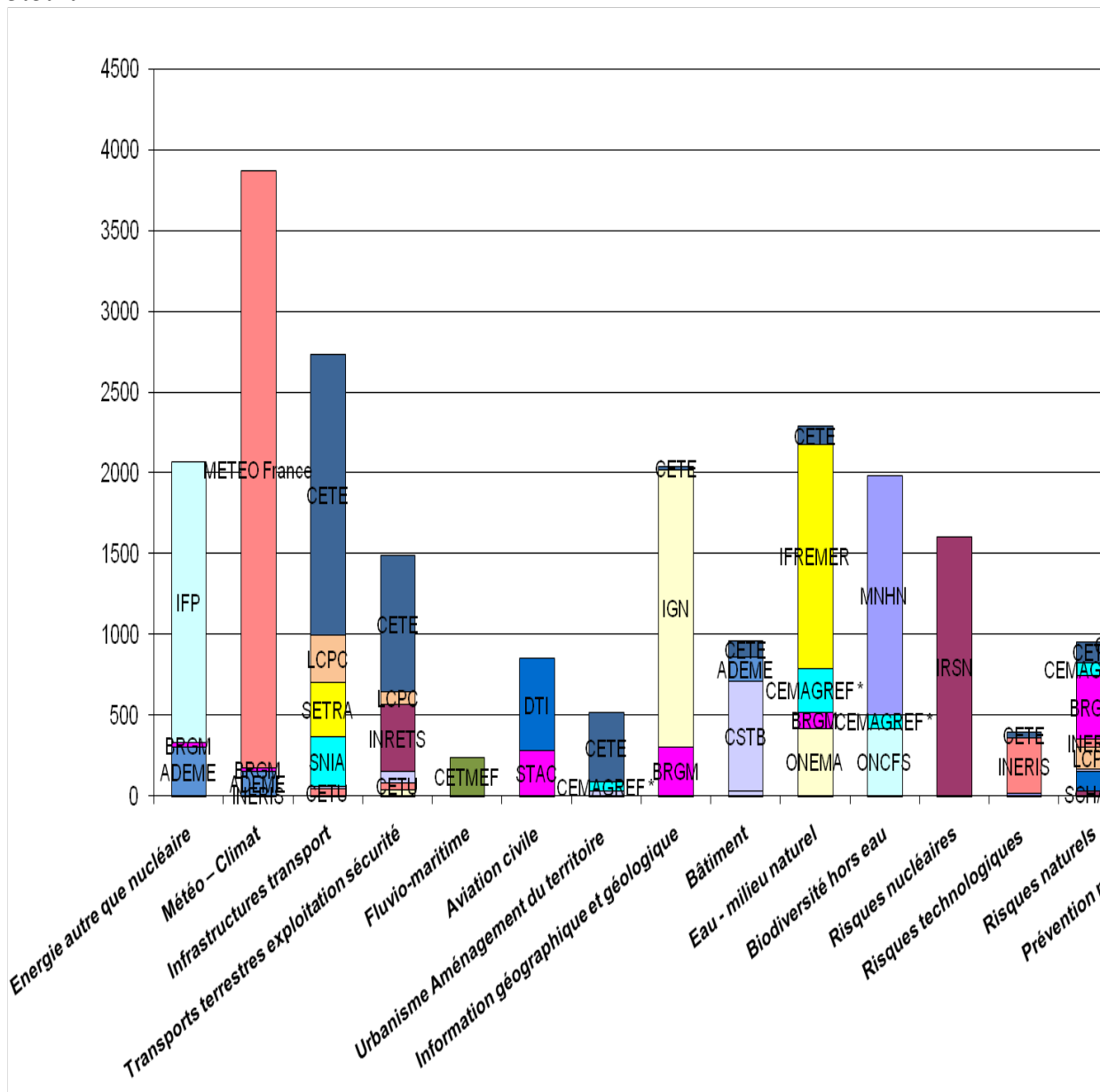
Le degré de spécialisation est mesuré par le nombre de domaines dans lesquels chaque organisme a une activité. Bien évidemment, cet indicateur dépend de la classification adoptée, mais il fournit un premier niveau d'information:

En agrégeant ensemble les Cete et les laboratoires de la DREIF, deux groupes se détachent nettement : celui des organismes polyvalents, en premier lieu, les Cete, le Certu (ce qui confirme le caractère pluridisciplinaire des questions de la ville), le BRGM et le Cemagref, l'Ademe, l'Ineris et le LCPC, soit au total 7 organismes sur 30. Le deuxième groupe, celui des organismes spécialisés (1 voire 2 domaines) est le plus important en nombre (23 sur 30).

	Energie autre que nucléaire	Météo – Climat	Infrastructures transport	Transports terrestres	Fluvio-maritime	Aviation civile	Urbanisme	Aménagement du territoire	Information géographique et géologique	Bâtiment	Eau - milieu naturel	Biodiversité hors eau	Risques nucléaires	Risques technologiques	Risques naturels	Prévention nuisances	Effectifs	Budget (M€)	Nombre de domaines
STEEGBH													18				18		1
SCHAPI														33			33	1,2	1
STRMTG				40													40	2,5	1
CEDRE																52	52	4,5	1
AFSSET																64	64	11,7	1
CETU			44	43													87	6	2
ONF – RTM														120			120		1
CERTU			12	70		28	4	28						14	14		170	12,8	7
CETMEF					240												240	15	1
STAC						280											280	3,1	1
SNIA			310														310		1
SETRA			338														338	23,8	1
ANDRA															348		348	100	1
INRETS				413													413	45,4	1
ONEMA									420								420	108	1
ONCFS										420							420	88,6	1
LCPC			288	81										135	30		534	54	4
INERIS		10											340	50	150		550	58	4
DTI						574											574	165	1
CSTB								680									680	69	1
ADEME	300	140						150							230		820	74	4
BRGM	30	20					300		100					395			845	82	5
CEMAGREF *						60			270	80				80	100		900	69	5
IFREMER									1385								1385	226,5	1
MNHN										1484							1484	60	1
IRSN											1600						1600	276	1
IGN							1713										1713	129	1
IFP	1735																1735	300	1
CETE			1741	840		427	25	100	110				34	128	140		3545	220	9
METEO France		3700															3700	302	1
TOTAL	2065	3870	2733	1487	240	854	515	2042	958	2285	1984	1600	392	955	1128		23418	2507,1	
Ecoles																			
ENTE																	124	19,6	124
ENPC																	467	41	467
ENTPE																	211	26,5	211
ENAC																	530	72	530
SEFA																	451	49	451
TOTAL																	1783	208,1	1783

* Seuls sont comptés les effectifs du CEMAGREF travaillant pour le compte du MEEDDAT soit 590 sur 900

3.5.4.



3.5.4 Nature des activités et des productions

Un deuxième angle de vision est celui de la nature d'activité, classée en 8 catégories, de l'enseignement à l'ingénierie. Cette classification est beaucoup moins précise que la précédente et ses résultats doivent être pris avec précaution. En effet, la qualification des activités est sujette à des interprétations variables suivant les organismes (par exemple la frontière entre recherche et expertise), et surtout peu de données sont disponibles.

Les activités de recherche des écoles, en général bien identifiées, ont été intégrées dans la catégorie Recherche. L'activité Méthodologie englobe la production de guides et règles techniques, ainsi que la diffusion des connaissances.

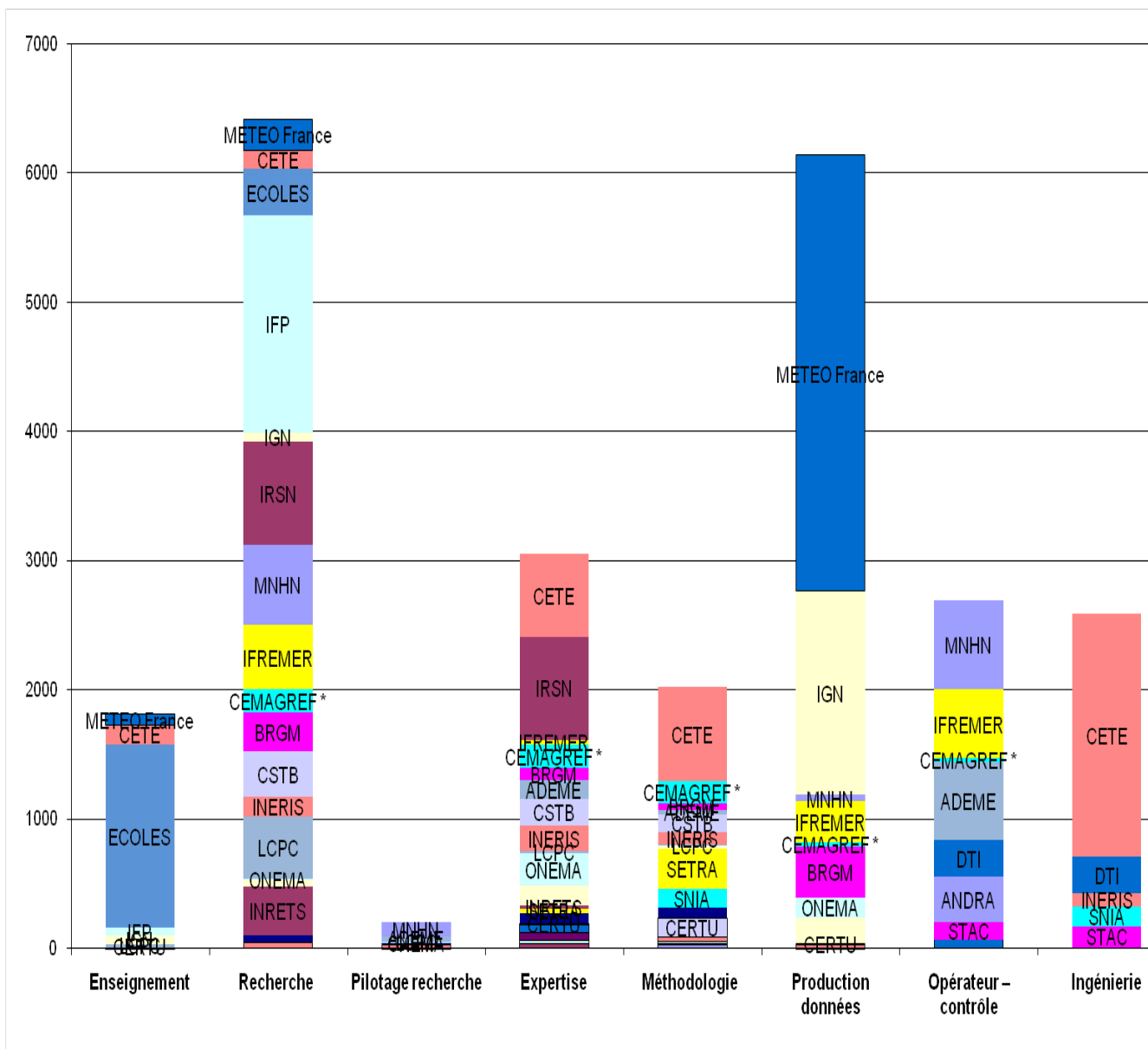
Le diagramme suivant fait apparaître deux types d'activité importants en masse, la recherche et la production de données. L'activité Recherche est de surcroît minorée, la partie recherche des Cete (à travers les laboratoires) étant généralement sous-estimée.

Il apparaît aussi qu'à la différence des domaines techniques, les organismes ont généralement des activités de natures multiples.

	Enseignement	Recherche	Pilotage recherche	Expertise	Méthodologie	Production données	Opérateur – contrôle	Ingénierie	Effectifs	Nombre de natures d'activité
STEEGBH					18				18	1
SCHAPI				33					33	1
STRMTG	2		12		13	13			40	4
CEDRE		15		20	17				52	3
AFSSET				64					64	1
CETU	7	25	10		35	10			87	5
ONF – RTM				60			60		120	2
CERTU	5			10	145	10			170	4
CETMEF		50	10	80	80			20	240	5
STAC							140	140	280	2
SNIA					150			160	310	2
SETRA				30	308				338	2
ANDRA							348		348	1
INRETS		383		30					413	2
ONCFS		50		150	20	200			420	4
ONEMA		10	10	250		150			420	4
LCPC	10	484	10	20	10				534	5
INERIS		150		200	100			100	550	4
DTI							287	287	574	2
CSTB		350		200	130				680	3
ADEME			30	150	40		600		820	4
BRGM		300		95	50	400			845	4
CEMAGREF *		180		180	170	30	30		900	5
IFREMER		500		36		316	533		1385	4
MNHN		622	117			55	690		1484	4
IRSN		800		800					1600	2
IGN	70	68				1575			1713	3
IFP	57	1678							1735	2
ECOLEES	1419	364							1783	2
CETE	154	146		637	731			1877	3545	5
METEO France	85	240				3375			3700	3
TOTAL	1809	6415	199	3045	2017	6134	2688	2584	25201	

ECOLEES										
ENTE	124								124	124
ENPC	217	250							467	467
ENTPE	111	100							211	211
SEFA	451								451	451
ENAC	516	14							530	530
TOTAL	1419	364	0	0	0	0	0	0	1783	1783

* Seuls sont comptés les effectifs du CEMAGREF travaillant pour le compte du MEEDDAT soit 590 sur 900



La mission a donc fait le constat que l'ensemble des organismes qu'elle a examinée est à l'origine d'une très grande variété de productions, que l'on peut de façon un peu synthétique, présenter comme suit, en allant de l'amont théorique à l'aval tourné vers l'application :

- des connaissances donnant lieu à des publications académiques ;
- des développements, pouvant aller jusqu'à l'innovation dans de nouveaux produits ou de nouveaux procédés ;
- des données organisées ;

-
- des outils de modélisation et de simulation ;
 - des méthodes et des expérimentations associées ;
 - des expertises sur des cas concrets ;
 - des projets, avec leur conception et leur mise en oeuvre, en assistance à des maîtres d'ouvrage.

3.6. Les constats

Plusieurs constatations se dégagent :

- l'ensemble est à la fois vaste et hétérogène, par les domaines d'activités, par les natures de production et par les statuts; et par la taille des organismes,
- il couvre à peu près complètement le champ de compétences du ministère, qui est pourtant très étendu, et même en déborde pour certains d'organismes sous tutelle (IFREMER sur la pêche de compétence MAP par exemple),
- il n'y a pas de redondances majeures et quand plusieurs entités travaillent sur un même sujet, elles l'abordent sous des angles différents,
- pour autant, les liens entre les entités sont le plus souvent ténus et circonstanciels : il n'y a ni des comportements, ni même une conscience réelle de l'ensemble des organismes et de leurs personnels d'appartenance à un réseau travaillant sur des objectifs partagés. Une activité en réseau visible et reconnue n'apparaît que dans la sphère équipement. Pour les autres sphères, la coordination s'effectue via les directions d'administration centrales de tutelle.

Le grand nombre des organismes, la diversité des activités, la diversité des statuts, la répartition des tutelles entre les directions d'administration centrales ne favorisent pas une lisibilité et un pilotage de l'ensemble du réseau.

Le RST actuel se caractérise aussi de la façon suivante, vis à vis des trois piliers du développement durable:

- la composante économique (premier pilier) est traitée de façon inégale notamment sur l'établissement raisonné des priorités en fonction du coût/efficacité de différentes solutions de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou de consommation d'énergie, ou de report modal, par exemple.
- la composante "sciences humaines et sociales" est sous dimensionnée (deuxième pilier du développement durable)⁴.
- la composante "sciences environnementales" est bien armée (troisième pilier du développement durable),

⁴ comme l'ont bien relevé la SNDD et le projet stratégique du ministère.

On ne trouve guère de lieux de réflexion où s'élabore techniquement la mise en cohérence des trois piliers du développement durable (le technico-économique, le social, et l'environnemental) dans une vision dynamique et systémique.

Le spectre technique couvert est très large et diversifié et il est indubitablement très bien positionné vis à vis des thématiques environnement et développement durable. Les OST qui composent cet ensemble sont des organismes de référence, reconnus au plan national, européen et international. Néanmoins, d'ores et déjà, on peut dire que ce spectre pourrait être complété par des compétences d'organismes du ministère de l'agriculture (Cemagref, Inra, écoles,..), de l'IRD pour les questions relatives à l'outre-mer, du Shom pour les aspects littoraux, voire du Cirad pour la biodiversité.

De même, prenant en compte le développement récent des observations de notre planète et de ses territoires depuis l'espace et des techniques spatiales de géo-localisation, les relations avec le Cnes, voire l'Esa au niveau européen, seraient à amplifier.

Les très récentes décisions du Commissariat Général d'intégrer dans la démarche de constitution d'un RST élargi le Cemagref et le Cnes vont dans le sens jugé positif par la mission d'audit.

Mis à part l'IGN, Météo-France, et Ifremer, les OST de la sphère équipement sont un général très spécialisés, relativement nombreux, et de taille modeste, comparés aux OST des deux autres sphères. Ce sont des services techniques centraux ou à compétence nationale rattachés à des directions de programmes (DAC), voire au ministre⁵ Sauf à exercer une concertation qui demande de l'énergie entre directions d'administration centrales et que la mission d'audit a vu s'exercer de façon fragmentaire, ce foisonnement des tutelles n'est pas favorable à une démarche de stratégie technique d'ensemble.

De plus, au sein d'une même thématique, on semble avoir privilégié la création de services autonomes sur des sujets verticaux en liaison stricte avec la thématique de la direction de rattachement (maritime, tunnels, route, transports guidés..). Ce découpage selon les objets techniques a ses avantages, mais il se fait au détriment d'une vision plus large et transversale, entravant ainsi le développement de synergies techniques transverses (sécurité, risques, inter modalité dans les transports, etc.) et de mutualisations.

Certes, la réunion mensuelle des directeurs du RST, présidée par la DRI, vise à contrebalancer cet effet de cloisonnement, mais d'une part, elle ne comprend pas tous les OST de la sphère équipement, et d'autre part, est-ce un palliatif suffisant d'autant plus que les directions d'administration centrale y sont absentes?

⁵ quand ils exercent dans plusieurs thématiques à part équivalente et qu'on ne trouve pas de direction d'administration centrale exerçant un poids prépondérant (cas du Certu et du Cetmef)

De plus, le pilotage des organismes n'ayant pas le statut d'établissement public est déficient: si l'on ressent une tendance à la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens, bien souvent dans le cas de ces organismes ayant un statut de service, les instances dirigeantes comme les CODAC, ne se réunissent que peu souvent, ce qui donne un sentiment de faible pilotage et de reporting⁶.

⁶ C'est notamment le cas au Cetmef et au Certu, dont le Codac ne s'est pas réuni en 2008. Ce constat avait déjà été fait lors d'inspections antérieures

4. Pour les OST de la sphère équipement, des rapports qui n'ont été que peu suivis d'effets

Divers audits et rapports ont été produits sur tout ou partie du RST par le CGPC ou avec une contribution importante du CGPC, dans le cadre du précédent ministère en charge de l'équipement. Les conclusions de ces rapports visaient à une meilleure cohérence et gouvernance d'ensemble de ce réseau.

On peut citer, entre autres:

- Le rapport CGPC n° 2003-0090-03 "La gestion des corps de chercheurs du ministère chargé de l'Équipement" qui préconisait entre autres, le fusion du corps des chercheurs de l'Inrets au sein du corps des chercheurs de l'Équipement
 - Le rapport du CGPC n° 2005-0216-01 juillet 2005 : "Stratégie Ministérielle de Réforme : Ouverture du réseau scientifique et technique", rapport du groupe de travail présidé par Pierre Chantreau dont nombre de recommandations restent d'actualité, notamment le regroupement des Cete sous une direction unique, reprenant et précisant une des conclusions importantes du rapport CGPC n° 2004-0014-01: "Évaluation du dispositif d'amélioration des relations entre les Cete et les services territoriaux" quant à la mise en place d'une instance de gouvernance de l'ensemble des Cete
 - Le rapport CGPC n° 2005 -0278-01 décembre 2005 établi par J. Sicherman : "modalités d'ouverture du Setra aux collectivités"
 - Un "audit de modernisation des services" portant sur le RST de juin 2006 qui préconisait une meilleure gouvernance d'ensemble et une simplification du fonctionnement.
 - Le rapport du CGPC n° 2006-004981-01 novembre 2006 : "La gouvernance des organismes scientifiques et techniques du ministère de l'Équipement" et son avis délibéré du 1^{er} juin 2007 qui exprimait notamment: une attente d'une tutelle forte, un intérêt de disposer de documents stratégiques et de contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels.
- Le rapport CGPC n° 004970-01 novembre 2006 "L'identification des compétences et des besoins de compétences au ministère de l'Équipement" qui recommandait une meilleure structuration des clubs « métiers »;

-
- Le rapport CGPC n° 005306-01 janvier 2008: "Gérer nos connaissances: une organisation du ministère pour la connaissance" établi par J.Sicherman

Leurs conclusions et recommandations de ces différents rapports restent souvent d'actualité.

5. Un contexte en pleine évolution à tous les niveaux : mondial, européen, national et ministériel Meeddat, auquel le RST doit s'adapter et trouver les réponses.

5.1. Au niveau mondial

Après le choc de la chute du mur de Berlin au début des années 1990, le monde doit faire face à trois événements majeurs : la prise de conscience du réchauffement climatique et de ses implications pour les conditions d'existence de l'espèce humaine, l'émergence des nouvelles et massives puissances économiques orientales, le choc brutal de la crise économique et financière mondiale.

Pour faire face, à ces trois événements, la communauté nationale doit impérativement parier et miser sur la recherche, l'accroissement des connaissances, la mise au point de nouvelles méthodes, pour à la fois comprendre et être capable d'influencer des réponses qui ne peuvent être que mondiales. Elle doit chercher à placer judicieusement nos forces socio-économiques pour créer les nouveaux emplois du 21^e siècle. En particulier, l'irruption des préoccupations liées au développement durable que le changement climatique a fait émerger de façon irrésistible, amène à revoir tous les modèles préexistants basés sur la confrontation entre économie et croissance d'une part et précaution et protection d'autre part.

5.2. Au niveau européen

Là aussi, l'Europe s'est transformée de façon très rapide. Dans le domaine des politiques publiques, le poids des directives européennes devient de plus en plus prégnant. Bien souvent, leur élaboration s'appuie sur des avancées techniques et scientifiques, et découlent des nouveaux usages engendrés par ces avancées.

L'ouverture des frontières permet l'intervention de consortiums d'ingénierie étrangers mêlant à la fois public et privé, qui opèrent à tous les niveaux.

Le milieu européen et international de la recherche, de l'enseignement, de l'ingénierie, bref de la connaissance est devenu compétitif entre pays d'Europe, et au-delà (classement de Shanghai, etc.). Le RST est déjà très présent dans les programmes européens, mais parfois de façon inégale. Il s'agit donc d'accompagner et d'intensifier les interventions du RST dans les programmes européens, notamment en aidant ceux qui ont des difficultés à s'y introduire.

La participation aux réseaux d'excellence au sein desquels les organismes du RST échangent avec les équivalents européens doit aussi être développée.

5.3. Au niveau national et ministériel Meeddat

Le rôle de l'État, antérieurement porteur seul de l'innovation via ses laboratoires et organismes de R&D, a fortement évolué, en transférant la technologie à des entreprises capables d'innover sur le territoire national pour mieux se positionner au plan européen et mondial. Ces succès actuels de transfert de technologies innovantes doivent continuer et s'amplifier grâce à un RST qui doit viser d'être en tête de la course.

Le Meeddat attend du RST un apport fiable des éléments techniques nécessaires à une prise de décision raisonnée, amenant la conciliation plutôt que la confrontation.

Enfin, à la suite des vagues de décentralisation, les collectivités ont pris à leur niveau l'élaboration de nombre de commandes publiques antérieurement effectuées par l'État dont les services étaient soutenus (et le sont encore) sur le plan technique par un RST qui élaborait les règles techniques applicables. Par conséquent, il y a un besoin d'accompagner les collectivités dans l'application de ces règles à leurs commandes publiques. Le RST doit assurer une harmonisation par un partage des connaissances sous tendant ces règles entre les parties prenantes. Face à ces besoins et attentes des collectivités, cette évolution se fait un peu au fil de l'eau, et de façon inégale selon les régions du territoire.

5.4. Des réponses se font jour face à ces défis

Face à ces évolutions extrêmement rapides, et notamment dans le domaine de l'environnement et du développement durable, il a été décidé de concentrer les forces au sein d'un ministère intégré, chargé de conduire l'élaboration et la mise en œuvre des réponses dans un esprit global et systémique. En ce qui concerne le socle de la connaissance que constitue le RST, un certain nombre de décisions et d'actions ont été prises, qui doivent être intégrées dans la réflexion concernant l'avenir du RST.

5.4.1. Le projet stratégique du ministère du 12/06/2008

D'une façon générale, le projet stratégique insiste sur une nouvelle approche des enjeux par la mise en œuvre d'un rôle d'ensemblier, de facilitateur et de médiateur, tout en gardant rigueur et impartialité. Ce rôle implique d'aller au devant des partenaires (dont notamment les collectivités territoriales), de faire émerger des synthèses en proposant des solutions reflétant l'intérêt général. Dans ce cadre, il faut donc développer la transversalité, et l'action en réseaux. Il faut favoriser la mixité des cultures et la diversité des compétences pour exercer ce rôle d'ensemblier, et être capable d'accompagner les collectivités et les acteurs économiques. Ceci s'applique bien évidemment au RST qui

doit jouer sa partie scientifique et technique en soutien des politiques publiques mises en œuvre par les divers acteurs (état, collectivités, entreprises, associations...)

Fort de son ancrage territorial, et en liaison forte avec les services déconcentrés, le RST est un levier du ministère pour concrétiser les objectifs du Grenelle de l'environnement, tout particulièrement sur les champs d'intervention suivants :

- développer les territoires durables
- maintenir et adapter le patrimoine d'infrastructures et de bâtiments

Le RST devra apporter l'expertise scientifique et technique nécessaire au Meeddat pour éclairer les décisions politiques, contribuer à la définition de normes et de bonnes pratiques, permettre à l'État d'être un propriétaire exemplaire et économe et faciliter l'émergence et la diffusion de l'innovation sur ces champs.

Dans la continuité de la circulaire d'orientation du 15 février 2007 et pour mener à bien ce projet, l'évolution du RST doit être conduite selon cinq axes de travail prioritaires :

- **une réorientation du portefeuille d'activités** : diminution des activités purement liées aux infrastructures routières, au profit des enjeux du Grenelle de l'environnement (transports intermodaux, énergie et climat, bâtiment, ressources et biodiversité, risques, ...) et des interventions davantage liées à la définition et à la mise en œuvre de méthodologies nouvelles et pluridisciplinaires.
- **une évolution et une meilleure valorisation des activités des Cete pour mieux intégrer la démarche «développement durable».**
- **l'association de nouvelles têtes de réseau issues des sphères «écologie» et «industrie énergie»**
- **une plus grande polarisation des compétences organisées en équipes disposant d'une taille critique suffisante**, en phase avec le développement des pôles de compétitivité.
- **une plus grande ouverture sur leur environnement et leur gouvernance : les collectivités territoriales, les entreprises, les pôles de compétitivité, les universités.**

5.4.2. Le Grenelle de l'environnement, et le Comop recherche

Le Comité opérationnel « Recherche » s'est attaché à traduire les quatre priorités majeures définies par le Grenelle de l'Environnement: en orientations concrètes pour la recherche :

- lutter contre le changement climatique,
- préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels,
- préserver la santé et l'environnement
- instaurer une démocratie écologique

Les orientations présentées dans le rapport couvrent les principales thématiques du développement durable : l'énergie, les transports, l'urbanisme, la santé, et l'agriculture. Le Comop recherche insiste sur l'analyse et la compréhension s'appuyant sur des outils d'observation et de modélisation performants, d'observatoires de recherche en environnement et des instruments d'observation satellitaire.

Enfin, le Comité propose le développement de systèmes d'observation des évolutions urbaines et de fédérer les compétences sur cette thématique dans un cadre interdisciplinaire dont le comité souligne l'importance.

D'un point de vue méthodologique, le Comité souligne le rôle clé des démonstrateurs de recherche, portés par des industriels dans le passage du laboratoire à l'industrialisation, et des plateformes de recherche publiques / privées. Il propose par ailleurs dans chacun des domaines des priorités claires et focalisées.⁷

Il est cependant nécessaire de prévoir dès maintenant les actions de recherche visant à l'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, face à l'augmentation des phénomènes extrêmes, une cartographie de la vulnérabilité du territoire devra être réalisée.

Pour accompagner et faciliter l'adaptation à ces changements subis ou annoncés, le Comité estime que la recherche doit se rapprocher de la collectivité nationale. L'expertise, qui est une des missions essentielles de la recherche publique, doit s'exercer ainsi selon des règles simples et en toute transparence.

Enfin, les membres du Comité recommandent qu'un dispositif de suivi des conclusions du Grenelle de l'Environnement en matière de recherche soit mis en place.

5.4.3. La Stratégie nationale du développement durable (SNDD)

La stratégie nationale de développement durable est décrite dans un document d'orientation national de référence. Ce document est destiné à servir de cadre de référence aux différents acteurs publics et privés, dont bien évidemment les OST. Il est présenté en neuf défis clés correspondant à une volonté de cohérence avec la stratégie européenne de développement durable (SEDD).

En ce qui concerne les OST et donc le RST, on peut y relever principalement le défi clé n°8 : Société de la connaissance, subdivisé en Défi clé N° 8.1 Éducation et Formation et Défi clé n° 8.2 Recherche et Développement:

- Défi clé n° 8.1 : société de la connaissance, éducation et formation
-Adapter et renforcer les dispositifs de formation pour les compétences et qualifications identifiées par le Grenelle de l'Environnement dans les secteurs clés tels que le bâtiment, l'énergie, l'agriculture, l'économie et la santé

- Défi clé n°8.2 recherche et développement

⁷ Voir le rapport final du Comop Recherche-Grenelle de l'Environnement

-
- Accroître la part de l'effort national de recherche consacré au développement durable
 - Renforcer la transparence des choix politiques par rapport aux applications de la recherche en assurant une expertise indépendante et de qualité
 - Assurer le transfert de connaissance de la recherche vers l'entreprise et soutenir l'innovation technologique et organisationnelle dans les entreprises
 - Soutenir la recherche et développement pour améliorer notre efficacité énergétique et réduire nos émissions de gaz à effet de serre.
 - Mieux mobiliser les sciences humaines et sociales pour la recherche et le développement, l'innovation, l'expertise et l'évaluation.
 - Développer les transferts de recherche par des politiques de partenariat dans les organismes de recherche et universités, les pôles de compétitivité, par la mobilité des chercheurs, et par les programmes européens de recherche.

5.4.4. Le Comité de Modernisation des Politiques Publiques

Les décisions relatives à la RGPP concernant le Meeddat et plus particulièrement son RST, sont résumées par les listes d'actions suivantes extraites des décisions du CMPP du 4 avril 2008 :

- Suppression progressive de l'activité d'ingénierie concurrentielle
- Réduction des activités routières du réseau scientifique et technique permettant un redéploiement partiel des capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance (prévention des risques, expertise sur l'énergie, la biodiversité, etc.)
- Réorientation des prestations externes d'ingénierie du réseau scientifique et technique vers des activités à plus forte valeur ajoutée et par la rationalisation des fonctions support
- Finalisation des avenants aux contrats d'objectifs des opérateurs pour aligner leurs activités avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement
- Réalisation de gains sur les fonctions support du Meeddat grâce aux mutualisations liées à la création de ce ministère
- Enseignement supérieur et Recherche: Simplification du fonctionnement des unités mixtes de recherche, dans le cadre de l'application des recommandations de la commission d'Aubert

5.4.5. La mise en œuvre : les actions lancées

- **Lancement du plan de transformation des Cete** avec la nomination d'un chargé de mission auprès de la directrice de la recherche et de l'innovation, lancement dans chaque Cete de chantiers thématiques de réflexion sur la réorientation des activités vers l'amont et l'innovation, et de chantiers

transversaux (gestion, RH), redéfinition de la gestion du titre 9 et des droits à prestation des Cete par la création d'une action miroir gérée par la DRI

- **Lancement des concertations avec les collectivités territoriales** par la tenue d'un séminaire État /collectivités d'une demi-journée en octobre 2008.
- **Enac et Sefa:** depuis la fin 2008, le directeur de l'Enac est aussi le directeur du Sefa, ce qui laisse augurer de synergies renforcées.
- **Séminaire des OST des 20 et 21 janvier 2009:** Ce séminaire a réuni pour la première fois l'ensemble des organismes des trois sphères, avec pour objectif d'explorer les voies de la mise en place d'un réseau coordonné des OST. Une très forte dynamique s'est manifestée en vue de fonctionner en réseau et de faire émerger plus de synergies et de coopérations transversales
- **Le contrat d'objectif de l'Ademe et la convention cadre 2009-2011 entre le Meeddat et l'Ademe:** Ce contrat d'objectifs confie à l'agence un rôle majeur dans les domaines suivants : énergie et climat, air et bruit, déchets et sols. Ce rôle s'exercera et se renforcera par la mise en place d'actions transversales menées dans des logiques « projet » et de développement durable concernant les thèmes suivants : consommation et production durables, ville et territoires durables, lutte contre le changement climatique et adaptation à ses effets. La convention avec le Meeddat fait des DREAL les interlocuteurs privilégiés de l'Ademe pour la mise en œuvre territoriale.

- **Des décisions porteuses d'avenir pour l'observation et la connaissance des territoires**⁸: Le Commissariat général au Développement Durable et le Cnes ont convenu de resserrer leurs liens notamment dans le domaine de l'observation et la connaissance des territoires auxquels les observatoires spatiaux peuvent contribuer. Bien en ligne avec les enjeux du Grenelle de l'environnement et les propositions du Comop Recherche, cette implication est porteuse d'avenir pour des organismes scientifiques et techniques à vocation d'études territoriales comme les Cete, le Cemagref, le Cetmef, le Certu et d'autres.

⁸ Note de la Commissaire générale au développement durable du 19 février 2009, concernant l'établissement d'un plan d'applications satellitaire pour 2010.

6. Les attentes vis à vis du RST sont fortes, mais un dialogue opérationnel efficace reste à construire:

6.1. Le ressenti et attentes des services déconcentrés DREAL/ (DRE, DIREN, DRIRE) et des services départementaux

Il n'y a pas dans la période actuelle de véritable réflexion partagée entre ces services déconcentrés et le réseau scientifique et technique mais une volonté de travail en commun et d'initiatives existe pour de nombreux cadres interrogés

Ce qui peut être souligné, c'est la différence significative d'approche et de vécu des entités constitutives des DREAL que sont la DRE et la DIREN et la DRIRE, par rapport aux organismes du RST : pour la DRE, l'interlocuteur privilégié est clairement le Cete et dans une moindre mesure, les organismes nationaux implantés dans la région ; la DIREN connaît par contre assez peu le Cete et travaille directement avec un nombre relativement conséquent d'organismes qui lui fournissent les éléments d'observations, de méthode et d'expertise nécessaires ; la DRIRE est encore plus éloignée du fonctionnement "Equipement"

Une bonne connaissance réciproque RST (surtout Cete)/ DREAL et services départementaux sera indispensable

Pour chaque domaine, les interlocuteurs rencontrés ne connaissent pas toujours les compétences actuelles et futures du RST.

Nos interlocuteurs ont par ailleurs insisté sur la formation, la méthodologie et la doctrine, l'appui sur dossiers concrets. Le fonctionnement en réseau est jugé nécessaire

Par ailleurs dans le cadre du dialogue de gestion entre les services régionaux et RST, les services déconcentrés relèvent que les priorités du CGDD pour la mise en œuvre du Grenelle ne sont pas connues, qu'aucune DAC ne parait en charge des missions transversales (diagnostics de territoires, projet stratégique régional) et qu'il n'existe pas de lieu de dialogue sur les besoins d'appui du RST, notamment pour améliorer les compétences.

Enfin, des réunions périodiques de concertation entre DREAL et Cete pour programmer des études et travaux et faire le suivi d'exécution, ne se font pas toujours, et de façon inégale suivant les régions.

6.2. Le ressenti et attentes des services de navigation (direction inter régionale de VNF)

Les deux services de navigation consultés, s'accordent sur leurs attentes et leurs priorités : recherche appliquée, méthodologie et expertise, la formation, la gestion des connaissances et des compétences. Les SN attendent des solutions nouvelles, alternatives à des solutions privées brevetées, uniques et chères, l'établissement de bilans carbone, une expertise sur des thèmes de développement durable. Ils ciblent leurs attentes dans des domaines comme la modélisation des phénomènes hydrauliques et l'hydrobiologie

A l'instar de leurs homologues européens, les SN gérant des voies d'eau internationales estiment nécessaire de disposer d'un service technique de R et D qui joue l'interface entre le monde de la recherche et les services opérationnels sur des sujets concrets.

Ils trouveraient intéressante l'organisation de rencontres avec le Cete.

6.3. Le ressenti et les attentes des Directions Inter départementales des Routes (DIR)

Le Cete constitue l'organisme principal, voire exclusif, du RST auquel les DIR ont recours. Il est perçu comme assurant une fonction de « porte d'entrée », en cas de besoin, vers les autres entités du réseau. Néanmoins, une meilleure lisibilité des capacités d'intervention du réseau et des compétences de chaque organisme devrait être apportée au moyen d'une cartographie du réseau lisible.

Les domaines principaux de collaboration avec le Cete sont les systèmes d'information, la gestion de base de données, le contrôle d'exécution des travaux et les ouvrages d'art.

Une attente forte est également exprimée pour une assistance aux services (méthodes, pratiques, expertise) dans la « grenellisation » de leurs interventions.

Dans la continuité des Cotita, le RST peut également constituer un initiateur d'échanges entre les différents gestionnaires de réseau, en vue notamment de rendre cohérentes les logiques de gestion de trafic aux interfaces (réseau d'agglomération / réseau structurant par exemple) ou de favoriser les partenariats techniques.

Il est souhaité une expertise indépendante ainsi que l'existence d'un contrôle intégré pour éviter l'effet couperet d'un contrôle final.

6.4. Le ressenti et attentes des milieux professionnels

Les points suivants ressortent, en ce qui concerne le ressenti des milieux professionnels :

- Le RST est générateur d'innovations à objectif d'applications concrètes et il est souhaité le développement de recherches conjointes. Ils en attendent un renforcement de leur technicité et de leur compétitivité à l'international.
- Certains organismes sont plutôt en retrait, pour diverses raisons (statuts, moyens..) et n'exploitent pas toujours tous les outils liés à la propriété intellectuelle, par manque de soutiens spécialisés.

-
- Le RST est une référence en matière d'état et de règles de l'art dans la mise en œuvre concrète de politiques publiques
 - Les milieux professionnels sont aussi en attente de prestations d'expertise préparant des opérations de contrôle réglementaire, ce qui pose parfois des problèmes de déontologie

6.5. Le ressenti et les attentes des directions d'administration centrale

La mission d'audit a rencontré les directions générales thématiques d'administration centrales (DGAC, DGPR, DGEC, DGITM, DGALN, DSCR), et aussi deux services (SOES du CGDD et SDSIE du SG) qui lui ont paru pertinent à interroger.

D'une façon générale, on peut constater que les directions générales qui ont appartenu à une sphère, n'ont qu'une faible perception des organismes appartenant à une autre sphère et on ressent une approche différente du pilotage des OST, exercé de façon plus ou moins active et rapprochée. Un besoin général de cartographie s'est, là aussi, révélé. Néanmoins, les directeurs ont exprimé qu'ils ressentaient la possibilité de synergies nouvelles.

6.5.1. . L'exercice de la tutelle :

Les DG conviennent le statut d'établissement public a le mérite de les impliquer effectivement dans leur pilotage. Lorsqu'il y a plusieurs tutelles, ou plusieurs DG impliquées, les DG estiment que les séances de préparation des Contrats d'objectifs ou les séances de préparation des conseils d'administration sont des lieux privilégiés de concertation.

6.5.2. La programmation et le suivi des études :

Les DG programment des études et des recherches à réaliser par les OST, en appui de leurs réflexions et élaborations des politiques publiques. La mission d'audit, au travers des entretiens avec les DG, a pu constater que cette programmation se fait en général annuellement, mais aussi parfois au fil de l'eau, et que le suivi du déroulement des études se faisait de façon inégale suivant les DG⁹.

6.5.3. Expertise et déontologie

Les DG maintiennent dans leur ensemble la nécessité de disposer d'une expertise de qualité de la part des OST. Elles souhaitent une expertise indépendante des intérêts économiques et apprécient la mise en place de chartes de déontologie. Ceci étant, elles constatent que chaque organisme a ses propres pratiques qui peuvent être de qualité variable, et elles suggèrent une concertation et des échanges autour de ces pratiques. La plupart estiment qu'au-delà d'une expertise trop statique et fragmentée, une expertise qualifiée de systémique est à développer. Elles attendent des OST une vue

⁹ Le défaut de suivi suffisamment rapproché provoquant souvent des incompréhensions et des frustrations

plus large, et se posent la question de la segmentation d'organismes très spécialisés, souvent de taille modeste, et par la force des choses s'isolant dans leur spécialité, au détriment de vision systémique. Il ne faut pas hésiter à favoriser des rapprochements pour contrer cet effet : le PATOUH (cf. ci- après) est cité comme un exemple à suivre.

6.5.4. . Relations avec les collectivités territoriales

Certaines DG sont plus sensibilisées que d'autres par les relations avec les collectivités territoriales. Il ressort des entretiens un sentiment que le dispositif Cotita (Conférences Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement) est jugé indispensables, mais fragiles dans leur définition actuelle, et de qualité inégale suivant les régions. Il conviendrait d'élargir les sujets traités et de renforcer ce dispositif.

6.5.5. . Des points plus particuliers

- **La connaissance des territoires**

Il est évoqué le grand chantier de coordination des systèmes d'information thématiques du Meeddat sur les territoires. Comment les OST peuvent-ils se coordonner ensemble pour mettre en place des systèmes d'information thématiques inter opérables, afin d'avoir une connaissance des territoires, suivant les prescriptions de la directive européenne Inspire.

- **Les besoins du HFD/SDSIE**

Les services du Haut Fonctionnaire de Défense (HFD) attendent du RST une veille et une expertise lors d'opérations de gestion de crise et les OST devraient prendre leur part aux entraînements. Le besoin est aussi régional en support des préfets, notamment pour des crises de grande ampleur, nécessitant des experts dont ils ne connaissent pas la localisation à priori.

6.6. . Le ressenti et les attentes des collectivités territoriales¹⁰

6.6.1. Un réseau et des établissements mal connus par les intervenants des collectivités territoriales

Si certains acteurs interrogés, anciens du ministère, ont une bonne connaissance du RST, pour d'autres, la distinction entre services déconcentrés de l'Etat (surtout DDE) et organismes du RST n'est pas perçue. Les Cete sont connus de façon globale mais incomplète. Pour ceux qui connaissent le RST et ses organismes, il est perçu comme complexe et ne se rapprochant pas des collectivités et ses points d'entrée ne sont pas identifiés.

Les sollicitations du RST sont le fait d'anciens agents de l'équipement, positionnés dans les départements. Les autres collectivités affichent une connaissance encore plus

¹⁰ Synthèse de l'étude réalisée par une équipe d'élèves administrateurs territoriaux de la promotion Galilée(208-2009de l'Institut National des Etudes Territoriales de Strasbourg : « Des voies pour inscrire le réseau Scientifique et Technique du Meeddat dans une organisation territoriale décentralisée » Avril 2009

réduite du RST. C'est ainsi que par exemple, les grandes agglomérations sont quasi-absentes des Cotita

Par contre, il est ressenti que des démarches comme un cofinancement même faible à des projets, la participation commune à des projets européens ou encore une capacité pour le RST de recruter en détachement des ingénieurs territoriaux, permettent aux acteurs de se rencontrer¹¹.

6.6.2. Le RST est dans une situation de concurrence face à des acteurs très diversifiés

La concurrence des réseaux professionnels territoriaux et les réseaux métiers

La fonction publique territoriale est marquée par l'existence de réseaux ou d'associations professionnels très actifs comme par exemple l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF-4000 membres), et l'association des directeurs des services techniques départementaux (ADSTD). Ces associations et notamment l'AITF, sont devenues un lieu de référence et d'échanges pour les acteurs de la filière technique territoriale. Structurée en délégations régionales, et se disant favorable une collaboration avec le RST¹², l'AITF pourrait être un puissant vecteur permettant de pallier le déficit d'image du RST, particulièrement auprès de collectivités actuellement très éloignées du RST.

Concurrence des « émanations » des collectivités et des autres organismes publics locaux

Les collectivités disposent de leurs propres structures en matière de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage. Même dans le domaine de l'expertise, nombre de collectivités ont développé des compétences en interne. Enfin, les collectivités ont tendance à solliciter le tissu local (écoles d'ingénieurs ou universités locales), plutôt que des organismes éloignés.

Concurrence privée

L'offre privée existe dans nombre de secteurs. Les entreprises privées sont présentées comme réactives et performantes, en s'inscrivant dans les contraintes temporelles des collectivités (durée du mandat électif par exemple).

¹¹en Région, le CPER est considéré comme l'un des derniers lieux de rencontre.

¹² Suite à « l'appel de Perpignan » ou les ingénieurs territoriaux avaient affirmé leur attachement à l'accès à une expertise d'Etat dans le domaine technique

6.6.3. Le manque d'adéquation du RST face aux besoins des collectivités

Les collectivités qui le connaissent, partagent le sentiment que le RST n'est visible que lorsqu'il veut porter son propre projet et recherche pour cela des financements complémentaires

L'identification globale des besoins des collectivités

En premier lieu, les collectivités attendent du RST une aide dans la mise en œuvre des normes, par une explicitation, des documentations et des prestations d'expertise permettant de traiter préventivement les contrôles qui seront menés à l'issue de réalisation de projets innovants (Busway, tram-train).

En second lieu, le RST est cité pour apporter une valeur ajoutée en matière d'expertise, notamment dans les domaines émergents dans lesquels les collectivités n'ont pas encore de compétences en propre, dans la capitalisation des connaissances (veille et benchmark), et dans la recherche et le développement où les collectivités recherchent un partenariat de long terme sur des domaines expérimentaux en s'appuyant sur une neutralité par rapport aux grands groupes.

Des besoins différents selon le type de collectivité

- Les petites communes ont besoin de l'Atesat, dont elles souhaitent l'extension aux domaines du développement durable
- Les grandes villes et agglomérations ont besoin du RST pour la mise en œuvre de projets innovants: aide à la formulation technique du besoin, expertise dans le champ du développement durable, aide pour répondre à une réglementation complexe et mouvante
- Les départements ont l'habitude de travailler avec le RST ; ils insistent sur la nécessité de conserver une expertise sur le cœur de métier routes et ouvrages d'art.
- Les Régions ayant massivement investi dans les compétences transports TER et les lycées, n'expriment pas de besoins vis-à-vis du RST

6.6.4. La sollicitation du RST et les questions qui se posent

Nombre de collectivités indiquent que l'absence de sollicitation du RST a pour origine la question non résolue de savoir comment le RST doit être intégré à la commande publique, et quels domaines d'activité échappent à la mise en œuvre du code des marchés publics.

L'avis communément partagé est que le RST doit privilégier sa spécificité face à la concurrence, à savoir son rôle vis-à-vis de l'intérêt général qui implique excellence et neutralité

6.6.5. La gouvernance du RST : une volonté de rapprochement avec les collectivités territoriales mais des résultats limités

Des objectifs ambitieux

Le but poursuivi est d'instaurer une véritable gouvernance partagée du RST.

Pour les collectivités il s'agit de faire remonter leurs besoins au sein des instances de gouvernance du RST, de pouvoir s'appuyer sur l'expertise technique de l'État, de développer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre professionnels de l'État et des collectivités, et d'organiser la représentation de leurs techniciens au sein des instances de gouvernance du RST

L'État a déjà engagé des initiatives (charte Etat/ADF, séminaire annuel Etat/Collectivités, participation aux Cotita et au Comité des maîtres d'ouvrage routiers (Comoar))

Enfin, la présidence du comité d'orientation du Certu a été confiée à un élu local, et il comporte de surcroît, treize représentants des collectivités territoriales.

L'identification de quelques limites

- Les Cotita sont quasiment inconnues en dehors des conseils généraux des départements
- Les intercommunalités et les conseils régionaux exercent des compétences dans les domaines d'intervention du Meedat mais elles sont absentes du séminaire annuel et des Cotita
- Le choix d'avoir comme interlocuteur des représentants de l'AMF et de l'ADF au séminaire annuel, laisse la place à une approche « politique » de la gouvernance. Ne faut-il pas laisser une plus grande place à une représentation « technique » via par exemple l'AITF et l'ADSTD ?
- Les Cotita ne sont pas homogènes dans leur composition et les thèmes sont variables d'une zone Cete à une autre ; Les Cotita ne se réunissent que peu souvent, elles se limitent souvent à l'animation des clubs métiers, sans toujours couvrir la totalité des clubs métiers

7. Les propositions et pistes de réflexion

7.1. La constitution d'un réseau scientifique et technique est elle vraiment nécessaire?

Comme on l'a vu ci-dessus, bon nombre d'OST, ceux des sphères écologie et énergie notamment, n'ont pas jusqu'à présent ressenti la nécessité de fonctionner en réseau formalisé. Aujourd'hui, le RST de la sphère équipement est principalement focalisé sur la coordination des travaux des Cete en liaison avec un sous-ensemble des organismes têtes de réseau, ce qui relève de la gestion opérationnelle, dans une vision plutôt réduite.

Aux yeux de la mission d'audit, la nécessité d'une action scientifique et technique coordonnée en réseau s'impose pour trois raisons essentielles:

- la problématique du réchauffement climatique et plus généralement du développement durable, est d'une grande complexité technique et scientifique dans le **système complexe fermé et fini que constitue notre planète**. Le défi est global, et il se décline par ses impacts au plan continental et régional, ainsi qu'au niveau local. Tous les aspects de la vie en société y sont entremêlés et interagissent (transports, habitat, biodiversité, alimentation, énergie,...) et l'on ne peut y apporter de solutions partielles sans examiner les impacts sur l'ensemble local, régional, voire mondial.
- Comme on le sait, le monde est aussi fermé et fini sur le plan économique, et une réponse nationale ou locale non confrontée et coordonnée avec le reste du monde et au premier chef, l'Europe, a une grande probabilité d'être vouée à l'échec,
- Le développement durable suppose des approches complémentaires avec une implication techniques fortes sur de nombreux champs d'activité qui nécessitent des coopérations d'acteurs de nombreuses disciplines très différentes.

Notant le large spectre couvert par les OST du Meeddat, le projet stratégique du ministère appelle à répondre positivement à cette nécessité et précise la feuille de route assignée à ce réseau. (cf. § 4.2.1), en prenant en compte la possibilité d'effectuer des études techniques et scientifiques systémiques menées à toutes les échelles globales, régionales, et locales.

Enfin les OST eux mêmes appellent à mieux se connaître, et à développer des coopérations et des synergies au sein d'un réseau coordonné.

Un fonctionnement en réseau des OST du Meeddat est donc une impérieuse nécessité, d'autant qu'un important effort est à produire dès à présent, si l'on souhaite des résultats tangibles¹³.

Pour bien marquer le virage à prendre, et pour marquer qu'il faut raisonner en réseau élargi au service des enjeux environnementaux, nous parlerons par la suite du RSTE-DD : Réseau Scientifique et Technique pour l'Environnement et le Développement Durable du Meeddat

7.2. Quelques grands principes directeurs

Les principes directeurs de la démarche adoptés par la mission d'audit sont les suivants :

- rechercher davantage de transversalité et développer une culture commune.
- conserver un fonctionnement en boucle reliant la recherche → ingénierie- méthodologie- guides- normalisation/maquettes de démonstration/prototypes → application finalisée dans les territoires/industrialisation (secteur privé)/politiques publiques (services déconcentrés et collectivités) et retour d'expériences vers l'amont, en associant de façon pragmatique et opérationnelle les collectivités territoriales, les services déconcentrés, et les milieux professionnels,
- trouver un mode de fonctionnement du réseau agissant sur deux plans complémentaires s'enrichissant mutuellement: le plan national, et le plan régional, tout en ayant une ouverture sur le niveau européen et international,
- trouver une structuration institutionnelle et/ou fonctionnelle du réseau qui permette à la fois une animation d'ensemble, et un pilotage des organismes avec une responsabilisation des acteurs (les tutelles qui sont réparties dans l'organisation des ministères, les exécutifs des organismes, les bénéficiaires du RSTE-DD).
- La structuration de ce réseau doit pouvoir permettre la formation de "sous-réseaux", créés sur opportunité, rassemblant un certain nombre d'OST autour de sujets définis en commun. Nous les appellerons "réseaux thématiques" par la suite.
- Cette structuration et son animation doivent être telles que les membres ont le sentiment d'être sur un pied d'égalité dans le cadre de leur participation.

¹³ Les travaux du GIEC montrent qu'il faut agir de façon significative dès maintenant pour espérer des résultats à la fin du siècle

7.3. Le périmètre du RSTE-DD

Au chapitre 3, il a été présenté l'ensemble des OST qui pourraient jouer un rôle dans un fonctionnement en réseau. Néanmoins la mission d'audit a recherché un noyau dur dans cet ensemble qui pourrait constituer le cœur du réseau. Pour cela, elle s'est basée sur la nature des productions des organismes, en considérant que le continuum couvert depuis la recherche jusqu'à la production de méthodes et outils en support de l'ingénierie et de la mise en oeuvre des politiques publiques devait au centre du réseau.

La mission d'audit propose de qualifier Membres du RSTE-DD du Meeddat les organismes ayant une tutelle ou co-tutelle du Meeddat, et dont l'activité ou une partie significative de l'activité dans les domaines suivants:

- production de connaissances et de recherches (fondamentale et appliquée, jusqu'à la production de prototypes/démonstrateurs)
- production de méthodes, d'outils et d'expertise en support de l'ingénierie et de la mise en œuvre de politiques publiques
- organismes ayant une activité de contrôle et ayant aussi une activité de production de connaissances significative

Par ailleurs, si, a priori, le rattachement au Meeddat est un critère déterminant pour appartenir au RSTE-DD, il n'en demeure pas moins que des organismes dépendants d'autres ministères sont des partenaires très proches selon l'intensité des partenariats conduits avec certains membres du réseau.

En conséquence, on qualifiera de membres partenaires du RSTE-DD, des organismes, hors tutelle Meeddat, dont l'activité principale est d'intérêt pour le Meeddat, susceptible de conduire à la mise en place de conventions cadres de coopération dans divers domaines, signées au niveau ministre, commissariat général, ou DG. Les membres partenaires participent à la vie du réseau.

La mission d'audit propose de ne pas retenir comme membre partenaire, les organismes de recherche ayant des liens particuliers et spécifiques avec les membres du RSTE-DD dans des programmes de travail plutôt ponctuels (par exemple le CNRS les Universités, le Shom, l'IRD, le Cirad, etc.) car cela élargirait excessivement le cercle, et nuirait à l'efficacité. On ne retiendra pas non plus au cœur du réseau des organismes comme des opérateurs, ou des entreprises ayant des activités de recherche pouvant conduire à des partenariats dans le cadre d'instituts Carnot, de pôles de compétitivité, de RTRA, ou autres.

De la même façon, on considère que des organismes de contrôle, producteurs d'avis en vue d'autorisations d'exploiter, de services d'ingénierie, ou gestionnaires de sites particuliers, etc. ne sont pas au cœur du RSTE-DD. Selon les opportunités, ils pourront être associés à certaines activités du RSTE-DD. A ce titre, on trouvera l'EPSF, le SNIA, l'ANDRA.

La DTI de la DGAC, qui a pour mission de développer des systèmes d'aide à la navigation aérienne et de contrôle du trafic aérien n'est pas non plus retenue dans le périmètre, compte tenu de ses spécificités et des liens ténus avec les autres OST.

On ne saurait oublier les organismes et structures diverses ayant un rôle de pilotage et de financement de la recherche. Il est proposé de ne pas les inclure formellement dans le cœur du RSTE-DD. Néanmoins des productions du RSTE-DD comme des feuilles de route de recherche technique et technologique, pourront servir de support à des dialogues pour élaborer les programmes de recherche que ces organismes et structures financent. Il s'agit de l'Ademe, de l'Afsset, de l'ASN, des programmes comme le Prédit, Puca, Prébat, etc., des Fondations de Coopération Scientifiques (FCS) et au delà de l'ANR pour les programmes intéressant le Meeddat.

Rappelons pour mémoire l'ensemble des écoles d'ingénieurs du Meeddat qui recoupe le RSTE-DD, notamment parce que la plupart du temps les écoles ont en propre une fonction de production de recherche. Le groupement des laboratoires de ces écoles est pris en compte au titre du RSTE-DD.

En conclusion, la mission d'audit propose de retenir le périmètre suivant pour le RSTE-DD:

Membres du RSTE-DD du Meeddat:

- **Organismes producteurs de connaissances et de recherche:**

le BRGM, le CEA, l'Ifremer, l'IFP, l'Ineris, l'Inrets, l'IRSN, le LCPC, le MNHN, le groupement des laboratoires de recherche de l'ENPC, et de l'ENTPE, de Météo-France, de l'IGN, de l'Onema, et de l'ONCFS

- **Organismes producteurs de données et de contrôles et ayant une activité de production de connaissances significative:**

Le STRMTG, le STEEGBH

- **Organismes producteurs de méthodes et outils en support de l'ingénierie, de mise en œuvre de politiques publiques et d'expertise;**

Les sept Cete et les laboratoires de la DREIF, le Setra, le Cetmef, le Cetu, le Certu, le Stac, le CSTB.

Membres partenaires du RSTE-DD:

Le Cemagref, le Cnes, l'Inra

Cet ensemble représente 31 membres du RSTE-DD, auxquels s'ajoutent 3 membres associés et compte globalement environ 30000 ETP.

7.4. Quel rôle et quelles missions pour le RSTE-DD et quels facteurs clés de succès?

7.4.1. Rôle et missions pour le RSTE-DD

Pour que le réseau fonctionne et produise, il convient de lui définir un rôle, des missions générales qui fassent que les membres du réseau y trouvent de la plus-value et y soient actifs.

Un souhait a été exprimé lors du séminaire des 20 et 21 janvier 2009, celui d'élaborer ce qui a été qualifié de « note de sens », qui pourrait répondre à cette attente.

Cette note de sens devrait porter haut les ambitions assignées par le Ministère à sa composante RSTE-DD, en terme de qualité des productions, en terme de visibilité, en terme de reconnaissance européenne et internationale, dans les différents champs de compétence.

Elle doit mettre au centre du projet le développement durable, et l'émergence d'une nouvelle croissance, respectueuse des ressources rares, soucieuse du long terme, et attentive aux équités sociales et géographiques.

Elle doit expliciter une stratégie du RSTE-DD bâtie sur l'utilité collective du nouvel ensemble, au service du développement durable, des politiques publiques, de l'ensemble des acteurs de la communauté nationale (collectivités locales, établissements publics, entreprises, parties prenantes etc.) et pas seulement de l'État, dans son acception la plus étroite.

Elle doit également identifier les différentes nature de productions attendues des membres du RSTE-DD, et qui sont inégalement réparties entre ses membres, depuis la recherche amont et la production de connaissance jusqu'à l'ingénierie de projet, en passant par l'innovation, la méthodologie et l'expertise sur les dossiers difficiles sur lesquels l'État est sollicité, dans ses fonctions régaliennes et de régulation comme dans ses fonctions d'incitation ou d'animation collective.

Elle devrait aussi servir de document de référence des contrats d'objectifs des organismes (qui devraient mentionner la participation au RSTE-DD comme un des objectifs assignés)

Quelle que soit la structuration de l'animation de ce RSTE-DD qui sera retenue, l'ensemble ne sera réellement productif de plus-value que si les plus hauts niveaux du Ministère, et notamment du Commissariat Général au Développement Durable s'y engagent totalement, et en fassent une de ses premières priorités. De façon analogue à ce qui se pratique dans les démarches de certification de type ISO, la note de sens

évoquée ci-dessus devrait s'ouvrir par une lettre d'engagement à faire fonctionner le réseau signée par la Commissaire générale, accompagnée des objectifs principaux que l'on assigne à ce réseau.

Le séminaire des 20 et 21 janvier 2009, que l'on pourrait qualifier de séminaire fondateur du RSTE-DD, a mis en évidence le besoin d'établir une cartographie assez fine des activités et moyens des membres du RSTE-DD, afin de mieux se connaître. Un objectif de ce travail pourrait être aussi l'élaboration d'une cartographie "carte de visite" à l'usage des bénéficiaires et/ou partenaires actuels et futurs de ce RSTE-DD, DREAL, DDI, DIR, SN, opérateurs, industriels, collectivités territoriales, et encore au delà, à l'international et européen. Cette cartographie doit être facilement accessible de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur du Meeddat via un site Internet particulier. Une fois ceci accompli, il conviendra d'effectuer des mises à jour régulières.

Recommandation R1

L'élaboration d'une note de sens permettant définir l'identité collective du réseau RSTE-DD, et de définir ses priorités d'actions et de production, ainsi qu'une esquisse de son fonctionnement est à produire dès que possible.

Cette note de sens devrait s'ouvrir par une lettre d'engagement à faire fonctionner le réseau, signée par la Commissaire générale, accompagnée des objectifs stratégiques principaux que l'on assigne à ce réseau.

Elle devrait être accompagnée d'une cartographie "carte de visite" à l'usage des bénéficiaires et/ou partenaires actuels et futurs de ce RSTE-DD, objet principal d'un site internet du RSTE-DD.

La mission d'audit propose ci-après quelques objectifs que l'on pourrait assigner à ce RSTE-DD. Ces objectifs doivent se décliner sur un plan régional ou inter régional, car nombre de préoccupations du développement durable se traduisent "in fine" sur le terrain.

- Le RSTE-DD pourrait être le principal outil à la disposition du ministre d'État pour lui fournir une vision prospective à moyen terme, des axes et priorités de recherche, au delà des projets et programmes de court terme, qui lui permette d'alimenter les échanges et de co-construire la programmation dans le domaine du développement durable avec le ministère de la recherche. Dans ce cadre, le réseau pourrait mettre au point des "feuilles de route" thématiques pour le moyen et le long terme, partagées entre tous les acteurs.
- Assurer pour le compte du ministre un suivi par objectifs et indicateurs des orientations contenues dans le défi clé n° 8.1 et 8.2 de la SNDD, et du Comop Recherche,
- Le RSTE-DD devrait avoir un rôle de veille en amont permettant d'associer les équipes thématiques de recherche à la définition de stratégies nationales, et européennes. Ce rôle serait particulièrement important et permettrait au ministère de jouer tout son rôle lors des phases de préparation amont des PCRD,

-
- Autour du RSTE-DD, devraient se monter quelques projets ambitieux de recherche et d'innovation, associant largement le monde de la recherche académique, les industriels et autres parties prenantes, avec l'objectif d'apporter des progrès significatifs sur quelques verrous technologiques ou méthodologiques dans la construction du développement durable.
 - Compte tenu à la fois des compétences qu'il contient et de l'accès au terrain dont il dispose, le RSTE a vocation à alimenter largement le développement de méthodes et d'outils pour l'évaluation au regard du développement durable, en partant des bases de données qui en sont la première étape.
 - Concertation autour de la mise en place de pôles régionaux scientifiques et techniques comme le pôle de Marne la Vallée, et équilibre avec les pôles de compétitivité ou les PRES,
 - Stratégie de partenariats en vue de combler le déficit de capacité d'expertise du RSTE-DD dans le domaine des sciences humaines, sociales et économiques¹⁴,
 - Études et échanges sur le financement et la mise en commun (sous des modalités à définir) de plates-formes d'essais, d'équipements lourds de recherche, voire de démonstrateurs.
 - Échanges et retour d'expérience sur l'expertise et les chartes déontologiques des organismes.

7.4.2. Facteurs clés de succès

Il convient de maintenir et de développer la dynamique qui s'est exprimé lors du séminaire des 21 et 22 janvier 2009, et pour cela il faut y mettre une énergie d'impulsions et d'incitations qui ont un coût humain et financier. On donne ci après quelques considérations qu'il convient d'avoir en tête pour assurer les conditions d'un fonctionnement réel du RSTE-DD :

- les dispositions doivent être prises pour acquérir l'adhésion de l'ensemble des personnels au projet collectif, perçu comme apportant aussi une plus-value au travail de chaque entité, ou de chaque groupe d'agents qui relève de ce réseau,

¹⁴ Dans ce dernier domaine il convient d'examiner les opportunités offertes par les partenariats de l'Ecole des Ponts et Chaussées Paris Tech.

-
- un réseau ne fonctionne que si chacun de ses membres y trouve un intérêt, par rapport à sa logique et ses objectifs propres ; il doit donc se manifester par des productions conjointes bénéficiaires pour tous ceux qui y participent, que ce soit en terme de moyens ou de renommée,
 - les coopérations et les partenariats ont un coût, notamment en temps de coordination et d'échanges, qu'il ne faut jamais sous-estimer : leur construction doit donc être considérée comme un investissement à consentir, dont la réalisation elle-même prend un délai et auquel est attaché un retour à estimer dans une période à déterminer,
 - dans le même temps, la mise en commun de compétences entre plusieurs organismes doit permettre de s'attaquer à des problèmes plus complexes et d'apporter des réponses plus complètes. Les champs de compétences du MEEDDAT, la construction du développement durable, offrent de vastes possibilités à la fois de recherche, d'innovation, de production méthodologique, d'expertise, voire d'ingénierie.
 - encore faut-il qu'il existe un dispositif de commande et des financements complémentaires correspondants. L'établissement du réseau nouveau ne se fera pas sans des impulsions et des mesures d'accompagnement fortes et lisibles. La mission d'inspection estime que la mise en place à la DRI de financements incitatifs spécifiques, pour accompagner et encourager toutes les opérations de coopération, qu'elles soient sur des productions scientifiques et techniques ou qu'elles soient sur la rationalisation des fonctions support, est nécessaire pour accompagner et inciter à leur réalisation.

La mission est consciente que les transformations fortes qu'elle recommande ont un coût, qu'il soit financier, ou qu'il corresponde à des temps passés importants par l'ensemble des entités concernées par l'animation de ce réseau. Ces entités doivent être dotés des moyens humains à la hauteur des ambitions.

Ces coûts ont le caractère de coûts d'investissements, qui doivent avoir un retour sous forme d'amélioration des productions du RSTE-DD.

Recommandation R 2

La mission recommande donc que des financements spécifiques soient mis en place, au sein du MEEDDAT pour accompagner et encourager toutes les opérations de coopération, qu'elles soient sur des productions scientifiques et techniques ou qu'elles soient sur la rationalisation des fonctions support, de façon à faciliter leur réalisation.

Elle demande aussi de veiller à ce que les structures chargées de l'animation du RSTE-DD soient dotées des moyens humains qui soient à hauteur des ambitions.

7.5. Gouvernance et fonctionnement du réseau RSTE-DD

Il importe de réaffirmer que les rôles de l'animation par la ou les centrales doivent se placer résolument, comme l'a souligné la RGPP, sur le plan stratégique et le pilotage par objectifs accompagnés d'indicateurs d'atteinte des résultats. Cela vaut à la fois pour le RSTE-DD dans son ensemble, et pour les membres eux-mêmes par l'exercice de la tutelle, et ce qui permettra de responsabiliser les responsables des organismes dans le pilotage opérationnel de leurs établissements, en vue de l'atteinte des objectifs.

Au titre des décrets d'organisation du ministère de juillet 2008, cette gouvernance devrait être exercée par le Commissariat Général au Développement Durable. Aux yeux de la mission d'audit, l'animation pourrait consister en réunions semestrielles des présidents et directeurs d'organismes membres du RSTE-DD, ainsi que des directions générales d'administration centrale. On pourrait les qualifier de « Conférences nationales du RSTE-DD ». Ces conférences nationales devraient être présidées par la Commissaire Générale au Développement Durable, et le secrétariat (préparation des ordres du jour, compte rendus et relevés de décisions, suivi des actions) assuré par la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI). Eu égard à l'importance stratégique du RSTE-DD et au poids des effectifs concernés, une de ces conférences nationales devrait être présidée par le Ministre d'État, de préférence celle de fin d'année, où l'on tire le bilan de l'année écoulée et l'on trace les perspectives de l'année qui vient.¹⁵

Opératrices de la mise en œuvre de politiques publiques, la participation des collectivités territoriales doit être effective, pour représenter un réel co-pilotage. Il est proposé que siègent à ces conférences nationales l'Association des Maires de France (AMF), l'Assemblée des Départements de France (ADF), l'Association des Régions de France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF). Une représentation du niveau technique des collectivités (AITF, ADSTD) y est aussi nécessaire, permettant ainsi une bonne irrigation de l'information au sein des réseaux professionnels qu'elles représentent.

Il paraît aussi très souhaitable que le fonctionnement du réseau se décline au niveau régional. Antérieurement, des réunions Conférences inter régionales d'Orientation (CIO) et Conférences Régionales de Programmation (CRP) se tenaient, réunissant les services déconcentrés et les Cete. Il semble que, suite aux diverses évolutions du ministère, ces conférences sont passées au second plan. Au chapitre concernant les interfaces avec les services déconcentrés, la mission d'audit propose de réactiver et d'adapter ce concept de conférences régionales.

Recommandation R3 :

La mission d'audit recommande de mettre en place des conférences nationales semestrielles présidées par la Commissaire Générale au Développement Durable, dont une serait présidée par le Ministre d'État.

¹⁵ Par exemple, le ministre en charge de la recherche réunit tous les mois les présidents et directeurs des organismes de recherche

Ces conférences regrouperaient les présidents et directeurs des organismes membres du RSTE-DD, les directions générales d'administration centrales et des représentants des collectivités territoriales (AMF, ADF, ARF, AMGVF, ACUF), ainsi qu'une représentation technique constituée par l'AITF et l'ADSTD.

7.6. Des "produits" et des exemples visibles du fonctionnement en réseau: les pôles scientifiques et techniques régionaux (PST) et des réseaux thématiques nationaux

Le fonctionnement en réseau du RSTE-DD doit conduire à des partenariats visibles et fructueux, aussi ouverts, incluant des partenaires extérieurs au RSTE-DD, le cas échéant. Le montage de ces partenariats est d'abord le fruit de la volonté des partenaires de s'associer autour d'un projet commun dont ils définissent le périmètre, l'objet et la finalité. Le rôle des directions centrales est d'accompagner ces démarches dans la mesure où elles correspondent à leur ligne stratégique.

7.6.1. Les pôles scientifiques et techniques régionaux du Meeddat

Déjà aujourd'hui, existe le projet du pôle scientifique et technique de Marne la Vallée (PST -MLV) du Meeddat qui regroupe l'ENPC, l'Inrets, le CSTB et à terme le LCPCet le Setra. Ce pôle s'articule et s'adosse au pôle de compétitivité Advancity (ex Ville et mobilité Durable) et au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) Paris-Est (Université de Creteil). Ce projet de pôle a été initié dans un cadre antérieur au Meeddat et concerne à ce stade la sphère équipement. Une extension aux autres sphères pourrait, selon la mission d'audit, être étudiée par accueil de chercheurs d'organismes intéressés dans le domaine de la mobilité, en détachement sur ce site. Ce pôle fait l'objet d'un projet, dont le leadership scientifique est porté par l'ENPC, et se double d'un projet immobilier ambitieux avec la cité Descartes+.

Il existe en région lyonnaise une concentration importante d'OST du Meeddat (ENTPE, Certu, Cetu, Cete de Lyon, Inrets, IFP). Ce pôle lyonnais du Meeddat n'est pas aussi avancé que le pôle de Marne la Vallée car il n'est pas encore constitué en véritable projet. Cependant la mission d'audit considère qu'il conviendrait d'étudier plus activement la constitution d'un tel pôle dans la thématique de la mobilité et des transports urbains qui pourrait être associé à celui de Marne la Vallée¹⁶. Il est donc souhaitable de désigner un OST porteur du projet afin de le définir et en dessiner ses contours thématiques et scientifiques. Un point d'accroche avec le pôle lillois existant dans le ferroviaire et le transport guidé pourrait aussi faire l'objet de considérations. On

¹⁶ Rappelons que certains pôles de compétitivité couvrent plusieurs régions ce qui n'obère pas leur fonctionnement: Moveo à Versailles Satory, qui comporte nombre d'OST du Meeddat (Cea, IFP, Inrets, Cete NC, LCPC..), Aeros pace Valley qui couvre Midi-Pyrénées et Aquitaine...

note que l'Inrets qui est en facteur commun pourrait jouer un rôle dans le portage de cette démarche.

Sur Toulouse, en association avec le Cnes, un pôle Meeddat tournant autour de l'observation par des moyens satellitaires pourrait aussi être digne de considération: déjà on y trouve Météo-France, Ign –espace. et la communauté océanographique opérationnelle vient d'inaugurer à Toulouse, le projet européen MyOcean qui va alimenter en données la communauté des utilisateurs dans les domaines de la sécurité maritime, des ressources marines, de l'environnement maritime et côtier, le changement climatique et les prévisions saisonnières¹⁷.

En partenariat avec le Cnes, tout proche, l'antenne toulousaine du CETE Sud-Ouest pourrait investir dans le domaine des applications concernant la gestion des territoires (couvert végétal, occupation et utilisation des sols,...).

Sur Nantes enfin, l'existence du LCPC, du CSTB, et du Cete de l'Ouest milite pour une réflexion au sujet d'un possible autre pôle du Meeddat.

La mission d'audit estime opportun de mettre en place de façon plus active une cellule d'avant-projet d'un pôle Meeddat Lyonnais, couplé avec celui de Marne la Vallée sur le thème Ville et Mobilité Durable. Une extension vers le pôle lillois Ferroviaire et Transports Guidés pourrait être un complément utile.

Il en est de même sur Toulouse, où un avant-projet de pôle Meeddat fondé sur l'observation spatiale pourrait être étudié, et qui s'intégrerait dans des démarches existantes (Réseau Terre vivante et espace¹⁸, RTRA Sciences et Technologies pour l'aéronautique et l'espace, initiative MyOcean,..)

7.6.2. Des réseaux thématiques : deux exemples, le Patouh dans le domaine applicatif et Ines dans le domaine recherche

Des réseaux thématiques, regroupant quelques membres du RSTE-DD concernés et intéressés, pourraient être constitués. Après une phase d'expérimentation, si l'opération se révèle fructueuse et si cela est pertinent, ces réseaux thématiques pourraient évoluer vers une structure juridique adaptée.

¹⁷ Myocean est un projet sur 3 ans de 55 Meuros dont 33 Meuros apportés par la Commission Européenne dans le cadre de l'initiative européenne GMES. Dep.AFP du 1 avril 2009

¹⁸ Terre vivante et espace: un groupement de plus de 800 chercheurs, qui forment avec des industriels associés une des 6 thématiques du pôle de compétitivité AéroSpace Valley

Un bon exemple de cette démarche est fourni par le Pôle d'appui technique pour les ouvrages hydrauliques (Patouh) constitué d'experts pluridisciplinaires dans le domaine des digues et des barrages. Ces experts, en nombre d'une dizaine d'ETP, sont apportés par le Cemagref, le Cetmef, et trois Cete. Le Patouh assiste techniquement l'exercice du contrôle et de la surveillance des ouvrages, et apporte un appui en terme de doctrine et de méthodologie. Le Patouh est aujourd'hui piloté par un comité de suivi comprenant les directions d'administration centrales concernées, qui se réunit annuellement et décide des programmes des actions à mener et des moyens à mettre en œuvre, et par un comité technique chargé du bon fonctionnement courant du dispositif. Un Patouh renforcé pourrait être l'outil permettant de faire face à la pénurie de compétences constatée dans ce domaine et répondre aux préoccupations de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifique et Techniques (OPECST)¹⁹.

Dans le domaine recherche, un autre exemple est l'Institut National de l'Energie Solaire (Ines), auquel participent l'Ademe, le CSTB, et le CEA, avec le soutien des collectivités territoriales comme la Région Rhône-Alpes et le département de Savoie qui apportent les bâtiments. Ce pôle est en cours de constitution en GIP.

D'autres réseaux thématiques existent dans le domaine de la bio-diversité comme le pôle bocages, le pôle étangs continentaux.

La mise sur pied d'autres réseaux thématiques pourraient ainsi être constitués , par exemple, sur des sujets transverses tels que:

- le littoral et le côtier avec Ifremer, Cetmef, les Cete, et peut-être ouvert au Shom, et à l'IRD
- le domaine des télécommunications, les radio-fréquences et les radars²⁰,
- la qualité de l'air intérieur/extérieur
- le bruit et l'acoustique
- le stockage du CO2
- etc.

7.7. Réduire l'hétérogénéité du RSTE-DD pour une meilleure gouvernance et plus de réactivité

Comme on l'a vu plus haut, il existe une forte hétérogénéité parmi les membres du RSTE-DD, tant au niveau des statuts, que de la taille et de la nature d'activité. Cette hétérogénéité induit une faible réactivité, conduisant parfois à l'impossibilité pour des membres de s'associer, monter des partenariats équilibrés,

¹⁹ Rapport de M. Christian Kert, député, L'amélioration de la sécurité des barrages et ouvrages hydrauliques

²⁰on dénombre des équipes de taille modeste dans plusieurs organismes qui œuvrent dans ce secteur, par exemple au Cetmef, à l'Inrets/Leost, à Météo-France, à la DSN/DTI, et dans certains Cete

La mission d'audit estime que certains secteurs du réseau (notamment la sphère équipement) n'ont que peu évolué et qu'une certaine forme d'attentisme voire d'immobilisme, a prévalu jusqu'à présent. Le défi climatique, le Grenelle de l'Environnement, la constitution du Meeddat, la crise économique, forment une occasion unique pour évoluer et se mettre en ordre de bataille.

7.7.1. La question des statuts

On l'a vu à plusieurs reprises, les organismes qui n'ont pas de statut d'établissement public, cumulent un certain nombre d'inconvénients:

- une gouvernance plutôt laxiste, notamment quant on constate que les Codac censés en assurer le pilotage ne se réunissent que de loin en loin (par exemple les Codac du Certu et du Cetmef ne se sont pas réunis en 2008).
- Il n'y a pas de contrats d'objectifs établis de façon systématique, comme cela se fait pour les établissements publics. Dans le silence des directions générales, certains SCN se sont dotés d'une feuille de route stratégique de leur propre initiative, ce qui est louable.
- Ces services ne peuvent répondre à des appels d'offre recherche de l'ANR et du PCRD en première ligne, même si cela concerne leur cœur de métier, sauf à se trouver derrière un établissement public. Aux yeux de la mission d'audit, cela restreint l'ouverture de ces services sur l'Europe. Il en est de même vis à vis de l'industrie et du monde universitaire, notamment via les pôles de compétitivité et les PRES où ils ne peuvent prendre toute leur place
- La modestie de la taille des services est porteuse de faiblesse, au niveau national, européen et international, mais aussi et surtout, entraîne des difficultés à développer en interne des fonctions de plus en plus nécessaires dans les domaines de la recherche et développement (R&D), comme la propriété intellectuelle, la valorisation, la démarche qualité, la démarche à l'international etc. Ces services ont de grandes incertitudes sur leurs marges de manœuvre, notamment quand il s'agit de saisir une opportunité nouvelle

Par contre le statut d'établissement public présente un certain nombre d'avantages:

- Ils sont établis et créés par un décret qui précise les missions de l'organisme, et son positionnement stratégique. Le statut permet aussi de préciser au profit de qui l'établissement est amené à œuvrer (État, collectivités) dans quel domaine et dans quelles conditions. Il précise la composition de la gouvernance stratégique de l'établissement. On note que cela permet de remplir les trois conditions demandées par la Cour Européenne de Justice dans son arrêt jurisprudentiel pour que l'organisme puisse travailler pour les collectivités territoriales, sans être soumis au code des marchés publics et à la mise en concurrence systématique²¹. De plus, la participation de

²¹ Arrêt Tragsa/Asemfo C-295/05 du 19 avril 2007

représentants de collectivités territoriales au conseil d'administration est un moyen effectif de faire participer celles-ci au co-pilotage de l'organisme.

- Il oblige les tutelles à effectivement exercer la gouvernance de l'organisme. L'établissement des contrats d'objectifs, la préparation des réunions des conseils d'administration, sont des lieux et des moments privilégiés où les diverses directions exerçant la tutelle, y compris en interministériel, se concertent entre elles et avec la direction de l'organisme, et arrêtent la ligne d'action à suivre,
- Les contrats d'objectifs des établissements publics comme les lettres de mission des dirigeants, sont signés par le ou les ministres, ce qui donne une forte visibilité et légitimité à l'action de l'organisme, tout en apportant plus de robustesse face à des changements en cours d'exécution,
- Les dirigeants de l'organisme sont mieux responsabilisés, et d'autant plus que la tutelle s'exerce au bon niveau (stratégie et pilotage par objectifs),
- l'existence des conseils d'administration permet l'accueil en leur sein de personnalités extérieures permettant d'associer par exemple des représentants du monde socio-économique, ou des ONG.
- Le statut d'établissement public prévoit la présence de représentants élus du personnel, avec voix délibérative, ce qui permet de mieux entendre les attentes du personnel de l'établissement, alors que dans les instances dirigeantes des services à compétence nationale, ils ne sont pas représentés.
- en termes de gestion des personnels et des compétences et de recrutements, les dirigeants d'établissements publics, agissant à l'intérieur d'un plafond de masse salariale fixé par ses tutelles ont la latitude de pouvoir gérer les emplois et les compétences en vue d'atteindre et de remplir les missions assignées à leur établissement. Il n'en est pas de même pour les services, qui sont soumis à une politique centrale du ministère pas toujours adaptée à leur situation. C'est ainsi que les Cete, à qui on demande de réorienter leurs activités vers la recherche et l'innovation, éprouvent de fortes difficultés pour repyramider leurs effectifs vers de la catégorie A/A+
- le statut offre une meilleure latitude pour monter des partenariats nationaux et internationaux, répondre à des appels d'offres recherche et compétitivité français et européens.

Recommandation R4

La mission d'audit estime que dans les domaines de recherche technique et d'expertise, le cadre d'établissement public (quelle que soit sa nature EPST, EPA, EPSCP, EPIC,..) est le mieux adapté. Il permet:

- ***une meilleure visibilité et lisibilité en interne et en externe***
- ***la mise en place d'une gouvernance plus efficiente***
- ***d'associer à une vraie gouvernance, avec voix délibérative, plusieurs acteurs dont les collectivités territoriales le cas échéant, et les représentants élus des personnels***

Ce statut est d'usage commun dans le monde de la recherche, ainsi que dans deux des trois sphères qui composent le RSTE-DD.

Pour ces raisons et afin de mettre les membres du RSTE-DD dans des conditions statutaires et donc de modes d'actions plus proches, la mission d'audit recommande la généralisation de ce statut au sein du RSTE-DD.

7.7.2. Des restructurations et des regroupements indispensables

L'examen montre que nombre d'organismes du RSTE-DD sont de petite taille, alors qu'ils opèrent dans des thématiques similaires ou voisines. Cela les rend fragile, à la fois en termes de maintien et de gestion des compétences (des départs à la retraite dans un tout petit organisme peuvent le mettre en sévère difficulté à cet égard), en termes d'aléas (comme dans le cas du Setra), de mise en ligne de potentiel technique et de marges de manœuvre, dès lors qu'il s'agit de saisir des opportunités nouvelles. Ils sont ainsi placés en position déséquilibrée dans des coopérations avec des organismes plus importants. Ce diagnostic est plus particulièrement applicable aux organismes de la sphère équipement où, si l'on met à part l'IGN, Ifremer et Météo-France et les Cete (que nous traitons ci-après), le plus gros des organismes est de taille comparable au plus petit des organismes des autres sphères, le STEEGBH étant mis à part. En conséquence la mission d'audit, prenant en compte les conclusions de la RGPP relative aux établissements publics, et prenant aussi en compte le nombre important de rapports relatifs aux OST de cette sphère restés sans suite, a focalisé sa réflexion sur ces organismes. Une réflexion complémentaire dans d'autres domaines, comme celui des risques naturels pourrait être menée ultérieurement.

Il ressort des réflexions de la mission d'audit les points suivants

- le fil directeur doit être la nature des activités, plutôt que leur domaine d'application ;
- les restructurations ont de toute façon un coût, financier ou en baisse de production, qu'il faut considérer comme un investissement ; elles ne doivent par ailleurs être engagées qu'après avoir choisi la personne qui sera le pilote et, à la sortie, le premier responsable de la nouvelle entité créée ;

7.7.3. Les Cete

La mission d'audit a examiné les rapports et audits traitant des Cete, énumérés au paragraphe 3. Tous ces rapports insistent entre autres, sur les deux points suivants:

-
- un manque d'orientation stratégique claire et suffisamment précises (certes des directives ministérielles sont venues éclairer le débat en 1997 et en 2007, mais sont de portée très générale pour le RST).²²
 - Une demande de mise en place d'une véritable gouvernance opérationnelle des Cete par la mise en place au niveau national d'un véritable directeur des Cete, et repositionnant les directions d'administration centrales dont la Drast de l'époque sur un vrai rôle de tutelle (stratégie et objectifs).

Pour vérifier l'assertion du manque d'orientation stratégique, la mission d'audit a tout d'abord recherché les textes fondateurs des Cete explicitant leurs missions.

Les missions et orientations d'un Cete ont été définies par une lettre circulaire du ministre de l'équipement et du logement en date du 10 juin 1968 et n'ont pas été revues depuis. Les arrêtés ministériels de création des divers Cete s'échelonnent de 1968 à 1973, mais ils sont silencieux sur les missions.

Vu l'ancienneté de ces textes, auquel plus personne ne se réfère (y compris les Cete dans leurs sites internet), il n'est pas étonnant de s'entendre dire au cours d'entretiens avec certaines directions générales ou par des dirigeants d'organismes venant des sphères autres que l'équipement, que l'on a du mal à appréhender ce que fait exactement un Cete, et à mesurer sa réelle plus-value technique.

La mission d'audit a même entendu, et à plusieurs reprises, certains se poser la question de savoir s'il fallait maintenir les Cete ou les supprimer et ventiler leurs activités dans les divers organismes spécialisés, ou dans les services déconcentrés.

Enfin, en terme de fonctionnement, le fait que le directeur d'un Cete ait à obtenir une délégation de signature de tous les préfets de département de sa zone pour pouvoir agir, n'est pas un facteur de réactivité et ni de souplesse.

En contrepoint, au cours des entretiens, nombre d'organismes, notamment de recherche et de méthodologie technique, ont exprimé un fort besoin de relais sur les territoires, afin de démultiplier les savoirs, les connaissances et les propositions de solutions, et de remonter vers l'amont l'évaluation de la pertinence des solutions expérimentées à la fois sur les plans techniques mais aussi sur les plans sociétaux..

Enfin, certains ont aussi exprimé le souci que les opérations de polarisation se fassent en concertation avec les organismes concernés. D'autres se sont étonnés de découvrir parfois des démarches entamées par tel ou tel Cete, dans leur domaine cœur de métier, sans information mutuelle préalable²³.

La mission d'audit a envisagé trois scénarios pour l'avenir des Cete :

²² La conséquence en a été que chaque Cete a développé un plan d'orientation et d'action suite à la directive "Pons" de 1997 qui lui est propre, non validé et ni coordonné avec les autres Cete.

²³ rappelons que la circulaire du 10 juin 1968 indiquait notamment que les organismes centraux exerçaient la tutelle technique des Cete!

-
- **La continuité:** maintien de sept Cete indépendants, et une coordination de la DRI au niveau plan de transformation, gestion du titre 9 et des droits à prestation des Cete envers tous les organismes divers et services déconcentrés.
 - **La dissolution des Cete,** et la ventilation de leur personnels dans les divers organismes du RSTE-DD et leurs délégations régionales, services déconcentrés, en fonction de leurs spécialités techniques
 - **la création d'un Cete unique,** doté de sept directions inter régionales charge à son directeur général d'organiser en interne le plan de transformation et les réorientations, en concertation avec les autres organismes du RSTE-DD.

Compte tenu des délais et de ses moyens, la mission d'audit n'a pu qu'examiner sommairement les trois scénarios:

A) La dissolution : outre les problèmes sociaux que ce scénario implique, la mission d'audit estime que les besoins qui ont présidé à la création des Cete, énumérés dans la lettre circulaire du 10 juin 1968, restent d'actualité. Ils sont amplifiés eu égard aux vagues de décentralisation et au transfert de compétences aux collectivités territoriales. De plus, la prise en compte de la dimension développement durable, rend les problèmes techniques plus complexes, à multiples dimensions et nécessitent encore plus de transversalité et de pluridisciplinarité dans des approches systémiques.

Or, lorsque l'on examine le RSTE-DD, on peut dire au premier ordre que les organismes sont bien calés dans leurs thématiques sectorielles, et que les seuls éléments de transversalité et de pluridisciplinarité ayant une dimension territoriale, sont apportés par les Cete, et à un moindre degré par le Certu et le Cetmef et le CEMAGREF.

Les Cete ayant de tout temps joué un rôle de trait d'union entre le terrain (services déconcentrés et collectivités) et les OST centraux, ce scénario est porteur à terme de germes d'éloignement du RSTE-DD ce qui serait très dommageable et irait à l'encontre des attentes exprimées. Le rôle d'animateurs des clubs métiers disparaîtrait à terme, ce qui jouerait contre le maintien des compétences et de l'expertise.

Les Cete sont aussi un lieu de capitalisation de la mémoire technique. Même si l'on considère que des agents des Cete rejoindraient les DREAL ou les DDT, ils apporteraient à l'instant T leur expertise, mais, au bout de quelques années, l'éloignement des sources de savoir, et la petitesse des équipes techniques locales entraîneraient à moyen terme l'effritement de la compétence.

B) La continuité : ce scénario à l'avantage de rester dans un schéma connu.

Notons d'abord, que les Cete qui regroupent environ 3000 personnes sont pratiquement les seuls à avoir ni feuille de route stratégique (le seul texte qui y ressemble est la lettre circulaire ministérielle du 10 juin 1968!), ni contrat d'objectif ou équivalent, validés par une autorité de tutelle.

Cependant avec les évolutions récentes, il a été nécessaire d'engager comme on l'a vu le plan de transformation des Cete qui comporte un volet dit de "grenellisation" et un volet polarisation pour garder dans des thématiques des équipes de taille critique pour

maintenir la compétence. Or, par principe même, aller vers des activités plus "Grenelle", polariser les équipes posent le problème de l'interface avec les organismes dits têtes de réseau. La coordination et la gestion de ces interfaces ne seront pas aisées avec sept Cete établissements distincts agissant de façon relativement autonome (sous la coordination apportée par la DRI à la conduite du plan de transformation).

Exerçant une tutelle de fait sur les Cete²⁴, la DRI, se place bien souvent sur un terrain de gestion budgétaire et d'effectifs (allocation des DAP-Cete et titre 9)- et joue un rôle de manager opérationnel, ne se plaçant que peu sur le terrain stratégique.

De plus, le système de droit à prestations des Cete, fondé sur l'utilisation du titre 9 est un mode de fonctionnement exclusif de la sphère équipement que l'on ne retrouve pas ailleurs dans le réseau. Ce mode de fonctionnement risque de se révéler générateur de dysfonctionnements, notamment au détriment de la complémentarité et de la transversalité souhaitées. Certains organismes comme l'Ademe, ou l'Ineris, mentionnent l'abandon de projets étudiés en commun à cause de la complexité engendrée par le titre 9. Ce système de droits à prestation des Cete semble difficile à généraliser aux membres des autres sphères.

Rappelons que le statut hybride de ces Cete ne leur permet ni de participer en premier rang aux appels d'offres des programmes de la Commission Européenne, de l'ANR, de participer "es qualité" aux pôles régionaux de type pôles de compétitivité, Pres, sans parler de labellisation Carnot (alors que leur champ d'intervention est très appliqué et proche du marché!). De ce point de vue, demander aux Cete de se recentrer vers l'innovation devrait impliquer qu'on leur en donne les moyens au moins sur un plan statutaire.

C) La création d'un Cete-DD : Centre d'Etudes Technique pour l'Environnement et le Développement durable

Ce scénario, regroupant les sept Cete actuels et les laboratoires de la DREIF, permettra de créer un grand établissement public de 3000 personnes environ, maillant le territoire national de façon efficace grâce à ses implantations actuelles. Ce maillage allié à la pluridisciplinarité et la transversalité est le point fort des Cete et donc celui du Cete-DD: il le met au contact des services déconcentrés, et des collectivités territoriales, opérateurs des politiques publiques. Chaque fois que nécessaire, (notamment quand il n'y a pas de délégation régionale proche), ce Cete-DD servira de trait d'union avec les organismes nationaux, qui eux même sont en contact avec l'international et l'Europe et assurera ainsi le retour du terrain vers les organismes nationaux.

Sur le plan administratif, il convient de noter que le statut d'établissement public administratif (comme pour IGN et Météo-France) permettant aux personnels de garder leur statut de fonctionnaire, permet d'acquérir la personnalité juridique, essentielle pour pouvoir pleinement se positionner dans les partenariats nationaux, européens et internationaux.

²⁴ En fait, on a du mal à distinguer qui en fait pilote un Cete: la DRI exerce une "animation", les DG dimensionnent les ETP des Cete relevant de leurs programmes, le RBOP régional du lieu du siège du Cete avait lui aussi la main sur les ETP du Cete (rôle qui s'est réduit au fil du temps) aux ETP support, et enfin, pour pouvoir opérer, le directeur du Cete doit obtenir délégation de signature des préfets des départements composant l'inter région du Cete!

La mission d'audit tente d'esquisser ci-après, en s'inspirant de la circulaire 10 juin 1968 et de la circulaire du 10 mai 2008, les missions de ce Cete-DD, qu'il conviendra d'affiner:

Le Cete-DD est le centre technique pluridisciplinaire et territorial du Meeddat, chargé d'une mission de soutien technique au profit des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales dans le champ du de l'environnement et développement durable

Ce soutien technique se traduit par une mission de conseil, études et avis relative à la diffusion et aux actions de sensibilisation aux instructions et directives techniques issues des membres du RSTE-DD dans les services déconcentrés et les collectivités territoriales et des milieux socioprofessionnels.

D'une façon générale, dans son inter région le CETE-DD sera le point d'entrée vers les OST du RSTE-DD et leurs compétences, pour les services déconcentrés et pour les collectivités territoriales. Dans le cas où des OST du RSTE-DD disposeraient de délégations régionales ou inter régionales, ce rôle de trait d'union sera à adapter en liaison avec ces délégations régionales²⁵.

Le Cete-DD jouera un rôle actif dans la diffusion des connaissances et le maintien des compétences par l'animation des clubs métiers du Meeddat, ainsi que la participation de ses agents à la formation tant dans les écoles d'ingénieurs que dans les CVRH pour la formation professionnelle.

La mention dans le décret de création que ce Cete-DD a vocation à travailler en liaison avec les collectivités territoriales, et grâce à leur présence au Conseil d'administration de l'établissement public, les relations de travail seront facilitées.

En ce qui concerne, la "polarisation", la mission d'audit estime que celle-ci sera plus efficacement mise en œuvre par un management opérationnel central, à temps plein, rendant les arbitrages au jour le jour.

Ce statut permettra aussi au management central d'opérer une véritable GPEC, en liaison avec la démarche de polarisation, dans le cadre d'un plafond de masse salariale fixé par une tutelle. Celle-ci sera libérée des questions de gestion opérationnelle, et pourra se consacrer à l'animation stratégique du RSTE-DD et de ses composantes.

Afin de garantir une meilleure concertation avec les membres du RSTE-DD, il est proposé de doter le Cete-DD d'un conseil d'orientation composé des membres du RSTE-DD renforçant ainsi l'articulation entre le Cete-DD territorial, et les OST nationaux, et étendant le concept de « tête de réseau » en usage dans la sphère équipement, aux autres organismes des autres sphères. Dans cet esprit, on cherchera à étendre le concept d'Equipes de Recherche Associées (ERA) avec les autres têtes de réseau que le LCPC, et à l'ensemble des disciplines de recherche du Meeddat..

Enfin, la mise en commun des outils de gestion dans ce Cete, permettra, au delà d'une rationalisation des fonctions de support gestion, d'avoir un pilotage global plus optimisé.

7.7.4. Les services centraux et les services à compétence nationale

²⁵ Afin de favoriser les concertations, un hébergement par les établissements inter régionaux du CETE-DD serait à examiner chaque fois que possible.

Situés dans la thématique transports, ils sont de taille modestes, ayant chacun leurs services support gestion, ressources humaines, logistiques réduisant d'autant le noyau dur du cœur de métier. De plus certains comme le Setra, le Cetu, le Certu, le STRMTG n'ont pas d'activité de recherche propre. Cette recherche est produite dans des organismes de recherche proches, le LCPC et l'Inrets. De ce fait, la pollinisation mutuelle recherche, application, méthodologie et guides n'est pas favorisée.

Les inspections de l'Igost ont montré aussi un certain nombre de recouvrements d'activité non négligeables et proposaient des réflexions de rapprochement, de reconfiguration et même de fusion.²⁶ Ces recommandations se trouvent traduites par la création d'unités mixtes comme tout récemment le LEPSIS pour les simulations, ou de soutien comme le Centre Informatique de Recherche (CIR) entre le LCPC et l'Inrets.

Par ailleurs, même lorsque ils ont comme nature d'activité à la fois de la recherche et de l'activité méthodologique et d'application, certains comme le Cetmef (170 pers), ne peuvent parfois mettre en ligne des compétences en nombre suffisant par rapport à la demande (hydraulique et sécurité des digues par exemple). Afin de pallier ces insuffisances, le Certu, le Cetmef, et le LCPC se démultiplient dans les Cete en jouant un rôle de tête de réseau

De même que pour les Cete, l'absence de personnalité juridique des services à compétence nationale n'est pas favorable au montage de partenariats avec d'autres organismes, et de participer pleinement et directement aux appels d'offre français et européens.

Des entretiens avec les directions générales, il ressort une certaine attente d'expertise et de savoir-faire moins compartimentés et plus pluridisciplinaire

Enfin, si on doit aller vers des logiques d'établissements publics, il serait préférable d'avoir des entités d'une certaine taille (au moins supérieure à 500 à 800 personnes environ).

De ces considérations, la mission d'audit estime qu'il est a minima, nécessaire de mettre en chantier le regroupement du LCPC et de l'Inrets, qui ont déjà un même statut et des populations de chercheurs semblables, et partagent les mêmes Présidents de leur conseil d'administration et de leur conseil scientifique. Ils ont en commun deux unités de recherche et sont membres d'un même groupement sur le bruit dans les transports. Ce rapprochement permettrait de mettre en commun des fonctions transversales scientifiques et administratives comme la valorisation et la propriété industrielle, les relations internationales, la gestion des connaissances et des compétences etc. sur le fond, le rapprochement des deux organismes permettraient de mieux traiter un certain nombre de sujets sur lesquels ils ont des compétences communes :

²⁶ Rapport d'inspection Igost du LCPC, rapport du CGPC n° 2003-01646-01, conjoint avec l'IGAENR

-
- la sécurité routière, spécialité plutôt INRETS mais où il est nécessaire de prendre aussi en compte les caractéristiques de l'infrastructure ;
 - l'exploitation routière²⁷, pour laquelle le couplage des capacités d'instrumentation du LCPC et de modélisation des flux de l'INRETS serait très utile ;
 - les question d'environnement des infrastructures (bruit, pollution de l'air, eau...).

Cet établissement de 900 personnes commencerait à avoir une plus forte visibilité et capacité d'intervention. Il serait la colonne vertébrale du pôle scientifique et technique de Marne la Vallée. On pourrait dénommer ce nouvel établissement **Institut d'Etudes et de Recherche pour la Mobilité Durable (IERMD)**.

Au delà, et dans une deuxième étape se pose l'articulation avec le CSTB, pour aller vers un ensemble encore plus intégré, notamment au niveau de Marne la Vallée. Cela pose la question de l'externalisation de l'activité de contrôle du CSTB, qui se trouve en plein champ concurrentiel, et de recentrer cet établissement sur son activité de service public de production de connaissances et d'expertise.

En fin la mission d'audit considère que pour aller au bout de la logique, il convient d'étudier l'adjonction de tout au partie des services techniques centraux (SETRA, CERTU, CETU, STRMTG, CETMEF, STEEGBH) soit avec le CETE-DD, soit avec l'IERMD, ce qui permettrait de mettre en synergie les aspects recherche, méthodologie, outils et applications de terrain.

Afin de les adosser dans un système plus vaste et renforcer leurs moyens d'action, des variantes sont à étudier en ce qui concerne le Certu et le Cetmef:

- soit le Certu et le Cetmef rejoignent l'Institut ci-dessus, mais au risque de ne privilégier que leur dimension "transport" au détriment des activités transversales au niveau de la ville pour le Certu, et du littoral et de la sécurité des digues pour le Cetmef
- soit le Certu et le Cetmef rejoignent le Cete-DD, car leurs activités sont transversales et territoriales. Ces deux organismes deviendraient des directions thématiques du Cete-DD, formant ainsi des "pôles" dans le cadre de la polarisation.

Là aussi, faisant partie d'un établissement public, ils pourraient co-construire des projets avec les collectivités territoriales intéressées, ce qui répond à des attentes des collectivités exprimées par exemple au sujet du Certu.²⁸ Cet adossement permettrait aussi de maintenir plus aisément des compétences pointues.

Recommandation R5:

²⁷ Ce sujet va devenir d'importance croissante et la France est plutôt en retard dans la mise en œuvre par rapport à d'autres pays comme les Pays-Bas qui misent sur l'exploitation pour réduire leurs problèmes de congestion, en considérant que leurs possibilités de construire de nouvelles infrastructures routières sont quasi nulles.

²⁸ voir le rapport d'inspection 2009 du Certu par l'Igost

La mission d'audit recommande:

A) de préparer très activement, le regroupement des Cete dans un établissement unique, qu'on pourrait, par exemple, appeler "Centre d'études Technique pour le Développement Durable" Cete-DD. Cette structure pourrait être dotée du statut d'établissement public administratif permettant:

- **une gouvernance par un conseil d'administration regroupant les DG d'administration centrale, et une représentation des collectivités territoriales, et les représentants élus des personnels, le secteur privé et associatif représentatif de la société civile,**
- **de pouvoir "es qualité " participer), aux nouveaux dispositifs mis en place par le ministère de la recherche (Pres, RTRA, ...) aux pôles de compétitivité régionaux,**
- **de mettre en place une gouvernance interne au plus proche des opérations, réactive, permettant la réalisation coordonnée d'un plan de transformation, incluant des polarisations au niveau national, concerté avec les autres membres du RSTE, regroupés dans un conseil d'orientation²⁹.**
- **Cette structure devrait avoir des relations fortes avec les organismes de recherche du RST-DD, par exemple sous forme d'équipes de recherche associées et de participation à leurs projets de recherche; elle aurait également une fonction de retour d'expérience du terrain..**

B) de mettre en chantier le regroupement des deux établissements de recherche, INRETS et LCPC dans un seul établissement public (soit au total environ 900 personnes), que l'on pourrait dénommer par exemple: Institut d'études et de Recherche pour la Mobilité Durable (IERMD).

La question de son articulation avec le CSTB, de façon à aller vers un ensemble intégré, relève d'une deuxième étape, compte tenu de son champ d'activité, de la part de ses fonctions dans le champ concurrentiel et de sa différence de statut avec les deux autres organismes.

Elle recommande également d'examiner l'adjonction des services à compétence nationale (SETRA, CERTU, CETU, STRMTG, CETMEF, STEEGBH) avec l'un ou l'autre des deux établissements (Cete-DD ou IERMD), en tenant compte de la nature des productions dominantes des uns et des autres.

La mission d'audit appelle une mission d'étude spécifique du CGEDD sur les questions relatives au CSTB et aux services techniques centraux.

²⁹ Ce qui revient à retrouver l'esprit du texte initial de 1968 qui prévoyait une tutelle technique par les organismes centraux

8. Les clubs métiers : des creusets pour forger une culture commune

Des clubs métiers techniques existent ; ce sont des lieux de concertation, d'échanges d'information métier, de partage d'expériences, de résolution de problèmes, d'innovations, d'apprentissage en commun, de repérage de personnes ressources. Ces clubs métiers résultent souvent d'initiatives locales et personnelles, parfois à l'incitation de l'administration. Ils sont vecteurs d'entretien et de développement des compétences, et de leur capitalisation. Ils peuvent être aussi porteurs d'innovation, en suggérant des thèmes d'études techniques et de recherche sur des problèmes constatés. Un certain nombre de ces clubs existent et fonctionnent. Ils sont animés par des agents de Cete, et les CIFP y sont impliqués par la tenue du secrétariat du club. Parfois ces clubs sont parties intégrantes des Cotita, et parfois ils ne le sont pas.

Les résultats du fonctionnement actuel sont très hétérogènes, certains réseaux ne produisent que peu, et les études du CEDIP sur les clubs métiers ont montré qu'étaient les plus producteurs ceux qui étaient le mieux structurés

Ils ont fait l'objet d'une étude d'un groupe de travail de l'IGOST, qui a produit un rapport: "L'identification des compétences et des besoins de compétences au ministère de l'équipement"³⁰

On ne peut pas dire aujourd'hui que la démarche « club métier » soit reconnue et structurée de façon cohérente et organisée au MEEDAT.

Par comparaison, on note qu'au ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), cette démarche est structurée par le pôle d'appui technique (PAT) animé par le CGAAER en liaison avec le Cemagref:

Le PAT est organisé selon une structure centralisée légère, animant des réseaux de correspondants en poste dans les services déconcentrés du MAP, reconnus pour leurs compétences et leur intérêt pour les thématiques concernées. Ces réseaux, réunis une ou plusieurs fois par an, fonctionnent essentiellement en participant à des forum de question-réponse accessibles à tous par l'intranet du MAP.

Le PAT assure également le fonctionnement d'un site intranet dédié où sont mis à disposition de tous informations et documents techniques et réglementaires. Forum et site dédié sont accessibles aux agents du MAP et à ceux des DDEA.

L'équipe du PAT répond aux demandes du terrain en s'appuyant sur les travaux des équipes de recherche du RST du MAP, établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, notamment celles du Cemagref.

Le CGAAER, veille à ce que le dispositif fonctionne, en laissant une large part aux initiatives, et il fait en sorte que les questions posées trouvent réponse. Une fois par an un comité directeur présidé par le Vice Président du CGAAER est tenu pour faire le bilan de l'année écoulée, et dresser les perspectives pour l'année qui vient.

³⁰ Rapport CGPC n° 004970-01 novembre 2006

Il en résulte des propositions concrètes d'axes de formation, d'études et de R&D
La mission d'audit propose de suivre « mutatis mutandis » une démarche analogue à celle du PAT du MAP. En liaison avec le répertoire des métiers du Meeddat en cours d'établissement, une cartographie des métiers techniques pourrait être établie en domaines techniques faisant l'objet d'un club métier. L'animation du club métier attaché à un domaine technique considéré devrait être assurée sur le plan national, par un organisme « tête de réseau »³¹.

Sur un plan inter régional, une démultiplication se ferait par des clubs inter régionaux, animés par les Cete avec un soutien des CVRH (ex-CIFP) locaux pour le secrétariat du club entre autres³². Seraient invités à participer aux activités des clubs outre les agents des OST, les personnes intéressées des services déconcentrés (DREAL, DDI, DIR, SN etc) du CGEDD/MIGT et les spécialistes des collectivités territoriales et entreprises dans le domaine du club considéré dans le but de brasser les cultures, les pratiques et les idées. L'AITF et de ses délégations régionales concernées pourraient servir de relais de communication vers l'ensemble de la population technique des collectivités.

Ces clubs métiers formeraient des réseaux thématiques communs d'échange d'expériences et de savoir-faire ainsi que de collecte et de remontée des besoins du terrain.

Les « productions » de ces clubs métiers pourraient être des réflexions sur les feuilles de route techniques et technologiques dans leur domaine, des propositions d'orientation d'axes de recherche et d'études techniques, des propositions sur des formations techniques à mettre en place, la tenue à jour de listes d'experts au niveau régional et national mobilisables en tant que personnes ressources, etc. Une fois l'an, une synthèse globale de leur activité et de leur évaluation, pourrait être élaborée et discutée dans un comité directeur spécialisé.

On voit que se dessinerait un lien naturel avec les Comités de domaines chargés de labelliser les personnes souhaitant que l'on reconnaisse leur expertise.

Le CGEDD pourrait être chargé d'évaluer périodiquement ce dispositif et son fonctionnement, via les collèges pertinents au niveau national avec un relais d'évaluation inter régional au niveau des MIGT. La 5^o section "Sciences et Technique" effectuerait une synthèse globale de l'évaluation du fonctionnement des clubs à destination du comité directeur ad'hoc.

Recommandation R6 :

La mission d'audit recommande de:

- ***donner au Cete -DD un rôle d'animation de la profession par la mise en place d' un dispositif de clubs métiers ouverts aux personnels techniques des***

³¹ Ces organismes "tête de réseau", auraient cette activité de formation inscrite dans leur contrats d'objectifs

³² Les Cete, le nouveau SCN pour la formation continue, et CVRH auraient corrélativement ces activités inscrites à l'équivalent de leur contrat d'objectifs

services déconcentrés, des collectivités territoriales, du secteur privé afin de brasser les pratiques et les cultures.

- *reconnaître cette activité notamment au travers des contrats d'objectifs des OST- tête de réseau concernées par tel ou tel club métier, de directives fixées aux CIFP/CVRH, de circulaire aux services déconcentrés pour encourager leurs personnels à y participer.*
- *d'évaluer régulièrement le fonctionnement du dispositif, afin d'entretenir la dynamique. en s'appuyant sur le CGEDD qui peut apporter sa capacité d'évaluation, localement avec ses MIGT, et au plan national par ses collègues ad hoc.*

9. La connaissance des territoires un préalable indispensable pour le déploiement des politiques publiques

L'examen du déploiement sur le terrain de la grande majorité des politiques publiques (énergie, transports, urbanisme, biodiversité, eau, risques...) montre la nécessité qu'ont les acteurs publics (État, collectivités territoriales,..) d'avoir une connaissance fine du terrain et des milieux. Cette nécessité d'une information géographique fiable est appelée au plan européen par diverses directives et conventions, qui se transposent au niveau national. Le Comop recherche insiste aussi sur l'importance des observatoires des territoires.

Pour des raisons historiques, ce besoin déjà latent, a suscité diverses initiatives dans les différents domaines, et bien souvent, le résultat global est peu homogène, disparate, et incomplet. La diversité des acteurs (universités, scientifiques, établissements publics, collectivités, ministères, services déconcentrés, ONG,..) et les diverses conditions juridiques et financières applicables aux politiques d'accès aux données, n'ont pas favorisé la mise en place d'un ou de systèmes d'information et de bases de données territorialisés, coordonnés, inter opérables, offrant une fiabilité de la signification des mesures.

On peut noter que certains établissements publics du RSTE-DD ont comme mission statutaire d'établir et entretenir cette connaissance des territoires D'autres le font dans des conditions peu claires. Des initiatives des ministères sont en cours pour tenter d'apporter un peu de clarté, comme le Système d' Information Nature et Paysage (SINP), mais les résultats sont encore limités car elle reste confinée au sein d'une direction générale, alors que la question est transversale au Meeddat et ses DG, et au-delà.

Au niveau territorial, les services déconcentrés au niveau régional et au niveau départemental, ont mis en place des systèmes d'informations du territoire, mais sans directive d'ensemble et se structurent de plus en plus pour passer de ces données à une véritable connaissance des territoires, une "intelligence des territoires"³³..

Enfin, on note que des Régions se dotent d'observatoires sans concertation d'ensemble. En conséquence, il convient de remettre à plat l'organisation du dispositif et une réflexion du CGEDD serait utile pour ce faire.

Dans le domaine de la connaissance des territoires, l'utilisation des moyens d'observation et de mesure apportées par les technologies satellitaires représente des nouvelles avancées. Sans parler de la météorologie qui utilise des satellites pour ses prévisions, déjà depuis quelques années, l'observation de la terre à haute résolution

³³ Voir le rapport CGPC "Audit du programme AUIP" 005032 d'octobre 2007 et le rapport CGEDD "l'ingénierie dans les services déconcentrés du MEEDDAT- De l'ingénierie à l'expertise" 006599 d'avril 2009

permet d'effectuer rapidement des cartographies à jour, à moyenne échelle (1 à 2 mètres de résolution).

Déjà des applications opérationnelles voient le jour, par exemple dans le domaine de l'agriculture raisonnée, qui vont dans le sens du Grenelle de l'environnement.

L'instrument Végétation à bord de Spot 4 et Spot 5 fournit tous les 10 jours un état de la couverture végétale mondiale et de l'activité photosynthétique avec une résolution de 1,15 km, permettant de suivre entre autres la question de la désertification qui commence à toucher le sud de l'Europe. Dans le domaine du réchauffement climatique, l'observation spatiale altimétrique fournit des renseignements précieux sur l'élévation du niveau des océans et la circulation océanique avec ses impacts dans le domaine côtier et littoral. Bientôt la mission européenne SMOS-Soil Moisture and Ocean Salinity, dans laquelle les scientifiques français (laboratoires du CNRS et d'Ifremer) sont en figure de proue, aidera à observer le cycle de l'eau, et à la prévision des crues et des inondations. L'observation radar fournit des éléments dans la lutte contre les pollutions marines et côtières par les hydrocarbures, ainsi que sur le gonflement ou la subsidence des terrains.

Ces techniques nouvelles sont de grand intérêt pour le Meedat. Bien que déjà certains OST du RSTE-DD soient parties prenantes comme l'IGN, Météo-France, Ifremer, et le BRGM, la mission d'audit approuve la démarche du Meedat qui souhaite établir des liens plus étroits avec le Cnes, l'invitant comme nouveau membre associé du RSTE-DD.

En ce qui concerne le Cete-DD, et dans le cadre du plan de transformation, il y a du sens à développer de l'expertise dans la discipline de l'observation spatiale pour y proposer des applications d'intérêt pour le Meedat, ses services déconcentrés et les collectivités territoriales.

L'Union Européenne et l'Agence Spatiale Européenne ont lancé l'initiative "Global Monitoring of Environment and Security"-GMES, avec le support des agences spatiales des États membres dont le Cnes pour la France.

GMES a pour objectif de pérenniser les infrastructures d'observation spatiale et "in situ" dans le domaine de l'environnement, et de mettre en place des centres opérationnels de diffusion des données pour les utilisateurs. Le Meedat étant au premier chef concerné par les applications de cette initiative GMES, devrait y jouer un rôle important par l'hébergement de la coordination nationale interministérielle de ce programme, en liaison avec le ministère de la recherche et le Cnes.

Recommandation R 7:

La mission d'audit recommande

A) estimant qu'il manque au niveau national une coordination d'ensemble sur ce sujet complexe, de mettre en place une mission d'audit particulière menée par le CGEDD, qui puisse prendre en compte les besoins des diverses thématiques et préciser le rôle de chacun (directions d'administration centrales, services déconcentrés, organismes et opérateurs du RSTE-DD, ONG, Régions etc.) avec

l'ambition finale de disposer thématique par thématique, et territoire par territoire, d'un réseau cohérent d'observatoires des territoires.

B) La mission d'audit approuve la démarche du Commissariat général de rapprochement avec le Cnes et le monde spatial et recommande une implication grandissante des OST du Meeddat dans l'utilisation de ces nouveaux outils. Au delà, cette démarche devrait permettre au Meeddat de formuler ses besoins et peser ainsi sur la politique spatiale française.

Dans le cadre du plan de transformation, les Cete (ou le nouveau Cete-DD) doivent investir et s'impliquer dans ces nouvelles techniques d'observation des territoires.

La mission d'audit recommande aussi que le Meeddat s'implique au niveau national dans l'initiative du Global Monitoring of Environment and Security (GMES) de l'Union Européenne, par l'hébergement de la coordination nationale interministérielle de ce programme, en liaison avec le Cnes.

10. La diffusion de la culture scientifique et technique dans la société civile: un enjeu fort pour le Meeddat

Les problématiques posées par les menaces vis à vis de l'environnement et du développement durable et les réponses qu'on peut y apporter, sont des sujets qui concernent la plupart du temps directement les citoyens et la société civile. Il est donc opportun et important de pouvoir communiquer et informer le grand public des enjeux scientifiques et sociétaux qui sous tendent ces problématiques par des expositions et des manifestations diverses.

De plus, face aux défis posés par le réchauffement climatique et les problématiques du développement durable, des expositions et manifestations présentant les avancées de la science et de la technologies et mettant en valeur les attraits que peuvent présenter des disciplines techniques et de recherche pour une croissance soucieuse de respecter et protéger notre planète, son environnement, peuvent être un levier pour pallier la désaffection croissante des jeunes pour les disciplines scientifiques.

Il existe aujourd'hui une opportunité pour le Meeddat de s'impliquer dans une diffusion de la culture scientifique et technique au service du développement durable: il s'agit de la constitution du nouvel établissement public regroupant la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la Découverte qui pourrait être l'occasion d'un partenariat renforcé, allant éventuellement jusqu'à la présence du Meeddat au conseil d'administration.

Recommandation R8:

La mission d'audit recommande que, au moyen de son RSTE-DD, le Meeddat s'implique activement dans la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du grand public et des jeunes dans le domaine des problématiques de l'environnement et du développement durable. Elle recommande de saisir l'opportunité créée par la constitution du nouvel établissement public regroupant la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la Découverte, pour établir un partenariat renforcé allant éventuellement jusqu'à la présence du Meeddat au conseil d'administration.

11. L'articulation du RSTE-DD avec les services au déconcentrés

11.1. La participation au plan local à l'animation du RSTE-DD

Comme indiqué au paragraphe 7.5.1, il est indispensable que l'animation du RSTE-DD se décline au niveau territorial. La mission d'audit propose que l'établissement inter régional du CETE-DD assure le secrétariat de « conférences inter régionales du RSTE-DD » réunissant les DREAL et les DDI, DIR, et SN concernés. Participeraient aussi les représentations régionales concernées des OST quand elles existent. Ces conférences inter régionales prendraient la suite et remplaceraient les conférences inter régionales d'Orientation et pourraient se tenir semestriellement.

L'objet de ces réunions consisterait à échanger des informations descendantes sur les stratégies des OST et leurs possibles déclinaisons sur les territoires, les questions relatives aux pôles régionaux (PST, Pres, pôles de compétitivité, incubateurs régionaux, actions recherches menées par les Conseils Régionaux, etc.)

La participation des collectivités territoriales à ces conférences inter régionales est recommandée par la mission d'audit.

11.2. Les études et expertises pour le compte des services déconcentrés

Pour ce qui concerne les études et expertises, la mission d'audit recommande que des rencontres (conférences régionales de programmation) au niveau DREAL fassent le point sur la programmation des demandes, par exemple, en fin d'année pour établir le plan de travail pour l'année qui suit, et une rencontre à mi-année pour faire un point à mi-parcours.

11.3. La participation aux clubs métiers

Il est recommandé que les agents des services déconcentrés concernés par les questions techniques participent aux activités inter régionales des clubs métiers (cf. § 9.3).

Recommandation R9 :

Le fait que les services déconcentrés puissent bénéficier d'un appui fort en terme de méthodologie et de compétences, de la part d'un ensemble comme celui constitué par le RSTE-DD, constitue une force et un élément essentiel dans leur réussite pour mettre en oeuvre les politiques publiques dans leurs dimensions territoriales. La vigueur et la permanence de cette interaction doivent donc être particulièrement soignées.

Sur ce point, la mission d'audit recommande que :

- *prenant la suite des CIO, se tiennent des conférences inter régionales semestrielles présidées par les DREAL et dont le secrétariat serait assuré par les établissements inter régionaux du Cete-DD, traitant des aspects stratégiques du RSTDD et de ses membres, déclinés sur les territoires concernés*
- *des conférences de programmation se tiennent (sous un format à déterminer localement) afin de programmer et faire le point sur les études et expertises commanditées par les services déconcentrés*
- *les agents des services déconcentrés participent aux activités des clubs métiers.*

12. Les relations avec les collectivités territoriales

12.1. La participation aux instances de gouvernance du RSTE-DD et des OST

Nous avons vu ci-dessus que la mission d'audit préconise la participation des collectivités territoriales à la gouvernance du RSTE-DD au niveau national, par la présence de leur représentants aux conférences nationales..

Sur le modèle de la charte du 27 septembre 2007 avec l'ADF, un document devrait être produit, régissant les rapports entre chacun des niveaux de collectivités représentés et le RSTE-DD du Meeddat.

Au niveau territorial, des points d'entrées du RSTE-DD pour les collectivités devraient être définis (par grand thème de politique publique par exemple), et portés à la connaissance de celles-ci. Ces points d'entrée pourraient être mentionnés par la cartographie « carte de visite » du RSTE-DD, évoquée ci-dessus.

Au niveau inter régional, les collectivités territoriales devraient être membre à part entière des CIO, de façon symétrique au niveau national.

Pour les OST qui sont en ligne avec les compétences des collectivités territoriales, celles-ci devraient participer effectivement aux instances de gouvernance, en vue de mettre en place un réel co-pilotage. Le statut d'établissement public préconisé ci-dessus, permet aisément de faire siéger aux conseils d'administration une représentation des collectivités avec voix délibérative et ainsi d'obtenir une réelle gouvernance partagée.

12.2. Les conditions méthodologiques de réussite

Les Cotita devraient avoir des missions élargies à l'ensemble des domaines du Meeddat et piloter les clubs métiers afférents. Tous les niveaux de collectivités devraient y être associées. L'AITF devrait être aussi partie prenante de ces Cotita élargies

Le portail actuel des Cotita, qui se borne à renvoyer sur les sites des Cete, où il faut naviguer plus ou moins aisément pour trouver la page Cotita, devrait être enrichi. Il devrait notamment intégrer une synthèse d'ensemble des travaux, ainsi que les pages relative à chaque zone Cete, permettant ainsi une vision transversale.

La lisibilité et le contenu seraient bien meilleurs si l'on en changeait le nom qui, rappelons le, ne prend en compte que « transports et aménagement » correspondant à la seule sphère équipement. On pourrait suggérer RSTT: Rencontres Scientifiques et Techniques Territoriales pour le Développement Durable.

La création d'un annuaire sous format numérique pour chaque zone Cete, contenant sur la base du volontariat, les coordonnées de professionnels des collectivités et de l'Etat et leurs champs de compétences pourrait répondre au besoin de mise en relation,

d'échanges de bonnes pratiques et de mutualisation des connaissances. Ces bases de données pourraient être interconnectées et mises en ligne sur le portail Internet des Cotita (ou RSTT)

12.3. La participation du RSTE-DD et de ses membres aux actions et à certaines instances des collectivités territoriales

Les Régions ont des compétences en ce qui concerne la recherche et l'animation économique de leur territoire. Les Régions sont partenaires de l'Etat dans le cadre des Contrats de Projet Etat Région, qui comportent un volet recherche³⁴, dans la gestion des fonds Feder (Fonds Européens de Développement Régional) aux quels certains projets de recherche appliquée très proche de l'application peuvent être éligibles. Certains Conseils régionaux financent des actions de recherche, suivant les avis de leurs Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT), et soutiennent en liaison avec l'Etat, les incubateurs régionaux d'entreprises mis en place par la loi Allègre sur la recherche. Elles appuient financièrement certains projets phares (on en a vu ci-dessus un exemple avec l'implication de la Région Rhône-Alpes dans l'initiative Ines, ou en Midi-Pyrénées avec l'initiative MyOcean)

Enfin, chaque région dispose d'un Conseil Economique et Social Régional (CESR) qui comporte souvent des commissions traitant d'enseignement supérieur et de recherche, dans lesquelles sont représentés les principaux organismes techniques et de recherche implantés en région, dès lors qu'ils ont le statut d'établissements publics.

Toutes ces actions, initiatives, instances, animent la vie régionale dans les domaines techniques et de recherche, et la mission d'audit recommande que les OST du Meeddat s'y impliquent activement en promouvant les aspects développement durable. Cela devrait permettre de faire émerger des opportunités d'actions co-construites.

12.4. La question du financement du RSTE-DD par les collectivités territoriales

Aujourd'hui, l'ensemble du dispositif constitué par les OST du RSTE-DD est, au premier ordre, entièrement à la charge de l'Etat.

Si on peut considérer que la recherche amont notamment fondamentale, est du ressort de l'Etat, la question se pose pour des prestations plus aval comme l'aide, le conseil, et

³⁴ Le rapport d'inspection de l'Inrets par l'Igost de 2008, constatait que, malgré des projets attractifs, l'Inrets n'avait pu participer aux CPER, faute de soutien Etat.

l'expertise en soutien des politiques publiques, dans les domaines de compétences des collectivités.

En première analyse, la question se pose surtout en ce qui concerne le CETE-DD, le Certu, et à un moindre degré le Cetu, le Cetmef (pour les aspects littoraux notamment) et le Setra. Pour fixer les idées, le volume actuel de l'activité des Cete pour les collectivités est de l'ordre de 10% de l'ensemble de leur activité.

Sur le plan des principes, il est sain qu'en contrepartie d'un vrai co-pilotage, se mette en place un co financement.

La définition du volume, de la forme et des clés de répartition du co- financement de cette infrastructure permanente constituée par les OST concernés, est une question complexe.

A ce stade, la mission d'audit recommande que le principe d'une participation financière des collectivités territoriales soit admis, en contrepartie d'une participation aux instances de gouvernance et de co-pilotage des OST cités ci-dessus. Des études ultérieures sont à entreprendre pour en définir les modalités.

Recommandation R10

La mission d'audit recommande:

- ***de rappeler, par une communication de haut niveau, que le rôle du RSTE-DD doit s'exercer au profit de l'ensemble de la communauté nationale, dont les collectivités territoriales, et non plus au profit de l'État au sens le plus étroit,***
- ***que des points d'entrée et d'accès au RSTE-DD soient définis au niveau territorial, par grandes catégories de politiques publiques***
- ***d'étendre le fonctionnement des Cotita à l'ensemble des domaines techniques du développement durable et de favoriser la participation des personnels des collectivités territoriales aux activités des clubs métiers.***
- ***d'encourager et de soutenir la participation des OST du Meeddat dans les instances régionales comme les CESR, et aux actions des régions et des collectivités territoriales dans les domaines de la recherche et du développement technologique (CPER, Feder, CCRRDT)***
- ***que les collectivités siègent aux conférences nationales du RSTE-DD ainsi que dans les CIO comme membres à part entière. Le niveau « technique » devrait aussi y être représenté (ADSTD, AITF),***
- ***que les collectivités territoriales soient membre à part entière des conseils d'administration des OST qui sont d'intérêt pour elles compte tenu de leurs compétences et leurs besoins directs.***

- ***Que en contrepartie d'une vraie co-gouvernance, il soit admis le principe d'un co- financement par les collectivités territoriales de l'infrastructure***

technique constituée par un sous-ensemble d'OST du RSTE-DD dont les missions sont en ligne avec leurs compétences et leurs besoins.

13. Conclusion

Le défi qui est posé par les problématiques du développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique constituent une « nouvelle frontière » pour l'ensemble du monde de la recherche et de la technique. En effet les réponses en terme de politiques publiques, identifiées lors du Grenelle de l'Environnement et par la Stratégie nationale du Développement Durable (SNDD), qui sont et seront apportées à ce défi, se fonderont sur un socle de nature technique et scientifique, alliant de façon systémique et transversale les diverses disciplines et les diverses thématiques. C'est principalement pour cette raison que l'ensemble des OST du Meeddat doivent se coordonner et « jouer groupés en équipe » dans le cadre d'un Réseau Scientifique et technique pour l'Environnement (RSTE-DD). Une des principales missions de ce réseau serait de proposer au ministre en charge du Meeddat une stratégie en matière de recherche et de technologie notamment pour les deux décennies à venir, décisives selon les travaux du Groupe International des Études sur le Climat (GIEC).

Ce point de vue a été fortement mis en avant par l'ensemble des OST lors du séminaire des 20 et 21 janvier 2009,

Les ressentis et attentes des divers acteurs mettant en œuvre les politiques publiques dans le domaine du Meeddat (directions d'administration centrales, services déconcentrés, collectivités territoriales) ainsi que les milieux professionnels concernés montrent un réel besoin de ce RSTE-DD qu'ils connaissent de façon floue, surtout dans sa nouvelle dimension intégrant les composantes écologie, énergie et équipement. C'est pourquoi il est donc urgent de définir précisément son périmètre et sa cartographie, ses possibilités et potentiels, et ses points d'entrée, en constituant une « carte de visite » du RSTE-DD, vis-à-vis de ces acteurs.

Une note de sens définissant la stratégie de ce réseau et les missions associés doit être produite. Elle s'accompagnera de la mise en place d'un mode de gouvernance de haut niveau doit être mis en place niveau national par le Commissariat Général du Meeddat, articulé avec le niveau territorial (services déconcentrés et collectivités territoriales). Les sujets débattus devront être tels qu'ils seront attractifs pour l'ensemble des OST, afin qu'ils jouent « collectifs » tendus vers un but commun.

Un des facteurs clés de succès réside dans le fait que des mesures d'accompagnement soit prises, par exemple que des financements spécifiques soient mis en place, au sein du MEEDDAT pour accompagner et encourager toutes les opérations de coopération, qu'elles soient sur des productions scientifiques et techniques ou qu'elles soient sur la rationalisation des fonctions support, de façon à accompagner et inciter à leur réalisation. La mission d'audit demande aussi à veiller à ce que les structures chargées de l'animation du RSTE-DD soient dotées des moyens humains qui soient à hauteur des ambitions.

Un autre facteurs clé de succès consiste dans la réduction de l'hétérogénéité des membres du réseau, en termes d'autonomie et de moyens d'action, de capacités à

s'engager à la fois sur les plans nationaux et internationaux, de possibilité d'accéder aux financements de recherche et développement applicatifs nationaux et communautaires.

Dans cette ligne, une généralisation progressive du statut d'établissement public est préconisée, apportant aussi une gouvernance plus efficace de ces OST.

Par ailleurs, le caractère systémique d'une démarche groupée et efficace n'est que peu compatible avec une mosaïque d'OST très spécialisés, trop peu visibles à l'échelle européenne et internationale, souvent de taille modeste entraînant des difficultés de maintien de compétences pointues et freinant la fluidité qui va de la recherche amont vers les applications sur les territoires.

Les besoins qui ont conduit à la création des Cete en 1968 perdurent et sont amplifiés par l'inflexion forte impulsée par le Grenelle de l'Environnement et la SNDD. Ces Cete sont un trait d'union tout à fait indispensable entre le niveau national et le niveau territorial, pour faire irradier et diffuser les acquis, bonnes pratiques, et normes dans nombre de domaines émergents ou dans nombre de domaines à revisiter, suite au Grenelle de l'environnement. La aussi, une certaine homogénéité et cohérence d'action dans les territoires et vis-à-vis des OST « nationaux », est de mise et s'accommode assez mal d'une situation caractérisée par sept Cete « indépendants », dont le statut hybride ne comporte pas de tutelle formellement identifiée et ne prévoit pas l'équivalent de contrats d'objectifs. C'est pourquoi, aux yeux de la mission d'audit, le regroupement des Cete en un Cete-DD (Centre d'Etudes territorial pour l'Environnement et le Développement durable) s'avère nécessaire. De même, la création d'un Institut d'Etudes et de Recherche pour la Mobilité Durable, dont le périmètre engloberait le LCPC et l'Inrets mais aussi possiblement d'autres OST comme le CSTB, le Setra, le Certu, le Cetmef, le Cetu, le STRMTG, devrait faire l'objet d'une analyse plus poussée par une mission particulière du CGEDD.

Un troisième facteur clé de succès du RSTE-DD sera sa capacité à animer et faire fonctionner des clubs métiers et d'échanges techniques réunissant les agents des OST, des services déconcentrés, des collectivités, du secteur privé, et ce dans tous les métiers techniques du Grenelle de l'Environnement. Ces activités doivent être reconnues par les hiérarchies concernées, elles doivent être consolidées du niveau territorial au niveau national, et suivies par une évaluation régulière.

C'est pourquoi un effort tout particulier d'organisation des clubs métiers par la gouvernance du RSTE-DD, soutenue par le Cete-DD qui doit les animer sur les territoires, et par le CGEDD qui peut apporter sa capacité d'évaluation, localement avec ses MIGT, et au plan national par ses collègues ad hoc.

Une connaissance actualisée des territoires est un préalable à la mise en oeuvre de politiques publiques du Meeddat. Pour des raisons historiques, ce besoin déjà latent, a suscité diverses initiatives dans les différents domaines, et bien souvent, le résultat global est peu homogène, disparate, et incomplet. La diversité des acteurs (universités, scientifiques, établissements publics, collectivités, ministères, services déconcentrés, ONG,..) et les diverses conditions juridiques et financières applicables aux politiques d'accès aux données, n'ont pas favorisé la mise en place d'un ou de systèmes d'information et de bases de données territorialisés, coordonnés, inter opérables, offrant une fiabilité de la signification des mesures. C'est pourquoi la mission d'audit recommande de remettre à plat le dispositif à l'occasion d'une mission de réflexion du CGEDD.

La diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public et notamment des jeunes, et un facteur important d'éducation de la société tout particulièrement en ce qui concerne le développement durable. La mission d'audit suggère de mettre à profit l'opportunité de la création d'un nouvel établissement public rassemblant la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la Découverte, pour s'impliquer activement par une participation au conseil d'administration de ce nouvel établissement.

Enfin, vis-à-vis des acteurs de terrain, services déconcentrés et collectivités territoriales, il est indispensable que le RSTE-DD soit perçu comme présent et proche. Les attentes sont fortes notamment dans le domaine du conseil et de l'expertise, et de la diffusion du savoir. La demande est particulièrement pressante surtout dans les domaines perçus comme nouveaux et émergents, là où la réglementation et les normes sont en train d'évoluer

C'est pourquoi il convient de remettre en pratique les CIO auxquelles devront être associées les collectivités territoriales et de définir les points d'accès territoriaux au RSTE-DD. Les Cotita doivent être étendues à l'ensemble des domaines techniques du développement durable. Il s'agit aussi d'encourager et de soutenir la participation des OST du Meeddat aux actions des régions et des collectivités territoriales dans les domaines de la recherche et du développement technologique.

Enfin, il est sain qu'en contrepartie d'un vrai co-pilotage il soit admis le principe d'un co-financement par les collectivités territoriales de l'infrastructure technique constituée par la partie du RSTE-DD dont les missions sont en ligne avec leurs compétences et leurs besoins.

Annexes

Annexe 1. Résumé du cahier des charges

Le contexte:

En juillet 2007, la direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique (DRAST) a demandé au Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC) de mener un audit du réseau scientifique et technique du ministère concernant la prise en compte par les organismes concernés de la directive ministérielle du 15 février 2007 relative à l'orientation stratégique pour le RST. Le Vice-Président du CGPC a inscrit cet audit au titre du programme d'audits thématiques du CGPC pour 2008.

Depuis, un certain nombre d'évolutions du contexte sont intervenues qui modifient la substance du travail à mener. Il s'agit :

- de la création du Meeddat avec un périmètre d'intervention très élargi par rapport à l'ancien Ministère du Transport, de l'Équipement et de la Mer, la mise en place de son organisation comprenant de nouvelles directions d'administration centrale et d'une nouvelle organisation des services déconcentrés, et l'émergence d'un RST élargi
- du projet stratégique du ministère présenté le 13 juin 2008 aux cadres du ministère,
- des attentes des collectivités territoriales pour accéder au RST,
- des attentes de la collectivité des professionnels (opérateurs de services, entreprises, etc.)
- de la prise en compte des travaux menés par la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI, ex DRAST), concernant la réorientation de la politique technique du RST équipement et principalement des Cete,
- de la prise en compte des travaux du secrétariat général concernant l'articulation des métiers techniques avec la chaîne de compétences (départementales, régionales, inter régionales et nationales).

Les sorties attendues:

L'équipe d'audit, après avoir effectué une étude de la bibliographie existante, élaborera une cartographie des organismes du RST élargi et de ses activités.

Elle prendra en compte l'existence d'organismes non rattachés au Meeddat, mais œuvrant dans un champ connexe comme le CNRS, et le Cemagref.

L'équipe recensera les attentes des bénéficiaires des prestations du RST

Les processus de fonctionnement en réseau seront étudiés (management et gouvernance, production technique, supports généraux)

L'équipe proposera des pistes et des recommandations sur les sujets suivants: positionnement stratégique, typologie de l'ensemble du RST élargi, organisation et gouvernance, etc.

Annexe 2. Fiches descriptives des OST du Meeddat

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ADEME</i>
Domaines d'activité	Air, bâtiment, bruit, déchets, économies d'énergie, énergie et matières renouvelables, sites pollués et sols, transports
Statut	EPIC créé en 1990
Tutelle(s)	MEEDDAT Enseignement supérieur et recherche
Composition du Conseil d'administration	23 membres, administrations (budget, MEEDDAT, recherche, industrie, agriculture, santé), 2 élus, AMF, ADF, ARF, 4 personnalités qualifiées, 6 représentants du personnel
Conseil scientifique	15 membres (EDF, automobile, CSTB, ..)
Budget	260 M€ budget d'intervention, 74M€ fonctionnement
Financement	64M€ crédits budgétaires + ressources propres
Effectifs	820 dont 359 ingénieurs
Implantations	Services centraux à Paris, Angers, Valbonne 26 délégations régionales, 3 représentations dans les TOM, 1 bureau à Bruxelles
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Expertise conseil aide au financement soutien à la recherche
Types de production	Guides pratiques, campagnes de sensibilisation, conseil de proximité, formations, publications
Partenariats	Entreprises ou fédérations professionnelles (ex FIEV, EDF, Charbonnages de France) collectivités locales INERIS (institut national de l'environnement industriel et des risques) CEMAGREF
Bénéficiaires	Collectivités territoriales entreprises Etat grand public

<i>Nom de l'organisme</i>	AFSSET <i>Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail</i>
Domaines d'activité	sécurité sanitaire dans l'ensemble des milieux de vie, incluant le travail risques sanitaires liés à l'environnement en général et à l'environnement professionnel en particulier
Statut	EPA créé en 2002
Tutelle(s)	Ministères écologie, santé, travail
Conseil d'administration	représentants de l'État, associations agréées dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la consommation, du travail, organisations professionnelles, organisations syndicales et d'employeurs, personnalités qualifiées et représentants du personnel de l'Agence
Conseil scientifique	5 membres de droit (AFSSA, INVS, INERIS, AFSSPS, Institut de prévention des accidents du travail) 15 personnalités scientifiques
Budget	11,7M€
Financement	BCRD (recherche) PNSE (plan national santé environnement)
Effectifs	64 postes
Implantations	Maisons-Alfort (94)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	expertise
Types de production	Avis et recommandations avis sur projets de textes législatifs information des publics
Partenariats	INVS (Institut national de veille sanitaire) IRSN (radio protection et sûreté nucléaire) IRSST (Institut de recherche Robert Sauvé en santé et en sécurité au travail de Montréal)
Bénéficiaires	Gouvernement public

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ANDRA</i>
Domaines d'activité	Gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France
Statut	EPIC créé en 1991
Tutelle(s)	Industrie, Recherche, Environnement
Composition du Conseil d'administration	6 représentants de l'Etat, 1 député ou sénateur, 4 représentants des activités économiques, 3 personnalités qualifiées, 7 représentants des salariés
Conseil scientifique	12 membres
Budget	Environ 100M€
Financement	Producteurs de déchets (principe pollueur/payeur)
Effectifs	348
Implantations	Siège à Chatenay Malabry 3 centres de stockage (Manche, Aube) 1 centre de recherche dans la Meuse
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Industrielle : réalisation et mise en place de filières de stockage Recherche (stockage réversible, entreposage) Information
Types de production	Gestion exploitation et surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs Conception de nouveaux centres Remise en état de sites pollués par des substances radioactives dont le propriétaire est défaillant Inventaire des déchets radioactifs produits en France
Partenariats	BRGM, INERIS, IFP, Université de Nancy AIEA agence internationale de l'énergie atomique AEN agence pour l'énergie nucléaire (OCDE) organismes homologues en Belgique, Suisse et Suède
Bénéficiaires	Etat grand public (information)

<i>Nom de l'organisme</i>	Bureau de recherches géologiques et minières BRGM
Domaines d'activité	Sciences de la Terre, géologie fondamentale de la France, géologie appliquée (mines, aménagement du territoire), hydrogéologie, risques naturels, stockage CO2, sols pollués
Statut	EPIC
Tutelle(s)	Ministères chargés de la recherche et de l'industrie
Composition du CA ou conseil orientation	Représentants des ministères chargés de la recherche, des affaires étrangères, de la coopération, de l'environnement, de l'économie, du budget, de l'industrie + 4 PQ + personnel
Conseil scientifique	Oui (+ Comité international)
Budget	82 M€
Financement	55 % dotations, 45 % contrats
Effectifs	845
Implantations	Orléans, Paris, Marseille, Services géologiques régionaux
Natures d'activité (recherche, expertise.)	Observatoire, collecte et mise à disposition de données, recherche, expertise, coopération internationale
Types de production	Cartes géologiques, bases de données, rapports et publications (du scientifique au grand public)
Partenariats	Participations/filiales : instrumentation, géothermie, traitement des minerais, convention avec le MEDD.
Bénéficiaires	Services de l'Etat (DRIRE, DDE, CETE, etc.), collectivités territoriales, bureaux d'études (aménagement, géotechnique), agences de l'eau, exploitants miniers,

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CEA : Commissariat à l'énergie atomique</i>
Domaines d'activité	Énergies non emetteuses de gaz à effet de serre (nucléaire, hydrogène, solaire, photovoltaïque, biocarburants). Technologies pour l'information (micro et nano électronique) et la santé (imagerie médicale), Défense
Statut	EP à caractère scientifique, technique et industriel (proche de EPIC)
Tutelle(s)	Meeddat (DGEC), recherche, ministère en charge de l'industrie, défense, budget
Composition du CA ou conseil orientation (1)	État (7), PQ (5), élus (6)
Conseil scientifique	20 personnes + Visiting Committee
Budget	3,8 milliards d'euros
Financement	État : 2 milliards
Effectifs	15700ETP dont 11200 pour le civil
Implantations	Saclay + 9 implantations (Cadarache, Grenoble, Fontenay aux Roses, Marcoule, pour les affaires civiles)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche et développement, valorisation de la recherche
Types de production	
Partenariats	65 unités mixtes de recherche
Bénéficiaires	Industrie nucléaire,

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Cedre</i>
Domaines d'activité	Documentation, recherche et expérimentations concernant les produits polluants, leurs effets, et les méthodes et moyens spécialisés utilisés pour les combattre. Mission de conseil et d'expertise sur les eaux marines que les eaux intérieures. Lutte contre les pollutions accidentelles. Formation
Statut	Association à but non lucratif loi 1901
Composition du CA ou conseil orientation (1)	Les représentants de l'État et des organismes publics disposent d'une majorité statutaire au conseil d'administration.
Conseil scientifique	?
Budget	4,5 Meuros
Financement	Plus de la moitié provient de subventions et de contrats institutionnels
Effectifs	
Implantations	Siège et plateau technique à Brest. Deux délégations régionales, Toulon, et Fort-de-France.
Types de production	<p>Cedre est agréée à intervenir aux côtés des services de l'État dans la gestion des pollutions accidentelles des eaux dans les zones de compétences françaises.</p> <p>Cedre participe au dispositif de secours mis en place lors de pollutions accidentelles.</p> <p>Cedre est agréée au plan international à participer aux dispositifs de secours engagés par l'État français à l'étranger</p> <p>Recherche, expertise et participation opérationnelle à la lutte contre les pollutions</p>
Partenariats	Ifremer, IFP, Ineris, Météo-France, Total
Bénéficiaires	État(Défense, Agriculture, Meeddat, Recherche, Intérieur, Budget) Collectivités territoriales, industriels

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CERTU: Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques</i>
Domaines d'activité	L'urbain : transports, urbanisme, constructions, réseaux, environnement
Statut	Service technique à vocation nationale
Tutelle(s)	MEEDDAT (DGUIHC, DGPA, DGR, DRAST, DSCR, DGMT)
Composition du CA ou conseil orientation (1)	CODOR (37 membres) : DAC, CT, professionnels, usagers
Conseil scientifique	non
Budget	12,8 M€ (2006)
Financement	- État : salaires et charges (9,6 M€), fonctionnement LFI (2,2 M€), DAP CETE (10,4 M€), crédits d'études délégués (0,7 M€) - Produits des ventes et prestations : 0,5 M€
Effectifs	170
Implantation(s)	Lyon
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Expertise, animation et tête de réseau (CETE), pilotage de la recherche, état de l'art et méthodologie
Types de production	documents écrits cédéroms logiciels formation
Partenariats	CETE (9), STRMTG, collectivités territoriales, GART, AITF, FNAU
Bénéficiaires	CT, agences d'urbanisme, DDEA

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CETE de Lyon</i>
Domaines d'activité	Géotechnique, terrassements, chaussées Exploitation et sécurité routière Conception des infrastructures et ouvrages d'art Informatique Aménagement, urbanisme, habitat Transport Environnement Construction
Statut	Service déconcentré de l'Etat
Tutelle(s)	
Composition du CA ou conseil orientation (1)	
Conseil scientifique	
Budget	41,78 millions d'euros
Financement	
Effectifs	700 personnes dont 24 % de catégorie A
Implantations	Bron (siège) Isled'Abeau Dijon (agence) Autun (LR) Clermont-Ferrand (LR)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Bureau d'études aux compétences transversales et pluridisciplinaires pour la réalisation de projets
Types de production	- Prestations d'ingénierie (66 %) - Recherche, méthodologie (15 %) - Animation et conseil (13 %) - Autres (5%)
Bénéficiaires	Etat central (42 %) Etat déconcentré (36 %) Collectivités territoriales (8 %) Privé et parapublic (10 %) Autres (4 %)

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CETE Nord-Picardie</i>
Domaines d'activité	Infrastructures, chaussées, géotechnique Transports, exploitation et sécurité Ouvrages d'art Aménagement, urbanisme, habitat, construction Informatique Environnement Management, gestion, qualité
Statut	Service déconcentré de l'Etat
Tutelle(s)	
Composition du CA ou conseil orientation (1)	
Conseil scientifique	
Budget	23,10 millions d'euros
Financement	
Effectifs	395 personnes dont 96 A
Implantations	Lille (siège) St Quentin (LR)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Bureau public d'études et d'ingénierie
Types de production	Recherche, innovation (7,7%) conseil et assistance (10,9%) méthodologie, normalisation (11%) essais et contrôles (18,1%) études de conception et expertise (35,2%) animation, formation, enseignement (8,9%) centre serveur informatique (6,3%) autres (2%)
Partenariats	
Bénéficiaires	Etat central (38,7 %) Etat déconcentré (40,3 %) Collectivités territoriales (6,4 %) Parapublic et privé (12,1 %) Autres (2,5 %)

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CETE de l'Ouest</i>
Domaines d'activité	Exploitation et sécurité routière Environnement et risques Aménagement et construction Infrastructures Développement, matériels, mesures Géotechnique, terrassements, chaussées SIG
Statut	Service déconcentré de l'Etat
Tutelle(s)	
Composition du CA ou conseil orientation (1)	CoTITA (conférence technique interdépartementale des transports et de l'aménagement)
Conseil scientifique	
Budget	24 millions d'euros
Financement	
Effectifs	410 personnes dont 105 cadres et ingénieurs
Implantations	Nantes (siège)-St Brieu (LR)-Rennes (CRICR) Angers (LR et centre d'études et de construction de prototypes)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche et développement études opérationnelles
Types de production	- recherches et développement, innovation - études méthodologiques - conseil et assistance - études et expertises - essais et contrôles - maintenance de matériels
Bénéficiaires	Etat central (50%) Etat déconcentré (26%) Collectivités territoriales (12%) Privé et parapublic (10%) Autres (2%)

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CETE de l'Est</i>
Domaines d'activité	Aménagement du territoire Infrastructures et transports Environnement et risques Informatique
Statut	Service déconcentré de l'Etat
Tutelle(s)	
Composition du CA ou conseil orientation (1)	
Conseil scientifique	
Budget	22,4 millions d'euros
Financement	
Effectifs	357 personnes dont 91 ingénieurs et cadres
Implantations	Metz (siège), Nancy (LR), Strasbourg (LR)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Études, recherche, assistance, contrôles
Types de production	- études et expertises - essais et contrôles - assistance technique et conseil - recherche appliquée et innovation - diffusion d'information technique et scientifique
Bénéficiaires	Etat central (47%) Etat, services déconcentrés (34%) Collectivités territoriales (8%) Parapublic et privé (8%) Autres (3%)

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CETE Méditerranée</i>
Domaines d'activité	Transports et sécurité Génie civil et infrastructures Environnement et risques naturels Aménagement durable du territoire
Statut	Service déconcentré de l'Etat
Tutelle(s)	
Composition du CA ou conseil orientation (1)	
Conseil scientifique	
Budget	33 millions d'euros
Financement	
Effectifs	570 personnes dont 140 ingénieurs ou experts
Implantations	Aix en Provence (siège)-Montpellier(agence) Nice (LR)-Toulon(antenne LR)-Marseille(CRIRC)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Bureau d'études et d'ingénierie centre de ressources d'expertise mutualisée
Types de production	- enseignement, diffusion, conception d'outils (6%) - recherches et méthodes (21%) - essais et contrôles (14%) - projets et études (28%) - conseil, assistance technique (28%) - autres (4 %)
Bénéficiaires	Etat, services centraux (44%) Etat, services déconcentrés (35%) collectivités territoriales (8%) Privé (4%) Parapublic (6%) Autres (3%)

Nom de l'organisme	CETE Normandie-Centre
Domaines d'activité	
Statut	Service déconcentré de l'Etat
Tutelle(s)	
Composition du CA ou conseil orientation (1)	CoTITA
Conseil scientifique	
Budget	31 millions d'euros
Financement	
Effectifs	500 personnes (un peu moins de 100 cadres)
Implantations	Le Grand-Quevilly (siège) Blois (LR, station d'essais des matériaux routiers)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Études et ingénierie
Types de production	-recherche et développement (25%) -études et expertises -essais et contrôles -développement de matériel
Partenariats	ERA 23: techniques hyperfréquences ERA 28: propriétés mécaniques des sols ERA 34: accidentologie, trajectoire et risques routiers
Bénéficiaires	Etat central (51%) Etat déconcentré (27%) Collectivités locales (8%) Parapublic et privé (11%) Autres (3%)

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CETE du Sud-Ouest</i>
Domaines d'activité	-développement territorial -environnement , risques -transports et déplacements -infrastructures -exploitation et sécurité routière
Statut	Service déconcentré de l'Etat
Tutelle(s)	
Composition du CA ou conseil orientation (1)	CoTITA
Conseil scientifique	
Budget	33 millions d'euros
Financement	
Effectifs	424 personnes dont 25 % de catégorie A
Implantations	-Bordeaux (siège et LR) -Toulouse (division déplacement et aménagement , LR)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	
Types de production	- études, expertises - doctrine,méthodologie - recherches appliquées - contrôles et essais
Partenariats	
Bénéficiaires	Etat central (50 %) Etat déconcentré (30 %) Collectivités locales,parapublic,privé (16 %) Autres (3 %)

<i>Nom de l'organisme</i>	CETMEF <i>Centre d'études techniques maritimes et fluviales</i>
Domaines d'activité	Ports et littoral maritime Signalisation maritime et fluviale Surveillance de la navigation maritime et sauvetage Equipements et réseaux de télécommunication Recherche, informatique et modélisation Voies navigables, eau et environnement
Statut	SCN
Tutelle(s)	ministre
Composition du CA ou conseil orientation (1)	Comité de suivi du COM DGMT, DAM, DTMRF, DGR, DGUHC, DE, DGPA, DRAST
Conseil scientifique	
Budget	3M€ dont 2,1 fonctionnement, 0,7 R&D, 0,2 industriel + 12M€ personnel
Financement	DGMT, DGR, DE, DGUHC, DRAST, DGPA
Effectifs	240 ETP
Implantations	Compiègne, Brest, Bonneuil, Nantes, Aix-en-Provence
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche Expertise Ingénierie Diffusion des techniques
Types de production	Publications Logiciels Maîtrise d'ouvrage de programmes industriels
Partenariats	Tête de réseau CETE Université technologique de Compiègne
Bénéficiaires	DAC VNF Services du ministère CETE

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>CETU</i> <i>Centre d'études des tunnels</i>
Domaines d'activité	Tunnels génie civil équipements sécurité
Statut	SCN
Tutelle(s)	DGR
Composition du CA ou conseil orientation (1)	
Conseil scientifique	
Budget	6M€ (avec personnel)
Financement	DGR, fonds de concours (0,5M€)
Effectifs	86 ETP
Implantations	Lyon
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche Expertise Ingénierie Diffusion des connaissances Avis techniques
Types de production	Publications Etudes
Partenariats	AFTES
Bénéficiaires	DAC Services du ministère CETE

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Centre scientifique et technique du bâtiment CSTB</i>
Domaines d'activité	Construction et logement Qualité de la construction
Statut	EPIC créé en 1953
Tutelle(s)	MEEDDAT, ministère ville et logement
Composition du CA ou conseil orientation (1)	CA : Etat (7), professionnels (5), personnel (6)
Conseil scientifique	Comité consultatif (39 membres) Conseil scientifique (10 membres)
Budget	69 M€ (y compris personnel)
Financement	Certif. et avis techniques (37 %), subvention BCRD (25 %), consultance (24 %), diffusion et formation (7 %)
Effectifs	680 permanents
Implantations	Paris, Marne-la-Vallée, Nantes, Grenoble, Sophia-Antipolis
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Expertises, certification, recherche, animation de la profession, normalisation (DTU)
Types de production	Avis techniques sur procédés et produits, documentation technique
Partenariats	Filiales EOTA
Bénéficiaires	Professionnels du bâtiment

Nom de l'organisme	DTI (Direction Technique et Innovation)
Domaines d'activité	Comme la DGAC a séparé en 2005 les activités d'opérateur des services de navigation aérienne des activités de surveillance et d'élaboration des règles, les unités du STNA ayant des activités à caractère régalien ont rejoint le Stac, tandis que l'essentiel du STNA a constitué, avec l'ancien Centre d'études de la navigation aérienne (CENA), la Direction de la technique et de l'innovation (DTI) de la Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
Statut	Direction technique d'une direction d'administration centrale
Tutelle(s)	DGAC
Composition du CA ou conseil orientation	Sans
Budget	200 Meuros en AP; 165 Meuros en CP
Financement	Le budget annexe de l'Aviation civile
Effectifs	574 personnes (449 Toulouse Mounède, 76 Toulouse -Rangueil, 50 Athis-Mons)
Implantations	Toulouse et un reste de l'ex CENA à Athis-Mons,
Types de production	La direction de la technique et de l'innovation (DSNA/DTI) est chargée de l'étude, du développement, de l'achat, de la réception et de la vérification technique des équipements et des systèmes de communication, de navigation, de surveillance et de gestion du trafic aérien et de ceux utilisés pour la fourniture de services d'information aéronautique, mis en oeuvre par la direction des services de la navigation aérienne, tant au niveau national qu'en coopération internationale, sous réserve des achats, réceptions et installations confiées à la direction des opérations.
Partenariats	Industriels du contrôle du trafic aérien (THALES) Organismes européens
Bénéficiaires	DSNA

Nom de l'organisme	ENAC École Nationale de l'« Aviation Civile
Domaines d'activité	L'ENAC a pour mission d'assurer la formation initiale et le perfectionnement des professionnels de l'aviation civile : ingénieurs, ingénieurs du contrôle aérien, ingénieurs des systèmes de sécurité aérienne, techniciens, pilotes de ligne. L'ENAC propose un large éventail de formations, répondant aux besoins de tous les professionnels du domaine de l'aéronautique civile, du secteur public ou du secteur privé, français ou étrangers
Statut	Par décret n° 70-347 du 13 avril 1970, elle a été érigée en établissement public de l'État à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.
Tutelle(s)	la DGAC ; relations régies par une convention annuelle
Composition du CA ou conseil orientation (1)	L'ENAC est dotée d'un conseil d'administration composé de fonctionnaires, dont plus de la moitié proviennent du ministère des transports (en fait : de la DGAC), et de représentants des élèves, des anciens élèves et du personnel
Conseil de perfectionnement	trente membres représentant les bénéficiaires des formations dispensées à l'ENAC (employeurs, élèves, anciens élèves) ou représentant l'administration d'écoles aux intérêts proches ; il donne son avis sur toutes questions relatives à l'orientation pédagogique de l'École ;
Budget	: 72 M€.
Effectifs	530 permanents, plus quelques vacataires
Implantations	Toulouse et centre d'examen Paris Orly
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Enseignement et ..un peu de recherche
Types de production	1 600 élèves en formation initiale et plus de 5 000 en formation continue ; 500 diplômes sont délivrés
Partenariats	Une convention a été passée entre les responsables chinois et Airbus, l'ENAC et l'ENSICA étant prestataires auprès d'Airbus.
Bénéficiaires	DGAC Compagnies aériennes dont Air France Industrie aéronautique

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>ENPC</i>
Domaines d'activité	Formation initiale et continue d'ingénieurs de haut niveau dans les domaines de l'équipement, de l'aménagement, de la construction, des transports, de l'industrie et de l'environnement, étendue aux masters, formations doctorales, mastères spécialisés, MBA, en domaines variés : génie civil, génie environnemental, génie mécanique, génie industriel, mathématiques appliqués à l'économie
Statut	EPSCP décret statutaire 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié
Tutelle(s)	Ministre chargé de l'Equipeement
Composition du CA ou conseil orientation (1)	CA, 24 membres, 6 représentants de l'Etat, 8 experts et scientifiques, 10 élus
Conseil scientifique	oui propose au CA les orientations de la politique scientifique de l'école (art 14 du décret)
Budget	41M€ en 2007, incluant l'activité des 2 filiales, MBA des Ponts et PFE (formation continue), dont 39,4M€ fonctionnement, 1,5M€ investissement, réparti en 28% formation, 34% recherche,, 14% administration, 24% support
Financement	30M€ subventions, 1M€ taxe d'apprentissage, 6M€ contrats de recherche, 2,1M€ droits de scolarité, 1,8M€ produits exceptionnels et financiers
Effectifs	en 2008, 68 professeurs, 165 responsables de modules, 250 chercheurs, 165 doctorants, 217 personnels administratifs (86 A, 45 B, 86 C)
Implantations	regroupement à Marne-La-Vallée,
Natures d'activité (recherche, expertise..)	enseignement, recherche
Types de production	formations ingénieur, master, recherche, formation continue
Partenariats	membre de l'institut des sciences et technologies de Paris, EPCS depuis 2006, ex ParisTech du PRES Université Paris-Est, 2006 du Polytechnicum de Marne-la -Vallée du pôle scientifique et technique du Ministère à Marne-la-Vallée
Bénéficiaires	en 2007, 211 diplômés d'ingénieurs, 47 master professionnel, 60 master recherche, 40 thèses, 52 MAP, 108 mastère spécialisé, 225 MBA des Ponts, 8000 formations continue

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>ENTE (Ecole nationale des Techniciens de l'Equipement)</i>
Domaines d'activité	Formation diplômante pour les futurs Techniciens supérieurs de l'Equipement reçus au concours (TSE, corps technique de catégorie B); d'une durée de 2 ans sinon d'un an pour ceux qui peuvent se prévaloir d'une formation antérieure Formation initiale sur une période plus ramassée aux lauréats du concours de SA à destination des B administratifs(Meeddat)
Statut	Service dépendant du SG sans personnalité juridique propre (mission des Ecoles et des cadres dirigeants)
Tutelle(s)	MEEDDAT (DGPA et DRAST)
Composition du CA ou conseil orientation (1)	Pas de conseil; le directeur de l'ensemble des deux implantations actuelles (Valenciennes et Aix en P) dirige l'Ecole en cordonnant les deux directeurs d'établissement
Conseil scientifique	Conseil de perfectionnement prioritairement axé sur la pédagogie
Budget	(année 2004) 9,4 M euros globalement pour le site de Valenciennes- dont 4,28 pour les dépenses propres à l'enseignement y compris salaires des personnels- et 10,12 pour celui d'Aix (dont 5,19 au titre de l'enseignement)
Financement	Quasi exclusivement dotation budgétaire issue de la DGPA (Meeddat)
Effectifs	53 à Valenciennes et 71 à Aix (2006)
Implantations	Aix-en-Provence et Valenciennes. Le dernier rapport de l'Igost en 2007 demande le regroupement des activités de l'ENTE sur un seul site à Valenciennes
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Enseignement, un peu de recherche pédagogique.
Types de production	Enseignement, cours et dossiers de cas
Partenariats	Coopération avec certaines écoles au Maroc ou au Proche Orient (accueil régulier de stagiaires)
Bénéficiaires	Une bonne centaine de TSE lauréats par an -chiffre compris entre 100 et 170 (externes et internes) ainsi qu'une bonne cinquantaine de SA.

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>ENTPE: École nationale des travaux publics de l'État</i>
Domaines d'activité	Formation initiale des ingénieurs fonctionnaires du corps des ITPE et pour une autre part -minoritaire- des ingénieurs civils; formation continue tournée vers le ministère chargé de l'équipement; formations spécialisées et formation professionnelle; recherche à travers 6 laboratoires
Statut	EPSCP depuis le décret du 7 décembre 2006 (applicable à compter de janvier 2007)
Tutelle(s)	MEEDATT SPES
Composition du CA ou conseil orientation (1)	oui
Conseil scientifique	Oui: les personnels de l'école et des laboratoires majoritaires; les personnalités dites qualifiées à un niveau significatif (30%)
Budget	Globalement stable (voir ci dessous)
Financement	Budget de Fonctionnement 2005: 5,89 M euros (DGPA), 20,13 M euros de frais de personnel et 0,52 en dépenses d'investissement (ce dernier montant stable)
Effectifs	211 (2006) dont 95 cadres techniques A+ (73 dépendant de la direction de la recherche)
Implantations	Vaulx-en-Velin (69)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Enseignement : génie civil et bâtiment, Transports et Ville et environnement (sciences de l'ingénieur dans les domaines de l'aménagement, du bâtiment, de la route, de l'environnement); existence par ailleurs de 6 laboratoires
Types de production	Enseignement, recherche
Partenariats	Nombreux et divers : accueil d'étudiants étrangers; labos mixtes (CNRS et Inrets)
Bénéficiaires	Une bonne centaine d'ingénieurs au corps des TPE ; une trentaine d'ingénieurs civils

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>IFORE: Institut de formation de l'environnement</i>
Domaines d'activité	Formation initiale et continue des personnels des corps du ministère de l'environnement, et des personnels du service public de l'environnement
Statut	Service à compétence nationale du ministère de l'environnement (arrêté interministériel du 9 juillet 2001)
Tutelle(s)	Ministère chargé de l'environnement
Conseil orientation	Conseil d'orientation DIREN, DRIRE, Agences de l'eau, Parcs nationaux, CNFPT, représentants du personnel
Conseil scientifique	Sans objet
Budget	2M€ formation 0,8M€ fonctionnement
Financement	
Effectifs	15
Implantations	6 rue du Général Camou 75007 Paris
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Formation initiale et continue, Ingénierie de formation, Pôle de compétence interministériel en développement durable
Types de production	Formation initiale et continue ingénierie de formation dossiers pédagogiques films
Partenariats	Ministère de la Fonction publique (DGAFP) Institut de gestion publique et de développement économique du ministère des finances et de l'industrie (IGPDE) CNFPT Ministère de l'intérieur
Bénéficiaires	Agents des ministères et des établissements publics

Nom de l'organisme	IFP : Institut Français du Pétrole
Domaines d'activité	Développement de technologies et matériaux du futur dans les domaines énergie, transport, environnement. Activité de recherche et formation
Statut	EPIC
Tutelle(s)	MEEDDAT DG Energie et Climat, DGRI au MESR, Budget
Composition du CA ou conseil orientation	DG Energie et Climat au Meeddat, Shell France, Total Raffinage, Cie générale de géophysique, Gaz de France, Pole de compétitivité Mov'éo, ENS Lyon, Présidente de l'ADEME, BRGM
Budget	2006: 300Meuros
Financement	168 de subvention, 98 de produits d'exploitation, 27 de dividendes
Effectifs	1735 collaborateurs dont 1173 chercheurs, 44%des cadres sont docteurs, dont 50 HDR. 240 thésards, s
Implantations	Rueil Malmaison, Lyon (630 pers. dont 580 chercheurs)
Types de production	Études et recherches: axes stratégiques: *Capter et stocker le CO2, *diversifier les sources de carburants, *développer les véhicules propres et économes en carburant, *transformer le maximum de matière première en énergie du transport, *repousser les limites du possible dans l'exploration et la production du pétrole et du gaz. Reconnu internationalement pour ses bancs moteurs. 10° déposant national de brevet, 6° déposant français aux USA. Plus de 12000 brevets vivants. Formation: 3° cycle d'ingénieurs. École du pétrole et des moteurs, plus de 500 étudiants diplômés par an.
Partenariats	Membre comme l'Inrets de LUTB à Lyon., industrie de l'énergie et surtout pétrole, pétrochimie, constructeurs de véhicules. IFP a crée Technip en 1958 (21000 personnes - ingénierie industrielle).
Bénéficiaires	Industrie en général. Forte action d'essaimage, de soutien à la création de start-up. Participation à des fonds d'investissements (capital amorçage, capital investissement)

Nom de l'organisme	Ifremer: Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
Domaines d'activité	L'Ifremer contribue, par ses travaux et expertises à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère la flotte océanographique française pour l'ensemble de la communauté scientifique ainsi que des bases de données océanographiques.
Statut	EPIC
Tutelle(s)	MEEDDAT, MAP, MESR
Composition du CA ou conseil orientation (1)	Membres représentants de l'Etat: outre le Meeddat, ministères en charge de la recherche, de l'agriculture, du budget, de l'industrie et des affaires étrangères, Cemagref, Total, Météo-France
Budget	226,5 Meuros
Financement	146 Meuros de subvention, recettes et divers 80,5
Effectifs	1 385 salariés Ifremer et 320 salariés de l'armateur Genavir
Implantations	L'Ifremer est présent dans 26 implantations réparties sur tout le littoral métropolitain et dans les DOM-TOM. L'Institut est structuré en 5 centres (Boulogne, Brest, Nantes, Toulon et Tahiti) Le Siège est situé à Paris (Issy-les-Moulineaux).
Natures d'activité (recherche, expertise..)	L'Ifremer a pour missions de conduire et de promouvoir des recherches fondamentales et appliquées, des activités d'expertise et des actions de développement technologique et industriel
Partenariats	(groupe Veolia, les PME ACRI, NKE, Hocer, le groupement Littoralis) et d'autres partenaires publics (Météo-France) Partenariats régionaux: Nord-Pas de Calais, Haute Normandie, Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse <ul style="list-style-type: none"> • Europe à travers le PCRD • International: Japon, Etats-Unis, Chine, Australie...

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>IGN</i>
Domaines d'activité	Production de cartes à travers un référentiel national (RGE). Télédétection aérienne et spatiale, numérisation des données cartographiques, cartes thématiques. Levés de plans des collectivités et services publics en liaison avec le cadastre Recherche et formation (ENSG)
Statut	EPA
Tutelle(s)	MEEDDAT (DRAST)
Composition du CA ou conseil orientation (1)	CA= 20 dont 2 élus CG et 6 (personnel); MEEDDAT, Budget, Défense, agriculture, relations ext et recherche
Conseil scientifique	Comité scientifique depuis 1986 présidé par le directeur de la recherche au LCPC. Existence du CNIG regroupant Etat et partenaires privés
Budget	129 M euros en recettes (chiffres de 2005)
Financement	Subvention 47%, 16% pour ventes de cartes papier et produits, et 15% pour les licences, et divers
Effectifs	1800 correspondant dont ENSG 80 et 50 dans les laboratoires de recherche
Implantations	Saint Mandé , Creil (service des activités aériennes), Villefranche sur Cher (stockage de cartes), l'ENSG à Marne la Vallée, 5 centres interrégionaux de production et 17 agences régionales, le centre IGN Espace à Toulouse (production de spatio-cartes à partir d'imagerie satellite)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	recherche ;expertises fournies à des clients publics et privés;
Types de production	cartes papier, logiciels, documents numérisés, photos; site internet de consultation Geoportail.fr depuis 2006
Partenariats	Groupement pour la recherche pour la Géodésie spatiale, (CNRS et le CNES), Spot Image (actionnaire)

<i>Nom de l'organisme</i>	INERIS
Domaines d'activité	Etudes et recherches permettant de prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'environnement.
Statut	EPIC
Tutelle(s)	MEEDDAT Direction générale de la prévention des risques
Composition du CA ou conseil orientation (1)	Outre le Meeddat, les ministères chargés de s finances, de l'industrie, de la santé, de la recherche, de l'intérieur, et du travail
Conseil scientifique	Oui
Budget	58 Meuros
Effectifs	550 personnes (301 ingénieurs, chercheurs et cadres)
Implantations	Siège Verneuil en Halatte 60550. Antennes en région:
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Programmes de recherche sur les problématiques liées à l'environnement et aux risques. Appui technique outils méthodologiques et d'aide à la décision pour l'élaboration et la mise en œuvre des réglementations, et des normes
Partenariats et participations	Ineris formation, Afsset, Andra, BEGM, INvS, Cedre, IRSN, UTC, UTT,...
Bénéficiaires	MEEDDAT, Industrie,

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Inrets: Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité</i>
Domaines d'activité	systèmes et moyens de transports et leur sécurité sur les plans techniques, économiques et sociaux
Statut	EPST
Tutelle(s)	Meeddat(CGDD), Recherche
Composition du CA ou conseil orientation (1)	21 membres dont 8 personnalités qualifiées et 4 membres représentant le personnel. Outre le Meeddat, les ministères en charge de la recherche, de l'Intérieur, et de l'industrie
Conseil scientifique	14 membres dont deux non français (Europe)
Budget	45,4 Meuros
Financement	Subvention 38,2 Meuros
Effectifs	413 ETP dont 157 chercheurs
Implantations	Lyon-Bron, Villeneuve d'Ascq, Marseille /Salon de Provence, Satory, Marne la Vallée
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche, expertise et conseil, valorisation de la recherche et formation,
Partenariats	Unités mixtes avec : l'ENPC, l'Université Paris-Est, ENTPE, l'Université Claude Bernard de Lyon, et l'Université d'Aix-Marseille II, le LCPC. PST de Marne la Vallée, Pôles de compétitivité Moveo (Versailles Satory), Advancity, Ville et mobilité Durable (Marne la Vallée), Lyon urban bus and trucks.
Bénéficiaires	Meeddat, Intérieur, Sécurité routière

Nom de l'organisme	IRSN: Institut de recherche sur la sécurité nucléaire
Domaines d'activité	Le champ de compétences de l'IRSN couvre l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants, utilisés dans l'industrie ou la médecine, ou encore les rayonnements naturels. Plus précisément, l'IRSN exerce ses missions d'expertise et de recherche dans les domaines de la sûreté des installations nucléaires, y compris celles intéressant la défense, la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, la protection et le contrôle des matières nucléaires et des produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes, la protection des installations et des transports contre les actions de malveillance (vol ou détournement de matières nucléaires, ou encore sabotage).
Statut	L'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial
Tutelle(s)	ministères MEEDDAT, de la Santé, de l'Industrie, de la Recherche et de la Défense.
Composition du CA ou conseil orientation (1)	outre le Meeddat, les ministères chargés de la défense, la santé, de l'intérieur, du travail, et du budget
Budget	276 Meuros (92% fonctionnement, 8% invest.)
Financement	81% subvention, 17% ressources propres françaises, 2% ressources propres étrangères)
Effectifs	L'IRSN rassemble près de 1 600 salariés parmi lesquels de nombreux spécialistes, ingénieurs, chercheurs, médecins, agronomes, vétérinaires et techniciens, experts compétents en sûreté nucléaire et en radioprotection ainsi que dans le domaine du contrôle des matières nucléaires sensibles.
Implantations	Siège social: Fontenay-aux-Roses Agen, Cadarache, Cherbourg-Octeville, Le Vésinet, Orsay, Pierrelatte, Saclay, Tahiti, Toulon, Villeneuve lez Avignon
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche, expertise, formation
Types de production	Sûreté des installations, protection de l'environnement, protection de l'homme
Partenariats	Non communiqué
Bénéficiaires	État, industrie nucléaire, environnement, santé

<i>Nom de l'organisme</i>	LCPC <i>Laboratoire central des ponts et chaussées</i>
Domaines d'activité	Routes, ouvrages d'art, géotechnique et risques naturels, domaine urbain, environnement (pollution et bruit liés aux infrastructures), sciences de l'ingénieur
Statut	EPST établissement public à caractère scientifique et technologique
Tutelle(s)	MEEDDAT Ministère de la Recherche
Composition du CA ou conseil orientation	7 représentants de l'Etat, 7 personnalités qualifiées (scientifique, collectivités territoriales, professions), 4 représentants du personnel, président du conseil scientifique
Conseil scientifique	25 membres
Budget	54M€
Financement	Subvention Etat 41,5M€ Contrats 3M€ Certification 2M€ expertise et essais 1M€
Effectifs	550 permanents dont 300 chercheurs
Implantations	Paris, Nantes, Marne-la-Vallée
Natures d'activités	Recherche, expertise, certification
Types de production	publications, brevets, matériels, logiciels
Partenariats	Pôle génie civil ouest (CSTB, CERMA), Pôle de compétitivité Ville et mobilité durables, laboratoire géophysique interne et technophysique (CNRS, université Joseph Fourier), Institut Navier (ENPC, Université Marne la Vallée), Projets européens TRL et BAsT
Bénéficiaires	services du ministère entreprises de génie civil, bureaux d'études

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Laboratoires de l'est et de l'ouest parisien</i>
Domaines d'activité	- chaussées et infrastructures urbaines - géotechnique et hydrologie - transports intelligents - ouvrages d'art - informatique technique
Statut	Font partie du pôle RST dela DREIF,service déconcentré de l'Etat
Tutelle(s)	
Composition du CA ou conseil orientation (1)	
Conseil scientifique	
Budget	
Financement	
Effectifs	266 personnes dont 50 A ou A+
Implantations	Trappes (LROP) Melun et Le Bourget (LREP)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	- recherche et développement - doctrine, méthodologie,animation technique - expertise, prestations d'ingénierie
Types de production	
Partenariats	- Inrets - Livic
Bénéficiaires	- Etat central (.. %) -Etat déconcentré (...%) -Collectivités locales (...%) -Parapublic et privé (...%) -Autres (...%)

<i>Nom de l'organisme</i>	METEO-FRANCE
Domaines d'activité	Prévisions météorologiques, climatologie,, recherche dans le domaine (CNRM) et enseignement supérieur avec l' ENM
Statut	EPA
Tutelle(s)	MEEDDAT (DRAST)
Composition du CA ou conseil orientation (1)	- CA : 18 membres (8 représentants de l'État, 4 personnalités, 6 du personnel) - Conseil Supérieur de la Météorologie (CSM) concertation avec les utilisateurs
Conseil scientifique	Comité scientifique consultatif (COMSI) avec quelques étrangers
Budget	302 M€ en 2006
Financement	58 % subventions, 24 % redevances aéronautiques, 16 % recettes commerciales
Effectifs	3700 (dont 250 au CNRM et 85 à l'ENM)
Implantations	Paris (300), Toulouse, Trappes, tous les départements (1600), DOM-TOM (400)
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Prévisions opérationnelles, recherche, expertise, enseignement (ingénieurs et techniciens)
Types de production	Données d'observation, prévisions (pour grand public ou professionnels), services en ligne sur internet et à la demande,
Partenariats	DGAC, Direction de l'Eau, Défense, DDSC, ...
Bénéficiaires	Administrations, grand public, professionnels (agriculture, pêche, industrie ex énergie, sport, tourisme, ..)

Nom de l'organisme	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
Domaines d'activité	Biodiversité Conservation des espèces (botanique, zoologie, anthropologie, géologie, paléontologie, ethnobiologie, préhistoire)
Statut	EPSCP Etablissement public scientifique culturel et professionnel
Tutelle(s)	Enseignement supérieur et recherche, MEEDDAT, finances
Composition du CA ou conseil orientation (1)	Ministères de la recherche, de la culture, MEEDDAT, des finances, ville de Paris, représentants des personnels
Conseil scientifique	Ministères de la recherche, MEEDDAT, universitaires, membres du Museum
Budget	60M€
Financement	11M€ recettes, le reste budget de l'Etat
Effectifs	1484
Implantations	16 implantations en France
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche Conservation et enrichissement des collections Enseignement Expertise Diffusion des connaissances
Types de production	Collections (68 millions de spécimens) 27 bibliothèques enseignement (master et doctorat) publications scientifiques brevets délivrance des permis d'importation et d'exportation des espèces menacées diffusion (visites) 1,3 millions de visiteurs
Partenariats	
Bénéficiaires	

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage</i>
Domaines d'activité	Définition, et mise en œuvre des mesures de gestion, destinées à préserver la faune sauvage et compatible avec les autres activités humaines. Études, recherches, et expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage. Police et surveillance de la faune sauvage, police de la chasse. Expertise pour l'évaluation de l'état de la faune sauvage et appui technique à l'État. I
Statut	EPA
Tutelle(s)	Meeddat, Agriculture
Composition du CA ou conseil orientation (1)	7 représentants des fédérations départementales des chasseurs, 4 représentants les différents ministères concernés, 9 personnalités qualifiées, 2 représentants du personnel de l'établissement
Conseil scientifique	Le Conseil scientifique est composé de 12 membres : 10 personnalités extérieures et 2 membres parmi les personnels scientifiques de l'établissement.
Budget	116 Meuros
Financement	Redevances et recettes: 90,4 Meuros, Subvention: 25,6 Meuros,
Effectifs	1612 ETP
Implantations	Siège à Paris, 10 délégations Régionales, services départementaux et 5 centres nationaux d'études et de recherche appliquée (CNERA) bénéficiant de plus de trente implantations territoriales
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche, expertise, conseil
Partenariats	ONF, Inra, Cemagref, CNRS, Universités

<i>Nom de l'organisme</i>	ONEMA <i>Office national de l'eau et des milieux aquatiques</i>
Domaines d'activité	Écosystèmes aquatiques, ressources en eau
Statut	Etablissement public national, créé le 20 avril 2007
Tutelle(s)	MEEDDAT - DGALN
Conseil d'administration	oui
Conseil scientifique	oui
Budget	108M€
Financement	Agences de l'eau
Effectifs	866
Implantations	Fontenay sous Bois (16 avenue Louison Bobet 94132 Cedex) 9 délégations interrégionales services départementaux
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Recherche et études 1. expertise 2. formation 3. police de l'eau et des milieux aquatiques 4. connaissance des états et usages des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau
Types de production	Création de pôles de recherche Formation initiale et continue Système d'information de l'eau outils pour l'ingénierie diffusion d'information scientifique et technique système national d'information sur les services publics d'eau e d'assainissement police de l'eau
Partenariats	Direction de l'eau IFEN BRGM IFREMER DIREN parquet, police judiciaire
Bénéficiaires	DAC, préfets comités de bassins

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Service Central d'Hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)</i>
Domaines d'activité	Comme son nom l'indique , tête de réseau des 22 Services de Prévision des Crues (SPC) dans les DDE , DIREN
Statut	Service à Compétence Nationale
Tutelle(s)	Actuellement Direction de l'eau demain DGPR/ Direction des risques naturels
Composition du CA ou conseil orientation	
Budget	1,2 M€ fonctionnement + quelques contrats de sous traitance
Financement	Budget état
Effectifs	33 personnes dont 4 administratifs
Localisation	Toulouse site Météopole bâtiments « provisoires » qui ...sont inondés lors de violents orages
Types de production	Cartes de vigilance crues et alertes
Partenariats	Météo France Centre Commun de Recherche ISPRA
Bénéficiaires	Toutes les potentielles victimes des crues

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Service d'études techniques des routes et autoroutes SETRA</i>
Domaines d'activité	Routes et autoroutes, OA, ouvrages annexes (planification, conception, construction, entretien, exploitation) Extension aux domaines des transports et de leur interodalité
Statut	Service technique à vocation nationale depuis 1993
Tutelle(s)	DGITM
Composition du conseil des directeurs d'administration centrale et du conseil d'orientation	Comité directeur (les DAC concernées) Conseil d'orientation consultatif (les mêmes + quelques collectivités territoriales et professionnels)
Conseil scientifique	non
Budget	23,8 M€ (y compris personnel)
Financement	DGITM, 2,1M€ vente de prestations
Effectifs	338
Implantation	Bagneux
Natures d'activité (recherche, expertise..)	Expertise, avis sur projets, normalisation
Types de production	Rapports, avis; publications techniques (guides méthodologiques,...), expertises
Partenariats	CETE, LCPC
Bénéficiaires	Services extérieurs du MEEDDAT, bureaux d'études, entreprises, collectivités locales

<i>Nom de l'organisme</i>	SEFA <i>Service d'Exploitation de la Formation Aéronautique</i>
Domaines d'activité	Formation et entraînement de pilotes d'avion et d'instructeurs Expertise dans le domaine de la formation aéronautique
Statut	Service à compétence nationale de la DGAC
Tutelle(s)	Secrétariat Général de la DGAC
Composition du CA ou conseil orientation	Sans objet
Budget	49 M€
Financement	Dotation budgétaire en provenance du budget annexe de la DGAC (incluant le produit des prestations SEFA rémunérées intra DGAC et externes)
Effectifs	Au 01/04/08 : 451 agents:107 pilotes instructeurs, 16 instructeurs sol et simulateur et 121 ouvriers d'Etat pour l'entretien des aéronefs
Types de production	Stages de formation de pilotes Stages de formation d'instructeurs Prestations d'entraînement des pilotes des services de ministères (DGAC, DGA) Activités de travail aérien (calibration des aides de radionavigation et d'atterrissage, etc..) pour la DGAC, la Défense et à l'export Missions de liaison Expertise technique et pédagogique pour la formation aéronautique
Partenariats	ENAC, Airbus, ATR
Bénéficiaires	Services du MEEDDAT, de la Défense Compagnies aériennes françaises et étrangères Constructeurs d'avions Communauté aéronautique associative (FFA, FFVV)

Nom de l'organisme	SNIA Service national d'ingénierie aéroportuaire
Domaines d'activité	aménagement et planification aéroportuaires ; chaussées aéronautiques ; bâtiments et réseaux ; énergie et balisage ; environnement et développement durable ; servitudes aéronautiques ; soutien à la politique immobilière ; gestion de patrimoine en région Ile de France
Statut	S C N Service à compétence nationale
Tutelle(s)	S C N rattaché au secrétariat général de la DGAC
Composition du CA ou conseil orientation	Pas de conseil d'orientation.
Budget	
Financement	Programme LOLF : Transports Aériens
Effectifs	310 personnes
Types de production	conseil technique ingénierie publique animation technique assistance à maîtrise d'ouvrage ingénierie de maintenance maîtrise d'oeuvre
Partenariats	décret du 21 février 1951 et protocole d'application, régissant les relations MEEDDAT/Ministère de la défense
Bénéficiaires	Services du MEEDDAT Ministère de la défense Tiers

Nom de l'organisme	STAC Service technique de l'aviation civile
Domaines d'activité	Constitué à partir de l'ancien Service technique des bases aériennes (STBA), et d'éléments du Service technique de la navigation aérienne (STNA) dans les domaines suivants : environnement, péril aviaire, balisage et équipements de sécurité, qui lui ont été rattachés.
Statut	Ce nouveau service a été placé sous la tutelle de la Direction du Contrôle de la Sécurité de la DGAC, quoique travaillant pour plusieurs des directions de la DGAC et également pour le ministère de la Défense.
Tutelle(s)	DGAC
Composition du CA ou conseil orientation	Conseil d'orientation prévu par l'arrêté du 3 mars 2005 mais toujours pas en place
Budget	3 ,085 M€ hors personnel
Financement	La répartition des budgets entre Aviation civile et Défense s'établit ainsi à 72% et 28%, soit 2211 k€ pour la DGAC et 874 k€ pour la Défense
Effectifs	280
Implantations	Stac a jusqu'à présent été localisé en presque totalité à Bonneuil sur Marne (mis à part un petit établissement d'essais dans les Landes), sa nouvelle implantation à Toulouse, où trois des six départements sont présents, renforce cette impression d'éclatement
Types de production	Le Stac est aujourd'hui un ensemble disparate d'activités très diverses. La diversité des activités du Stac est frappante : génie civil, bâtiments, équipement électrique des pistes, environnement, sûreté aéroportuaire, certification des aéroports, etc. Tantôt le Stac projette lui-même un équipement, par exemple lorsqu'il conçoit une tour de contrôle ou un bâtiment ; tantôt il certifie un équipement construit et utilisé par des tiers, par exemple un portique de sûreté aéroportuaire ; tantôt il réalise une étude, en matière environnementale ou dans le domaine de l'économie aéroportuaire.
Partenariats	???
Bénéficiaires	direction du contrôle de la sécurité (DCS) de la DGAC, le Stac réalise des prestations, bien sûr pour cette direction, mais aussi pour la Dast, la DRE, la DSNA ainsi que la DPAC. Il intervient également au bénéfice des militaires : pour le service d'infrastructure de la défense (direction centrale DCSID ou services locaux) ou pour l'aéronavale.

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>STEEGB Service Technique de l'Energie Electrique et des Grands Barrages (</i>
Domaines d'activité	le STEEGB contribue à l'élaboration de la réglementation relative au contrôle des barrages, anime et coordonne si nécessaire l'action des services de contrôle, et fait procéder à l'étude de questions techniques d'intérêt général. Il met à disposition une documentation relative aux barrages et à l'hydroélectricité. Il assure le secrétariat du Comité technique permanent des barrages.
Statut	Service technique à compétence nationale rattaché à la DIDEME(direction de la demande et des marchés énergétiques)
Tutelle(s)	DIDEME
Composition du CA ou conseil orientation (1)	sans
Budget	
Financement	
Effectifs	18
Implantations	Paris et Grenoble
Natures d'activité (recherche, expertise..)	
Types de production	fonctionnellement rattaché à la DRIRE Rhône Alpes, le Le Bureau d'Etude Technique et de Contrôle des Grands Barrages(BETCGB) assure des missions d'assistance à la fois auprès des DRIRE (avis sur dossier, participation aux visites de barrages, ...) et auprès du STEEGB (méthodologie, formation, avis de synthèse sur le comportement des barrages,...).
Partenariats	
Bénéficiaires	Voir ci dessus

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>STRMTG (Service technique des Remontées mécaniques et des Transports guidés)</i>
Domaines d'activité	Sécurité des remontées mécaniques et transports guidés
Statut	service à compétence nationale
Tutelle(s)	rattaché au directeur des transports terrestres
Composition du CA ou conseil orientation	Sans
Budget	Le budget 2006 du STRMTG était de 2,5 M€
Financement	en provenance pour la part principale(2M€) du programme 217 (PSSE) géré par la DGPA et complété (0,5 M€) par la DGMT au titre du programme 226 (TTM).
Effectifs	39 personnes
Implantations	Grenoble
Types de production	Le STRMTG est chargé de 7 missions (article 2 du décret 2001-714) : 1. observation du parc français des remontées mécaniques et transports guidés, 2. promotion des techniques de ces installations, 3. conduite d'études, recherches, expertises, collecte, exploitation des statistiques, production de documents et référentiels techniques, 4. délivrance des avis et attestations prévus par la réglementation, instruction des dossiers soumis aux commissions spécialisées, propositions à l'administration centrale d'évolution de la réglementation, 5. animation, assistance, conseil auprès des services du ministère, échanges d'expériences avec le RST, 6. relations avec les organismes scientifiques, techniques, de contrôle extérieurs au ministère et avec les organisations professionnelles, 7. participation au développement des compétences des personnels du ministère de ces secteurs d'activités, formations spécifique
Partenariats	Industriels Remontées mécaniques, tramways Certu, Cete de Lyon, LCPC et l'Inrets
Bénéficiaires	DDE Préfets pour autorisation de mise en service

Annexe 3. Liste des recommandations

7.4 Quel rôle et quelles missions pour le RSTE-DD et quels facteurs clés de succès?

Recommandation R1

L'élaboration d'une note de sens permettant définir l'identité collective du réseau RSTE-DD, et de définir ses priorités d'actions et de production, ainsi qu'une esquisse de son fonctionnement est à produire dès que possible.

Cette note de sens devrait s'ouvrir par une lettre d'engagement à faire fonctionner le réseau, signée par la Commissaire générale, accompagnée des objectifs stratégiques principaux que l'on assigne à ce réseau.

Elle devrait être accompagnée d'une cartographie "carte de visite" à l'usage des bénéficiaires et/ou partenaires actuels et futurs de ce RSTE-DD, objet principal d'un site internet du RSTE-DD.

Recommandation R 2

La mission recommande donc que des financements spécifiques soient mis en place, au sein du MEEDDAT pour accompagner et encourager toutes les opérations de coopération, qu'elles soient sur des productions scientifiques et techniques ou qu'elles soient sur la rationalisation des fonctions support, de façon à accompagner et inciter à leur réalisation.

Elle demande aussi de veiller à ce que les structures chargées de l'animation du RSTE-DD soient dotées des moyens humains qui soient à hauteur des ambitions.

7.5. Gouvernance et fonctionnement du réseau et des membres

Recommandation R3

La mission d'audit recommande de mettre en place des conférences nationales semestrielles présidées par la Commissaire Générale au Développement Durable, dont une serait présidée par le Ministre d'État.

Ces conférences regrouperaient les présidents et directeurs des organismes membres du RSTE-DD, les directions générales d'administration centrales et des représentants des collectivités territoriales (AMF, ADF, ARF, AMGVF, ACUF), ainsi qu'une représentation technique constituée par l'AITF et l'ADSTD.

7.5.3 Réduire l'hétérogénéité des membres du RSTE-DD en vue de plus d'efficacité et de réactivité

8.5.3.1 La question des statuts

Recommandation R4

La mission d'audit estime que dans les domaines de recherche technique et d'expertise, le cadre d'établissement public (quelle que soit sa nature EPST, EPA, EPSCP, EPIC,..) est le mieux adapté. Il permet:

- *une meilleure visibilité et lisibilité en interne et en externe*
- *la mise en place d'une gouvernance plus efficiente (pilotage par objectifs)*
- *d'associer à une vraie gouvernance, avec voix délibérative, plusieurs acteurs dont les collectivités territoriales le cas échéant, et les représentants élus des personnels*

Ce statut est d'usage commun dans le monde de la recherche, ainsi que dans deux des trois sphères qui composent le RSTE-DD.

Pour ces raisons et afin de mettre les membres du RSTE-DD dans des conditions statutaires et donc de modes d'actions plus proches, la mission d'audit recommande la généralisation de ce statut au sein du RSTE-DD.

7.5.3.2 Des restructurations et des regroupements indispensables

Recommandation R5:

La mission d'audit recommande:

A) de préparer très activement, le regroupement des Cete dans un établissement unique, qu'on pourrait, par exemple, appeler "Centre d'études Technique pour le Développement Durable" Cete-DD. Cette structure pourrait être dotée du statut d'établissement public administratif permettant:

- *une gouvernance par un conseil d'administration regroupant les DG d'administration centrale, et une représentation des collectivités territoriales, et les représentants élus des personnels, le secteur privé et associatif représentatif de la société civile,*
- *de pouvoir "es qualité " participer), aux nouveaux dispositifs mis en place par le ministère de la recherche (Pres, RTRA, ...) aux pôles de compétitivité régionaux,*
- *de mettre en place une gouvernance interne au plus proche des opérations, réactive, permettant la réalisation coordonnée d'un plan de transformation,*

incluant des polarisations au niveau national, concerté avec les autres membres du RSTE, regroupés dans un conseil d'orientation³⁵.

- *Cette structure devrait avoir des relations fortes avec les organismes de recherche du RST-DD, par exemple sous forme d'équipes de recherche associées et de participation à leurs projets de recherche; elle aurait également une fonction de retour d'expérience du terrain..*

B) de mettre en chantier le regroupement des deux établissements de recherche, INRETS et LCPC dans un seul établissement public (soit au total environ 900 personnes), que l'on pourrait dénommer par exemple: Institut d'études et de Recherche pour la Mobilité Durable (IERMD).

La question de son articulation avec le CSTB, de façon à aller vers un ensemble intégré, relève d'une deuxième étape, compte tenu de son champ d'activité, de la part de ses fonctions dans le champ concurrentiel et de sa différence de statut avec les deux autres organismes.

Elle recommande également d'examiner l'adjonction des services à compétence nationale (SETRA, CERTU, CETU, STRMTG, CETMEF, STEEGBH) avec l'un ou l'autre des deux établissements (Cete-DD ou IERMD), en tenant compte de la nature des productions dominantes des uns et des autres.

La mission d'audit appelle une mission d'étude spécifique du CGEDD sur les questions relatives au CSTB et aux services techniques centraux.

8.3 Les clubs métiers : des lieux pour confronter les expériences, les pratiques, et des creusets pour forger une culture commune

Recommandation R6 :

La mission d'audit recommande de:

- *donner au Cete -DD un rôle d'animation de la profession par la mise en place d' un dispositif de clubs métiers ouverts aux personnels techniques des services déconcentrés, des collectivités territoriales, du secteur privé afin de brasser les pratiques et les cultures.*
- *reconnaître cette activité notamment au travers des contrats d'objectifs des OST- tête de réseau concernées par tel ou tel club métier, de directives fixées aux CIFP/CVRH, de circulaire aux services déconcentrés pour encourager leurs personnels à y participer.*

³⁵ Ce qui revient à retrouver l'esprit du texte initial de 1968 qui prévoyait une tutelle technique par les organismes centraux

-
- *d'évaluer régulièrement le fonctionnement du dispositif, afin d'entretenir la dynamique. en s'appuyant sur le CGEDD qui peut apporter sa capacité d'évaluation, localement avec ses MIGT, et au plan national par ses collègues ad hoc.*

9. La connaissance des territoires un préalable indispensable pour le déploiement des politiques publiques

Recommandation R 7:

La mission d'audit recommande

A) estimant qu'il manque au niveau national une coordination d'ensemble sur ce sujet complexe, de mettre en place une mission d'audit particulière menée par le CGEDD, qui puisse prendre en compte les besoins des diverses thématiques et préciser le rôle de chacun (directions d'administration centrales, services déconcentrés, organismes et opérateurs du RSTE-DD, ONG, Régions etc.) avec l'ambition finale de disposer thématique par thématique, et territoire par territoire, d'un réseau cohérent d'observatoires des territoires.

B) La mission d'audit approuve la démarche du Commissariat général de rapprochement avec le Cnes et le monde spatial et recommande une implication grandissante des OST du Meeddat dans l'utilisation de ces nouveaux outils. Au delà, cette démarche devrait permettre au Meeddat de formuler ses besoins et peser ainsi sur la politique spatiale française.

Dans le cadre du plan de transformation, les Cete (ou le nouveau Cete-DD) doivent investir et s'impliquer dans ces nouvelles techniques d'observation des territoires.

La mission d'audit recommande aussi que le Meeddat prenne en compte au niveau national l'initiative du Global Monitoring of Environment and Security (GMES) de l'Union Européenne, par l'hébergement de la coordination nationale interministérielle de ce programme, en liaison avec le Cnes.

10. La diffusion de la culture scientifique et technique dans la société civile: un enjeu fort pour le Meeddat

Recommandation R8:

La mission d'audit recommande que, au moyen de son RSTE-DD, le Meeddat s'implique activement dans la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du grand public et des jeunes dans le domaine des problématiques de l'environnement et du développement durable. Elle recommande de saisir l'opportunité créée par la constitution du nouvel établissement public regroupant la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la Découverte, pour établir un

partenariat renforcé allant éventuellement jusqu'à la présence du Meeddat au conseil d'administration.

11. Avec les services déconcentrés

Recommandation R9 :

Le fait que les services déconcentrés puissent bénéficier d'un appui fort en terme de méthodologie et de compétences, de la part d'un ensemble comme celui constitué par le RSTE-DD, constitue une force et un élément essentiel dans leur réussite pour mettre en oeuvre les politiques publiques dans leurs dimensions territoriales. La vigueur et la permanence de cette interaction doivent donc être particulièrement soignées.

Sur ce point, la mission d'audit recommande que :

- *prenant la suite des CIO, se tiennent des conférences inter régionales semestrielles présidées par les DREAL et dont le secrétariat serait assuré par les établissements inter régionaux du Cete-DD, traitant des aspects stratégiques du RSTDD et de ses membres, déclinés sur les territoires concernés*
- *des conférences de programmation se tiennent (sous un format à déterminer localement) afin de programmer et faire le point sur les études et expertises commanditées par les services déconcentrés*
- *les agents des services déconcentrés participent aux activités des clubs métiers.*

12. Avec les collectivités territoriales

Recommandation R10

La mission d'audit recommande:

- *de rappeler, par une communication de haut niveau, que le rôle du RSTE-DD doit s'exercer au profit de l'ensemble de la communauté nationale, dont les collectivités territoriales, et non plus au profit de l'État au sens le plus étroit,*
- *que des points d'entrée et d'accès au RSTE-DD soient définis au niveau territorial, par grandes catégories de politiques publiques*
- *d'étendre le fonctionnement des Cotita à l'ensemble des domaines techniques du développement durable et de favoriser la participation des personnels des collectivités territoriales aux activités des clubs métiers.*

-
- *d'encourager et de soutenir la participation des OST du Meeddat dans les instances régionales comme les CESR, et aux actions des régions et des collectivités territoriales dans les domaines de la recherche et du développement technologique (CPER, Feder, CCRRDT)*
 - *que les collectivités siègent aux conférences nationales du RSTE-DD ainsi que dans les CIO comme membres à part entière. Le niveau « technique » devrait aussi y être représenté (ADSTD, AITF),*
 - *que les collectivités territoriales soient membre à part entière des conseils d'administration des OST qui sont d'intérêt pour elles compte tenu de leurs compétences et leurs besoins directs.*

Que en contrepartie d'une vraie co-gouvernance, il soit admis le principe d'un co-financement par les collectivités territoriales de l'infrastructure technique constituée par un sous-ensemble d'OST du RSTE-DD dont les missions sont en ligne avec leurs compétences et leurs besoins

Annexe 4 Liste des personnes rencontrées

Directions générales d'administration centrales

Direction Générale de la Prévention des Risques : Mme Odile Gauthier, directrice adjointe, assistée de M.Millot

Direction Générale de la Sécurité et du contrôle routier : Mme Michèle Merli Directrice, assistée de Mme P. Buch

Direction Générale de l'Aviation Civile: Patrick Gandil, directeur général, J.M. Aubas directeur du STAC

Direction générale de l'Energie et du Climat: Ph.Guillard, directeur adjoint de l'énergie;P.Dupuis chef du service Climat et Efficacité énergétique

Direction Générale des Infrastructures de Transports et: Mobilité L. Tapadinhas chef de service administration générale et stratégie, assisté de X. Valère

Direction Générale Aménagement, Logement, Nature: Jean-Marc Michel , directeur général, assisté de Étienne Crépon ,DHUP, F. Helvin chef du service de la Performance, R.Courret adjoint service de la performance, A. Vince ,Sous directrice littoral et milieux marins

DGPA: M.Vincent Motyka, chef du service Effectifs, budgets assisté de Mme A. Mouchard

Service Défense , Sécurité et Intelligence Economique: Claude Hazam, chef de service

CGDD/SOES: M.B.Tégouet, Chef du service de l'observation et des Statistiques

CGEDD/DRI: P.Valla, directeur adjoint

Secrétariat Général, Service de la performance et de l'évolution des services: Corinne Étaix, chef de service du SPES, Alain Vallet, adjoint et Christian Lévy, sous-directeur

Secrétariat Général , Mission de pilotage des tutelles : Mme A. Weil

Direction des ressources humaines: J. C. Ruyschaert, directeur

Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement

Cete Méditerranée : G.Cadré, directeur et ses collaborateurs directs

Cete Sud- Ouest : D. Rivière directeur, M. Treinsoutrot (Toulouse) , M. Dupressoir et leurs collaborateurs directs

Cete de l'Est :F. Hurson, directeur

Cete du Nord Picardie: J.D.Vazelle, directeur et ses adjoints

Cete de Lyon:B. Lhuissier, directeur, Y. Mathieu, directeur adjoint et leurs collaborateurs directs

Cete de Nantes: J.F. Gauche, directeur, S. Denécheau, directeur adjoint

Cete Normandie-Centre: M. Labrousse, directeur, P.Dhoyer, directeur adjoint et collaborateurs directs

Services techniques et établissements publics

Ademe: François Moisan directeur exécutif de la stratégie et de la recherche, directeur scientifique ; Bernard Gindroz, directeur opérationnel délégué Énergie, Air, Bruit, Chef du Centre de Sophia-Antipolis

Afsset: M. P. Vialle, président

BRGM: M. Vesseron , Président, F. Démarcq directeur général

CEA: Bernard Bigot Administrateur général; Hervé Bernard, adjoint à l'administrateur général: Jean-Claude Petit, Directeur des programmes

Cemagref: Pascal Viné ,directeur général, assisté de son directeur de la recherche

Cetmef: Geoffroy Caude, directeur

CETU: Michel Deffayet, Directeur, Cécile Landru, Secrétaire Générale

CSTB: Hervé Charrue, directeur de la recherche

EPSF: M;Aymeric, directeur

Ifore: P. Ponsart-Ponsart, directeur et sa secrétaire générale

IFP: Olivier Appert directeur Général, J.J. Lacourt, responsable du déploiement stratégique

Ifremer: M.J.Serris, directeur général adjoint, M; Roumagnat; directeur de la recherche.

Ineris: M. V. Laflèche , directeur général

IRSN: M. Michel Brière, directeur Général Adjoint; M. J.B. Chérie, Secrétaire général

ONCFS: M;P.Migot, directeur des études et de la recherche; M.G;Rousset directeur adjoint des études et de la recherche

Onema: M.Patrick Lavarde (DG), P. Flammarion, G.Sachan

Schapi: I. Leleu, directrice adjointe

SNIA: Michel Jay, directeur adjoint

STAC : Service technique de l'aviation civile : JM AUBAS , directeur.

STRMTG: Daniel PFEIFFER, Directeur

Services déconcentrés

MIGT 07:J.A. Bedel, A. Soucheleau

DRE Limousin : R MAUD : Directeur, MI ALLOUCH : chef du service de la construction, de l'habitat et de la mission Europe, F BUGE : chef du service des infrastructures et des transports inter-modaux

CIFP de Toulouse : JF MELCHIORE : directeur ; L SERAL : directeur des études

DDEA de l'Ariège : JF DESBOUIS ,directeur;P JOSSERAND, chef du service ingénierie d'appui territoriale; P NEVEU ,chef de l'unité risques du service environnement - risques.

DDEA du Lot : A TOULLEC : directeur; P MORI, chef du service aménagement de l'espace, habitat et paysage.

MIGT10 : Christian Bourget J Pierre Bourgoin

DREAL Rhône-Alpes :Philippe Lendevic, préfigurateur

DRE Rhône-Alpes : Aimé Bergeron, DRE délégué; Anne-Marie Defrance, Chef du Pôle modernisation; Thierry Cheynel, Chef du Service des Infrastructures; Eric Pasquier, chef du Service aménagement, transports; Michel Prost, au travers de sa contribution écrite sur le logement

DIREN Rhône-Alpes :

Emmanuel de Guillebon, directeur; Philippe Graziani, chef du Service intégration et évaluation environnementales; Philippe Sionneau, chef du Service risques naturels

DDEA Loire : Philippe Estingoy, directeur; Christian Vautrin, Directeur adjoint D.D.A.F. de la Loire, a adressé, par messagerie, des compléments

MIGT 05: Ph.Bellec

DRE Bretagne et DDE 35 : Laurent Fayen, directeur

DIREN Bretagne : Françoise Noars, directrice régionale et Patrice Arrès Lapoque, adjoint

DIR Ouest : Alain Decroix, directeur

DDE 29 : Jean-Christophe Villemaud, directeur

Région Bretagne :

Gilles Ricono, DGS ; Pierre Jolivet, DGA chargé du pôle Politiques territoriales, aménagement, transports ; Jérôme Bastin, directeur des transports

Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire : François Chevalier, directeur du développement

MIGT 06: E.Sesboué

DDE 33: Serge Saint-Jean, adjoint au chef de division Bases Aériennes, Xavier DUTHEIL, chef du bureau maîtrise d'ouvrage de la division Bases Aériennes

DDEA 64: François Goussé, directeur de la DDEA 64,

DDE 64: Frédéric Dupin, directeur; Philippe Junquet, directeur adjoint DDE 64, Joëlle Tislé, déléguée territoriale Béarn et Séoule , Alain MIQUEU, mission observation des territoires

DIR Atlantique: Eric TANAYS, directeur; Cédric TAJCHNER, chef de projet; Patrice GAURE, chef du service politique routière ; Alain GUESDON, Directeur de l'exploitation

MIGT 08: P. Verdeaux, G. Hemberger

DREAL Champagne-Ardenne: Philippe CARON, DIREN de Champagne Ardenne, préfigurateur de la DREAL; Christian MARIE, directeur par intérim de la DRE de Champagne Ardenne

SN Strasbourg: Jean-Louis JEROME, directeur; Frédéric DOISY, responsable de l'arrondissement fonctionnel; Florent FEVER, responsable de l'unité Affaires rhénanes / études techniques et ouvrages d'art au sein de l'arrondissement fonctionnel.

DIR Est: Georges TEMPEZ, Directeur; Hubert THIBAUDAT, Directeur adjoint exploitation; Jérôme GIURICI, Directeur adjoint ingénierie; Didier OHLMANN, Chef du service des politiques routières; Éric OLLINGER, Chef du service d'ingénierie routière de Metz

DDE 54: Michel MARTHY, directeur de la DDE; Daniel MORLON, directeur adjoint; J. Luc JANEL, actuellement à la DDAF, futur chef du service eau, environnement et biodiversité; J. Paul FOURNIER, futur chef du pôle constructions durables; J. Marie HAM, actuellement à la DDAF et futur chef du service expertise, ingénierie et construction durable; Bénédicte HILT, chef du service sécurité et transports; Bernadette CLAVEL, secrétaire générale; Agnès HOICHE, chargée d'études dans l'unité territorialisation des politiques de l'Etat

**DDE 67: Geneviève CHAUX DEBRY, directrice; Michel RIVIERE, Service opérationnel (SOP) Pilotage de l'ingénierie; Cédric HAMER, service des politiques de l'État (SPE); Nicolas VOGELSAN, service d'action territoriale (SAT); Jérémie MULLER, service territorial sud
Alexandre PERRAS, référent territorial au SAT/atelier**

DDE 10: Jacques FOURMY, Directeur; Jacques BANDERIER, Directeur adjoint

Migt 11: J.P.Besson, Maurice Vouillon

CIFP: L'équipe de direction du CIFP, Jean-Marc Acremann, Robert Allemand, Hervé Descoins, Christian Cabrier, André Rigo, René Trouche., les chefs de pôle, un panel d'agents, les représentants du personnel.

La cellule GUEPARH, Christelle Jeanpetit, Danielle Michel, Anne Scamps.

Le Délégué Inter régional à la Formation à la Préfecture de Région, Pierre Jourdan.

Le Directeur Régional -Adjoint de la DRE PACA, Jean-Michel Jenin.

Le Directeur adjoint de la DDE 2B , Jean-Marc Boileau;

Le Directeur Régional de la DRE Corse, Patrice Vagner.

Le Directeur de la DDE du Gard, Jean-Pierre Segonds.

Gard

DDE du Gard

Jean Pierre SEGONDS, Directeur de la DDE, Michel GUERIN, Directeur adjoint, Christophe LAURIOL, chef du Service Urbanisme et Prévention des risques, Jean-Louis VILLENEUVE, chef du Service Aménagement de Nîmes
DDAF : Jean-Luc IEMOLO, Nicolas ROUGIER, chef du Service Territoire, Environnement, Forêt, et Olivier BRAUD, chef du Service Eau et Police des Milieux Aquatiques

Conseil Général : Bruno TOURRE, DGAIF

Lozère

DDE de Lozère : Éric TANAYS, Directeur de la DDE, Dominique THONNARD, chef du SAT (service d'appui territorial), Frédéric AUTRIC, chef du SPPA (service des politiques de prévention et d'aménagement)

DDAF : Michel ESPINASSE, chef de la MISE

Conseil Général : Patrice BOUZILLARD, Directeur de la voirie et des bâtiments, et Pierre CHAPTAL, son adjoint

Corse

Jean TERAZZI Directeur Délégué DRIRE, Jean-Pierre JOUFFE, actuellement à la DRDE, préfigurateur du service Aménagement / Développement durable de la DREAL, Christian LEMESRE, actuellement à la DRDE, préfigurateur de la mission de coordination régionale (CMR) de la DREAL, Françoise BAUDOUIN, actuellement à la DRDE.

Dominique TASSO, actuellement à la DIREN, préfigurateur du service Biodiversité / Paysages et sites de la DREAL, Jacques NICOLAU, actuellement à la DIREN et pilote du groupe de travail Systèmes d'information de la DREAL, Jacques de ROCCA-SERRA, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie pour la Corse (DRRT).

PACA

La trame de questionnement a été transmise au préfigurateur au mois de septembre. Il a retourné sa réponse, accompagnée de celle d'un de ses collaborateurs de la DIREN. Pour avoir le point de vue de la DRE, a ensuite été sollicité le chef du service Transport et Déplacement, qui est le préfigurateur du service Infrastructures et Transports de la DREAL

Annexe 5 Liste des acronymes et abréviations

A

AAMP : Agence des aires marines protégées

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFSSET : Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail

ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

ANR : Agence nationale de la recherche

ATESAT : Assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire

B

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

C

CCRRDT : Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique

CEA : Commissariat à l'énergie atomique

CEDIP : Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques

CEDRE : Centre de documentation de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux

CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts

CPER : contrat de plan/projet État région

CERFACS : Centre européen de recherche et formation avancée en calcul scientifique

CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions

CESR : Conseil économique et social régional

CETE : Centre d'études techniques de l'équipement

CETMEF : Centre d'études techniques maritimes et fluviales

CGAAER : Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

CGDD : Commissariat général au développement durable

CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable

CGPC : Conseil général des ponts et chaussées (devenu CGEDD)

CIO : Conférence interrégionale d'orientation

CIFP : Centre interrégional de formation professionnelle
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMPP : Conseil de modernisation des politiques publiques
CNES : Centre national d'études spatiales
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale
CNRM : Centre national de recherches météorologiques
CNRS : Centre national de recherche scientifique
CODAC : Comité des directions d'administration centrale
CODOR : Comité d'orientation
COM : Contrat d'objectifs et de moyens
COMOP : Comité opérationnel (du Grenelle de l'Environnement)
COMOP Recherche : Comité opérationnel Recherche
COTITA : Conférence technique interdépartementale sur les transports et l'aménagement
CRP : Conférence régionale de programme
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment
CVRH : Centre de valorisation des ressources humaines

D

DAC : Direction d'administration centrale
DAM : Direction des affaires maritimes
DAP CETE : Droit à prestation du CETE
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

DE : Direction de l'eau (du MEDD, puis MEDAD, puis MEEDDAT)
DG : Directeur général
DGA : Direction générale de l'armement
DGA : Directeur général adjoint
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DGALN : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat
DGEMP : Direction générale de l'énergie et des matières premières
DGMT : Direction générale de la mer et des transports
DGPR : Direction générale de la prévention des risques
DGT : Direction générale des télécommunications

DIR : Direction interdépartementale des routes

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DRAST : Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique

DRE : Direction régionale de l'équipement

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRH : Direction des ressources humaines

DREIF : Direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France

DRI : Direction de la recherche et de l'innovation (du Meeddat/CGDD)

DSCR : Délégation à la sécurité et à la circulation routière

DSNA/DTI : Direction des services de navigation aérienne (de la DGAC)/Direction technique de l'innovation

E

ENGEES : Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement

ENGREF : Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts

ENM : École nationale de la météorologie

ENPC : Ecole nationale des ponts et chaussées (Ecole des Ponts ParisTech)

ENTPE : Ecole nationale des travaux publics de l'Etat

EPA : Etablissement public à caractère administratif

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

EPSF : Etablissement public de sécurité ferroviaire

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique

EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

ETP : Equivalent temps plein

F

FCS : Fondation de coopération scientifique

FRB : Fondation pour la recherche en biodiversité

G

GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

GIP : Groupement d'intérêt public

GMES : Global Monitoring for Environment and Security (nouvellement appelé Kopernikus)

GRH : Gestion des ressources humaines

H

HFD : haut fonctionnaire de Défense

I

IFORE : Institut de formation de l'environnement

IFP : Institut français du pétrole

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

IGREF : Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts

IGN : Institut géographique national

IGOST : Inspection générale des organismes scientifiques et techniques

INRA : Institut national de recherche agronomique

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques

INES : Institut national de l'énergie solaire

INET : Institut national des études territoriales

INRETS : Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

INRETS/LEOST : Laboratoire électronique, ondes et signaux pour les transports

INSPIRE : Directive européenne sur l'information géographique

IPC : Ingénieur des ponts et chaussées

IRD : Institut de recherche pour le développement

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

ISO : International Organisation for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)

L

LCPC : laboratoire centrale des ponts et chaussées

LOLF: Loi organique relative aux lois de finances

M

MAD (contrat) : Mise à disposition

MAE : Ministère des affaires étrangères

MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche

MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables
MEDD : Ministère de l'écologie et du développement durable
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MIGT : Mission d'inspection générale territoriale
MINEFI : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
MNHM : Muséum nationale d'histoire naturelle
MTETM : Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

O

OMM : Organisation météorologique mondiale
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONERA : Office national d'études et recherches aérospatiales
OPECST : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
OST : Organisme scientifique et technique

P

PAT : Pôle d'appui technique
PATOUH : Pôle d'appui technique pour les ouvrages hydrauliques
PCRD : Programme cadre de recherche et développement
PREBAT : Programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment
PREDIT : Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres
PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PST : Pôle scientifique et technique
PST-MLV : Pôle scientifique et technique de Marne-la-Vallée
PUCA : Plan urbanisme, construction, architecture
RDRST : Réunion des directeurs du RST

R

R&D : Recherche et développement
RFF : Réseau ferré de France
RGCU : Réseau génie civil et urbain
RGPP : Révision générale des politiques publiques

RST : Réseau scientifique et technique
RST2D2 : Rencontres scientifiques et techniques territoriales pour le développement durable
RTRA : Réseau thématique de recherche avancée

S

SCHAPI : Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
SDSIE : Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique
SEDD : Stratégie européenne de développement durable
SEFA : Service d'exploitation de la formation aéronautique
SETRA : Service d'étude sur les transports, les routes et leurs aménagements
SG : Secrétariat général
SG/SPES : SG/Service du pilotage et de l'évolution des services
SHOM : Service hydrographique et océanographique de la marine
SIGE : service d'inspection générale de l'environnement
SINFOTECH : site web de l'appui dédié du Cemagref
SINP : Système d'information nature et paysage
SMO : Service maîtrise d'ouvrage
SN : Services de navigation
SNIA : Service national d'ingénierie aéroportuaire
SNC : Service à compétence nationale
SNDD : Stratégie nationale de développement durable
SOES : Service de l'observation et des statistiques
SPC : Service de prévision des crues
SRNH : Service des risques naturels et hydrauliques
STAC : Service technique de l'aviation civile
STEEGBH : Service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique

U

UE : Union européenne
UMR : Unité mixte de recherche

V

VNF : Voies navigables de France

1. Les paragraphes formatés avec le style « recommandation » sont repris en annexe dans la liste des recommandations. Ils sont numérotés et leur numéro de page dans le rapport est indiqué. Si l'on ne souhaite pas établir une telle liste (ou l'établir de cette façon), il suffit de faire un clic droit dans la liste en cause et de choisir « supprimer l'index ».	5
2. Lorem ipsum...	6

